



1990/1991

ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE

◆
GRÈCE

OCDE



OECD

ETUDES ECONOMIQUES
DE L'OCDE

GRÈCE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non-membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973). La Commission des Communautés Européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE). La Yougoslavie prend part à certains travaux de l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

Published also in English.

© OCDE 1991

Les demandes de reproduction ou de traduction totales
ou partielles de cette publication
doivent être adressées à : M. le Chef du Service des Publications, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 9 |
| I. La montée des déséquilibres | 11 |
| Le rôle déstabilisateur du secteur public | 13 |
| Les grandes lignes de la politique macroéconomique pendant les années 80 | 13 |
| Propension croissante à consommer et éviction de l'investissement | 15 |
| Faible réponse de l'offre | 18 |
| Déficit extérieur et inflation | 21 |
| Faiblesse des contraintes financières internes et externes | 22 |
| II. Relâchement des politiques économiques en 1989 et 1990 | 29 |
| Politique budgétaire | 30 |
| Politique monétaire | 33 |
| Politiques des prix et des revenus | 39 |
| III. Evolution économique en 1990 | 42 |
| La stagnation de la production | 42 |
| Les tendances du marché du travail | 46 |
| L'accélération de l'inflation | 49 |
| Aggravation des déséquilibres extérieurs | 53 |
| IV. Le Programme d'ajustement et les réformes structurelles | 60 |
| Réformes du secteur public | 62 |
| Déréglementation et réformes de marché | 70 |

| | |
|---|------------|
| V. Les perspectives à court terme | 80 |
| Politiques macro-économiques | 80 |
| Projections à court terme | 83 |
| VI. Conclusions | 88 |
| Notes et références | 95 |
| <i>Annexes</i> | |
| I. Scénarios autour du déficit public | 103 |
| II. La réforme du système de pensions en 1990 | 106 |
| III. Calendrier des principaux événements économiques | 108 |
| Annexes statistique et structurelle | 115 |

Tableaux

Texte

| | |
|---|----|
| 1. L'accumulation de déséquilibres dans le secteur public | 13 |
| 2. Croissance de la production potentielle | 19 |
| 3. Les infrastructures | 20 |
| 4. Evolution des exportations nettes | 21 |
| 5. Prévisions et résultats budgétaires | 31 |
| 6. Financement du déficit public | 33 |
| 7. Expansion du crédit intérieur | 38 |
| 8. Indicateurs monétaires | 39 |
| 9. Demande et production | 43 |
| 10. Tendances du marché du travail | 48 |
| 11. Prix | 50 |
| 12. Salaires et coûts de main-d'œuvre | 52 |
| 13. Balance des paiements courants | 55 |
| 14. Compte des opérations en capital | 57 |
| 15. Dette extérieure du secteur public | 58 |
| 16. Scénario macro-économique | 61 |
| 17. Programme d'assainissement budgétaire | 63 |

| | |
|--------------------------------|----|
| 18. Perspectives à court terme | 84 |
| 19. Tendances récentes | 86 |

Annexes

| | |
|---|-----|
| Simulation des effets d'une politique fiscale inchangée | 104 |
| La réforme du système de pensions en 1990 | 106 |

Annexes statistique et structurelle

| | |
|---|-----|
| A. Produit national et dépense nationale | 116 |
| B. Formation brute de capital fixe | 117 |
| C. Revenus et dépenses des ménages et des institutions sans but lucratif | 118 |
| D. Recettes et dépenses de l'Etat | 119 |
| E. Production industrielle | 120 |
| F. Prix et salaires | 121 |
| G. Commerce extérieur par groupes de produits | 122 |
| H. Commerce extérieur par régions | 123 |
| I. Balance des paiements | 124 |
| J. Monnaie et crédit | 125 |
| K. Structure de la production et indicateurs de performance | 126 |
| L. Secteur public | 127 |

Graphiques

Texte

| | |
|--|----|
| 1. Performance macroéconomique 1985-1990 : une comparaison internationale | 12 |
| 2. Evolution de l'épargne et de l'investissement | 17 |
| 3. Profitabilité et investissement dans le secteur manufacturier | 18 |
| 4. Déficit public et offre de monnaie | 22 |
| 5. Financement du déficit public et coût de la dette | 24 |
| 6. Financement du déficit extérieur | 26 |
| 7. Compétitivité et performance à l'exportation | 27 |
| 8. Objectifs monétaires et évolution de la liquidité | 35 |
| 9. Taux d'intérêt | 37 |

| | |
|---|----|
| 10. Tendances des investissements | 45 |
| 11. Evolution comparée des taux d'inflation | 51 |
| 12. Dépenses totales au titre des pensions | 67 |
| 13. Enquêtes de conjoncture | 81 |

STATISTIQUES DE BASE DE LA GRÈCE

LE PAYS

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Superficie (milliers de km ²) | 132.0 | Principales agglomérations, recensement | |
| Terres cultivées (milliers de km ²) en 1979 | 38.9 | 1981 (1 000): | |
| | | Grand Athènes (y compris le Pirée) | 3 027 |
| | | Salonique | 872 |

LA POPULATION

| | | | |
|--|--------|--|-------|
| Population, 1989 (1 000) | 10 033 | Population active occupée, en 1989 (1 000) | 3 671 |
| Densité au km ² | 76 | par secteur (en %) : | |
| Accroissement naturel de la population en 1989 (1 000) | -8 | Agriculture | 25.3 |
| | | Industrie et construction | 27.5 |
| | | Autres activités (principalement les services) | 47.2 |

LA PRODUCTION

| | | | |
|--|---------|---|---------|
| Produit national brut, en 1989 (milliards de drachmes) | 8 713.2 | PNB au coût des facteurs, en 1989 (milliards de drachmes) : | 7 855.1 |
| PNB par habitant (dollars EU), en 1989 | 5 359 | Agriculture (%) | 17.0 |
| Formation brute de capital fixe: | | Industries extractives et manufacturières (%) | 21.1 |
| En pourcentage du PNB, en 1989 | 18.7 | Construction (%) | 6.0 |
| Par habitant (dollars EU), en 1989 | 1 003 | Services (%) | 55.9 |

L'ÉTAT

| | | | |
|---|------|---|-----|
| Dépenses courantes de l'État, en 1989 (en pourcentage du PNB) | 47.8 | Composition du Parlement (nombre de sièges) | |
| Recettes courantes de l'État, en 1989 (en pourcentage du PNB) | 31.8 | Nouvelle Démocratie | 152 |
| | | Mouvement socialiste panhellénique (PASOK) | 124 |
| | | Coalition de la Gauche | 21 |
| | | Indépendants | 2 |
| | | Ecologiste | 1 |
| | | Total | 300 |
| | | Dernières élections générales: 8.4.1990 | |

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

| | | | |
|--|------|--|------|
| Exportations de biens et recettes invisibles en 1990 (% du PNB) | 28.9 | Importations de biens et paiements invisibles en 1990 (% du PNB) | 34.2 |
| Recettes touristiques brutes en 1990 (% du PNB) | 3.8 | Principaux produits importés en % des importations totales (1989) : | |
| Recettes d'émigrants, en 1990 (% du PNB) | 2.7 | Combustibles minéraux, lubrifiants | 6.4 |
| Recettes brutes du transport maritime en 1990 (% du PNB) | 2.6 | Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première | 22.4 |
| Principaux produits exportés, en % des exportations totales (1989) | | Machines, à l'exception du matériel de transport | 17.7 |
| Textiles et habillement | 26.1 | Produits alimentaires et animaux vivants | 13.9 |
| Produits alimentaires et animaux vivants | 20.8 | Matériel de transport | 13.2 |
| Pétrole brut et produits dérivés | 5.3 | | |
| Sidérurgie | 6.1 | | |
| Boissons et tabac | 4.9 | | |
| Aluminium | 3.5 | | |

LA MONNAIE

| | | | |
|------------------------------|--|--|--------|
| Unité monétaire : la drachme | | Nombre d'unités monétaires par dollar des États-Unis, moyenne journalière: | |
| | | Année 1990 | 158.22 |
| | | Avril 1991 | 183.99 |

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de la Grèce par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 29 avril 1991.

•

Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 15 mai 1991.

•

L'étude précédente de la Grèce a été publiée en janvier 1990.

Introduction

La tendance à la stagflation de l'économie grecque, qui a prévalu durant la majeure partie des années 80, est réapparue en 1990 du fait de la mise en œuvre précédemment de politiques expansionnistes dans un pays souffrant de déséquilibres macro-économiques et de distorsions micro-économiques graves. Trois élections générales entre juin 1989 et avril 1990 et la constitution de gouvernements de coalition incapables de poursuivre un programme cohérent de lutte contre l'inflation ont aussi miné la confiance, ce qui a relancé la spéculation contre la drachme, alimenté les anticipations inflationnistes et favorisé le stockage de biens importés durant cette période. Après la faible reprise en 1988-89, due dans une large mesure aux effets décalés du Programme de stabilisation de 1986-87, la croissance du PIB est tombée à seulement 0.1 pour cent en 1990, contre 2.6 pour cent dans la zone de l'OCDE. L'inflation des prix à la consommation est passée de 14.4 pour cent en 1989 à 20 pour cent en 1990, alors que le déficit extérieur courant s'est creusé jusqu'à atteindre 5.4 pour cent du PIB.

Après les élections générales d'avril 1990, un gouvernement unipartite issu de la Nouvelle Démocratie a été constitué, mettant ainsi fin à l'incertitude politique. Le nouveau gouvernement a eu pour premier objectif la maîtrise du besoin de financement du secteur public et des hausses de salaires, qui s'établissaient, respectivement, à 22 pour cent du PIB et à près de 25 pour cent au premier semestre de 1990. Les impôts et les tarifs des services publics ont été relevés et des réductions de salaires ont été imposées durant l'été 1990, ce qui, conjointement au resserrement des conditions monétaires, a pesé sur la demande et fait renaître la confiance. Parallèlement au budget restrictif de 1991, un «Programme d'ajustement à moyen terme» a été présenté afin de ramener à des niveaux supportables d'ici à 1993 le besoin de financement du secteur public, l'inflation et le déficit extérieur courant. En même temps que

l'important resserrement de la politique macro-économique, le nouveau gouvernement a aussi commencé d'introduire des réformes institutionnelles et structurelles axées sur le marché afin de réduire les distorsions micro-économiques faisant obstacle à la reprise d'une croissance autonome. Les politiques micro et macro-économiques ont été approuvées par la CEE, qui a consenti un prêt de 2.2 milliards d'écus en février 1991.

L'année 1991 est la première du processus d'ajustement et, malgré la dégradation de l'environnement international, des progrès importants devraient être faits dans la réduction des déséquilibres et distorsions macro-économiques. On s'attend, en particulier, à une nette baisse de l'inflation, à une amélioration de la position de la balance des paiements et à une diminution du besoin de financement du secteur public. Les coûts d'ajustement temporaires devraient se manifester sous la forme d'un ralentissement de l'économie réelle.

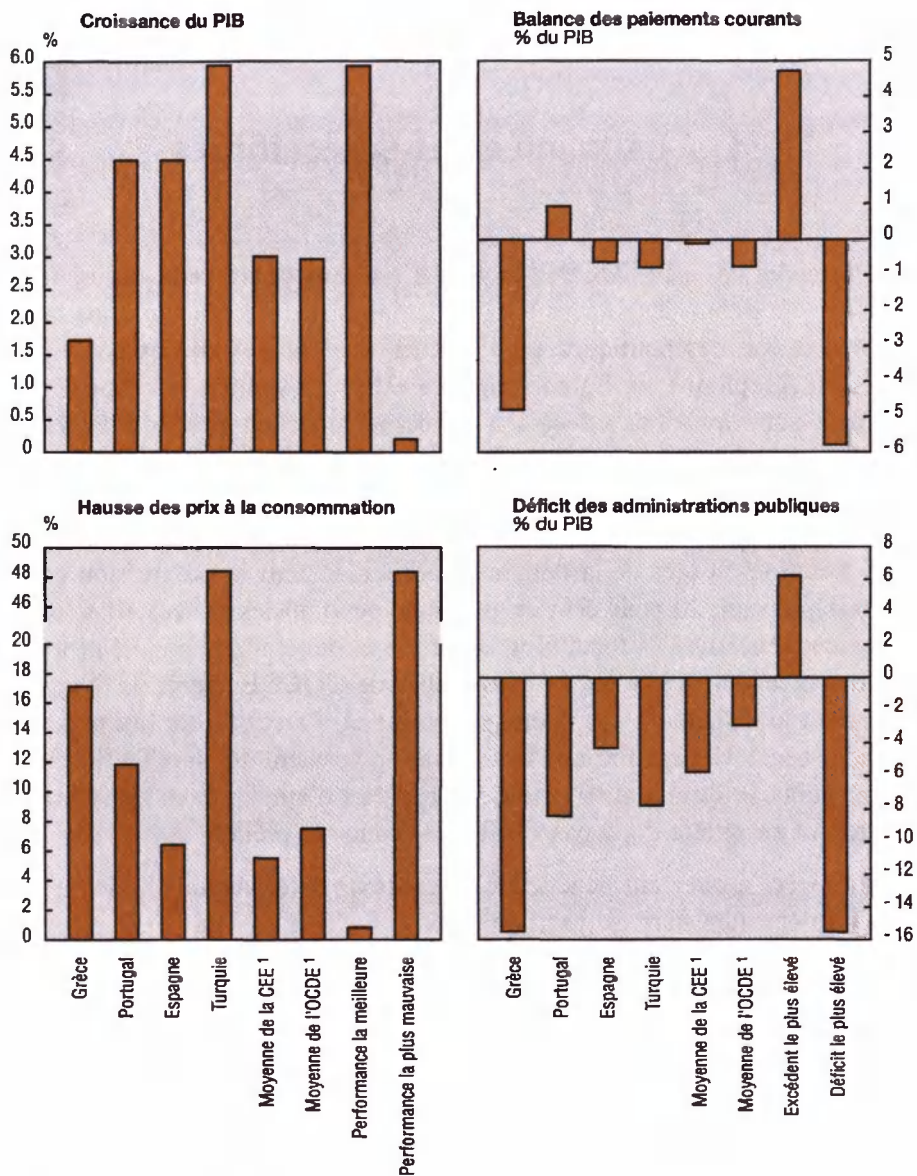
Dans le chapitre I, on analyse les politiques économiques inadaptées mises en œuvre durant la majeure partie des années 80 et à l'origine des graves distorsions et déséquilibres macro-économiques qui pèsent sur l'économie grecque. Après avoir étudié dans le chapitre II l'orientation expansionniste de 1989 et 1990 et ses conséquences défavorables, on décrit dans le chapitre III les évolutions décevantes de l'économie réelle, le renforcement des pressions inflationnistes et la réapparition de tensions sur la balance des paiements en 1990. Le chapitre IV examine le «Programme d'ajustement à moyen terme» du nouveau gouvernement, ses objectifs et les réformes institutionnelles et structurelles déjà introduites ou prévues. Les politiques à court terme et les prévisions de l'OCDE pour 1991 ainsi que les évolutions probables en 1992 sont présentées dans le chapitre V. La gravité des problèmes et la nécessité, dans le court terme, de sacrifices et de réformes institutionnelles sont soulignées dans les conclusions.

I. La montée des déséquilibres

Parmi les pays de l'OCDE, la Grèce est sans doute celui qui se trouve confronté, au début des années 90, à l'accumulation de déséquilibres la plus grave en raison des politiques économiques inadéquates suivies pendant les années 80 (graphique 1). La performance est pratiquement la plus défavorable de la zone à la fois en ce qui concerne le déficit des administrations publiques (près de 20 pour cent du PIB), le taux d'inflation (également de l'ordre de 20 pour cent) et le déficit extérieur courant (3.6 milliards de dollars, soit quelque 5 1/2 pour cent du PIB). L'ampleur de ces déséquilibres témoigne d'une situation d'excès de la demande intérieure, dont la progression (à prix courants) dépasse 20 pour cent en moyenne pendant les années 80. L'offre a faiblement répondu à la forte progression de la demande nominale et le taux de croissance du PIB a été le plus faible de l'OCDE, après la Nouvelle-Zélande et le Danemark. Le chômage semble être assez faible (un peu moins de 8 pour cent). Cependant, une telle situation provient des sureffectifs dans le secteur public et du maintien artificiel du niveau d'emploi dans les entreprises à pertes, et ne reflète donc pas l'état de l'économie réelle.

La Grèce a pourtant bénéficié d'un contexte extérieur favorable, avec les effets d'intégration permise par l'adhésion à la CEE en 1981 et la reprise de l'économie mondiale pendant la deuxième moitié des années 80. La comparaison avec l'Espagne et le Portugal, membres de la CEE depuis 1986, est intéressante : l'expansion pendant la première moitié des années 80 a été comparable dans les trois pays, alors que ni l'Espagne ni le Portugal ne jouissaient notamment des effets réels (création de commerce) et psychologiques (confiance renforcée des investisseurs étrangers) que confère l'adhésion à une union économique telle que la CEE ; à partir de 1984-85, les économies de ces deux pays étaient particulièrement dynamiques, alors que la Grèce a continué de stagner.

Graphique 1. PERFORMANCE MACROÉCONOMIQUE 1985-1990:
UNE COMPARAISON INTERNATIONALE



Note: Moyenne de la période.
1. Moyenne simple, Luxembourg excepté.
Source: Estimations de l'OCDE.

Le rôle déstabilisateur du secteur public

Les grandes lignes de la politique macroéconomique pendant les années 80

La mauvaise performance de l'économie grecque tient à la fois à l'orientation excessivement expansionniste des politiques macroéconomiques et à un fonctionnement défaillant des marchés. Dans le présent chapitre, on s'intéressera plus particulièrement aux aspects macroéconomiques, notamment à la politique fiscale, aux interventions de l'Etat en matière de formation des revenus et au dosage de la politique économique¹. La conséquence la plus évidente et probablement la plus nocive de la gestion macroéconomique réside dans la détérioration de près de 15 points de pourcentage du PIB, pendant la dernière décennie, du déficit du secteur public (tableau 1). Le déficit public a évolué en dents de scie, les pointes étant atteintes pendant les années électorales. Au-delà du cycle politique, la détérioration du déficit est essentiellement attribuable à des facteurs structurels. Du côté des dépenses :

- i) Les dépenses courantes des administrations publiques se sont gonflées en raison d'un accroissement sans précédent de l'emploi (30 pour cent en 10 ans).

Tableau 1. L'accumulation de déséquilibres dans le secteur public
En pourcentage du PIB

| | 1980 | 1990 | Différence |
|---|------|-------|------------|
| Administrations publiques | | | |
| Dépenses primaires courantes | 27.0 | 38.5 | +11.5 |
| Paievements d'intérêts | 2.3 | 11.2 | +8.9 |
| Investissements | 2.8 | 3.8 | +1.0 |
| Dépenses totales | 32.1 | 53.5 | +21.4 |
| Recettes totales | 29.2 | 34.3 | +5.1 |
| Désépargne brute | -0.1 | 15.0 | +15.1 |
| Emprunts nets | 2.9 | 19.2 | +16.3 |
| Emprunts des entreprises publiques | 1.0 | 1.7 | +0.7 |
| Besoin de financement du secteur public | 3.9 | 20.9 | +17.0 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | |
| Dette du secteur public | 39.4 | 109.2 | +69.8 |

Source : Données directement communiquées par les autorités nationales.

- ii) Les dépenses et le déficit au titre des pensions se sont fortement accrues sous l'effet de la générosité du système de retraites, notamment avec l'utilisation excessivement souple des règles de pension d'invalidité et un financement inadapté.
- iii) Les subventions et autres aides financières ont enregistré une vive progression, notamment en raison de la détérioration de la situation financière des entreprises dites « problématiques », induite pour l'essentiel par une mauvaise gestion. Il s'agit d'une quarantaine de sociétés parmi les plus importantes du pays, qui se sont fortement endettées pendant les années 80, et qui sont actuellement gérées par un holding d'Etat (l'IRO).

Depuis le début des années 80, les recettes des administrations publiques se sont stabilisées en proportion du PIB à un niveau relativement bas, malgré l'alourdissement des taux, l'indexation partielle des tranches d'imposition et l'introduction de la TVA. L'évasion et la fraude fiscales, tolérées par les autorités (surtout pendant les périodes électorales) et facilitées par le manque de motivation de l'administration des impôts, ont gagné du terrain. L'évasion fiscale est surtout le fait des agriculteurs, qui sont en pratique exonérés d'impôt sur le revenu. La fraude bénéficie surtout aux professions libérales et employeurs individuels qui profitent de l'inefficacité des contrôles fiscaux. En revanche les salariés échappent d'autant plus difficilement à l'impôt sur le revenu qu'ils sont taxés à la source.

Le secteur public a aussi joué un rôle déterminant dans le processus de formation des salaires, et ce d'une manière qui laissait peu de place aux forces du marché et aux tendances sous-jacentes de l'économie. En 1982 le gouvernement a introduit un nouveau système de détermination des salaires, l'ATA (système d'indexation automatique). Les salaires de base dans le secteur public et para-public (y compris les banques) étaient ajustés tous les quatre mois, en fonction de l'inflation passée jusqu'en 1986, et de la hausse des prix anticipée depuis lors. L'indexation était totale pour les bas salaires et partielle au-dessus. Pendant la plus grande partie des années 80, l'application de l'ATA était quasiment obligatoire dans le secteur privé et les salariés considéraient les augmentations de l'ATA comme un minimum. Les conflits entre représentants salariaux et employeurs étaient de la compétence d'un tribunal

spécial dont les membres étaient désignés par le gouvernement, et qui tranchait généralement en faveur de l'application de l'ATA.

Les autorités monétaires se sont efforcées de compenser l'incidence sur l'inflation de politiques fiscale et des revenus expansionnistes par l'application de conditions monétaires restrictives. Pendant la première moitié des années 80, un système complexe d'allocation du crédit (qui comprenait des limites quantitatives) avait pour effet de restreindre le crédit au secteur privé, de manière à compenser partiellement les besoins croissants de financement du secteur public. Depuis lors, les taux d'intérêt constituant le principal instrument de régulation, l'augmentation des déficits publics a provoqué un renchérissement du coût du crédit au secteur privé. En outre, depuis 1988 et pour renforcer la lutte contre l'inflation, les autorités monétaires ont opté pour une politique restrictive de taux de change, la dépréciation de la drachme ne compensant que partiellement le différentiel de coûts intérieurs avec les autres pays.

Propension croissante à consommer et éviction de l'investissement

C'est la consommation qui, avec un taux de croissance moyen de 2½ pour cent, a tiré une croissance déjà bien faible. Outre l'accroissement des dépenses publiques, les interventions de l'Etat en matière de formation des revenus ont fortement stimulé les dépenses de consommation : le revenu réel des ménages a progressé à un rythme soutenu sous l'effet de la poussée salariale et de la politique expansionniste en matière de transferts aux ménages (notamment les pensions). En outre, à la différence de ce qui a pu être observé dans d'autres pays de l'OCDE où la dette publique est élevée², les ménages grecs paraissent tenir peu en compte les hausses ultérieures d'impôts ou les baisses de transferts qui auront nécessairement lieu pour financer les charges d'une dette publique croissante. La relative indifférence des décisions d'épargne et de consommation des ménages grecs aux déséquilibres des finances publiques pourrait s'expliquer par le fait que les contraintes de financement ont été assez faibles en Grèce pour des raisons exposées plus loin.

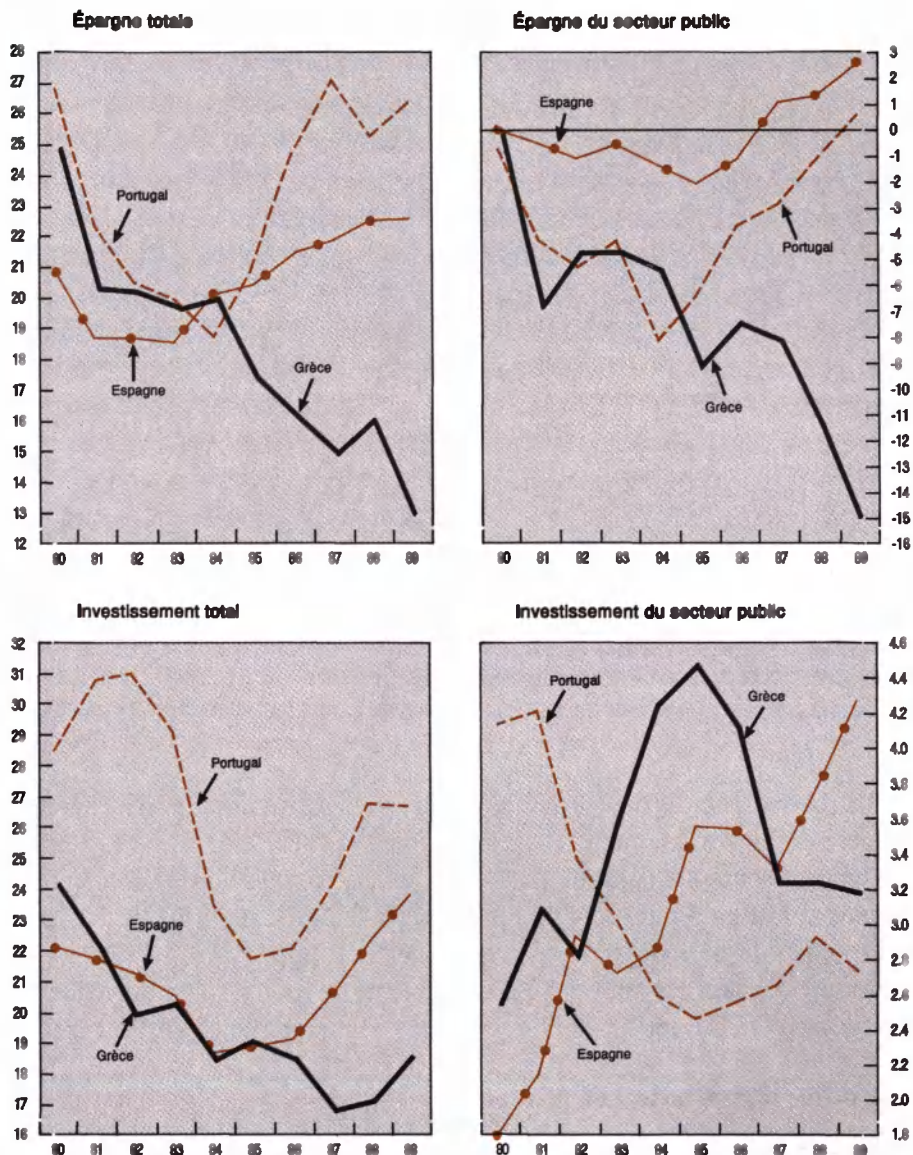
L'ensemble de l'épargne privée est restée sur un niveau relativement élevé de 25 pour cent du PIB. Mais avec la détérioration des comptes du secteur public, le taux d'épargne national a baissé de plus de dix points depuis

la fin des années 70 pour atteindre quelque 13 pour cent du PIB, niveau très bas par rapport aux autres pays de l'OCDE (graphique 2). Des pays à niveau de développement comparable tels que l'Espagne ou le Portugal ont au contraire un taux d'épargne supérieur à la moyenne, ce qui est d'autant plus important que le rattrapage de ces économies exige une épargne et un investissement abondants.

Si la politique budgétaire a contribué à soutenir la demande des ménages, l'aggravation des déficits publics a généré un processus d'éviction de l'investissement. Pendant la première moitié des années 80, les créances bancaires sur le secteur public étaient portées à quelque 70 pour cent du PIB, contre 40 pour cent en 1980. En même temps le crédit au secteur privé perdait du poids par rapport au PIB, notamment en ce qui concerne les prêts bancaires à l'industrie. Avec la dérégulation des taux d'intérêt, les taux des prêts au secteur privé se sont fortement accrus, pour atteindre des niveaux historiquement élevés, d'environ 10 pour cent en termes réels en moyenne durant ces cinq dernières années. Le renchérissement du crédit a beaucoup pesé sur les profits et les investissements des entreprises non-financières, car celles-ci sont très endettées. En raison notamment de l'endettement important des entreprises à pertes, le ratio dettes/fonds propres est de 3 pour l'industrie grecque, niveau le plus élevé par rapport aux pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de statistiques. En dépit d'une augmentation importante du coût marginal des emprunts, le secteur public a continué de bénéficier d'un financement bon marché, à taux d'intérêt réels négatifs.

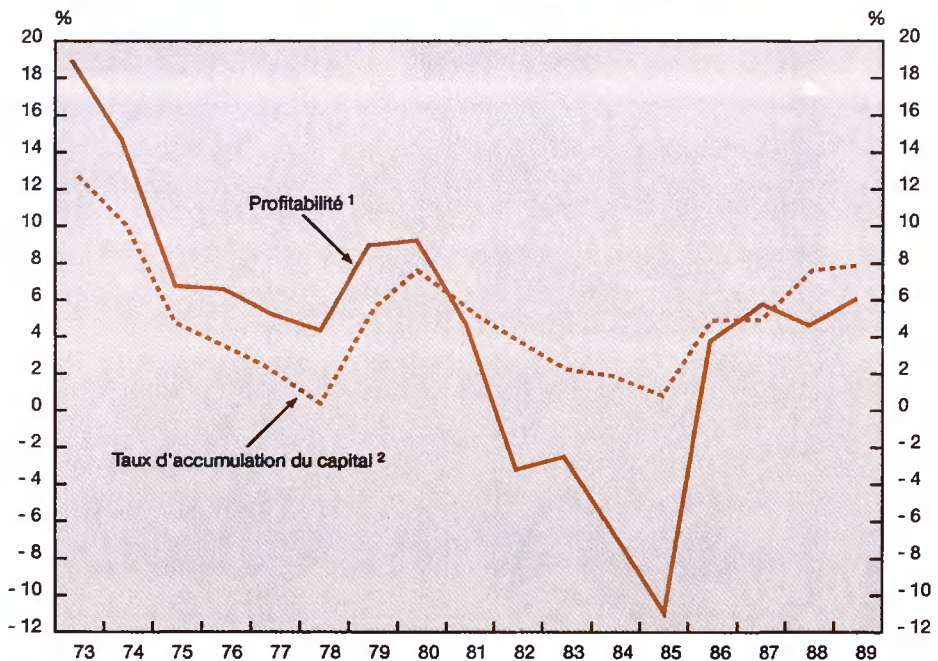
Par ailleurs la politique économique a entravé une modification du partage des revenus au détriment de la profitabilité des entreprises. Par exemple, en 1982, alors que dans la plupart des pays de l'OCDE la rigueur salariale était de mise, les autorités grecques ont mené une politique économique à contre-courant, imposant des augmentations salariales de l'ordre de 30 pour cent. Les salaires étant rendus rigides par le mécanisme d'indexation et une régulation inappropriée du marché du travail, les chocs sont difficiles à amortir. Sous l'effet de la forte poussée des salaires, la part des profits dans la valeur ajoutée (hors agriculture) n'a cessé de se détériorer entre 1980 et 1985. Elle s'est ensuite quelque peu redressée avec la mise en œuvre du programme de stabilisation en 1986-87; mais depuis 1989, la situation financière des entreprises s'est de nouveau aggravée, notamment dans l'industrie.

Graphique 2. ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT
En pourcentage du PIB



Source : OCDE, Comptes nationaux.

Graphique 3. PROFITABILITÉ ET INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER



1. Taux de rendement du capital.

2. Investissement brut rapporté au stock de capital.

Sources: ICAP; OCDE, *Comptes nationaux* et estimations du Secrétariat.

La baisse rapide des profits explique la performance particulièrement médiocre de l'investissement, en dépit d'une demande intérieure et extérieure relativement soutenue (graphique 3). De fait, la part de l'investissement dans la valeur ajoutée a reculé de 4 points depuis la fin des années 70, et de 7 points par rapport à la période de forte croissance. Par rapport à son PIB, la Grèce investissait pendant les années 80 un cinquième de moins qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE, et un tiers de moins qu'en Espagne et au Portugal.

Faible réponse de l'offre

Sous l'effet de la faiblesse de l'accumulation du capital, des rigidités structurelles notamment dans la formation des revenus, la progression de la production effective et potentielle avoisinait, pendant les années 80, 1½ pour

cent, soit un des taux les plus faibles en Europe. Par comparaison, en Espagne et au Portugal le taux de croissance de l'offre dépassait 3 pour cent. Comme le montre le tableau 2, ces résultats reflètent pour partie le fait que la croissance du stock de capital est une des plus faibles de l'OCDE, et cela en raison de l'insuffisance de l'effort d'investissement. En outre, contrairement à l'expérience des autres pays de l'OCDE, l'efficacité du système productif s'est détériorée en Grèce, comme l'illustre la croissance négative de la productivité globale des facteurs enregistrée pendant la dernière décennie.

Outre le manque d'investissements, plusieurs facteurs ont pu affecter la productivité :

- i) Le dosage inapproprié de la politique économique (politique fiscale et des salaires expansionniste et politique monétaire restrictive) a entraîné une appréciation réelle de la drachme pendant les années 80, et donc un développement biaisé au détriment des secteurs exposés, où la productivité progresse, en général, le plus fortement.
- ii) L'imposition de ratios d'investissement aux banques a entravé une allocation efficace des ressources. En outre la plupart des banques sont contrôlées par l'Etat, et n'ont pas toujours agi en fonction de critères purement commerciaux.
- iii) La compression des salaires provoquée par l'implantation du système d'indexation des salaires ATA a pu aussi affecter la motivation des salariés et leur productivité. Etant donné que le degré d'indexation a été différent selon les niveaux de salaire, et que les

Tableau 2. Croissance de la production potentielle (secteur des entreprises)
Pourcentage de variation annuelle (1980-90)

| | Grèce | Espagne | Portugal |
|----------------------------------|-------|---------|----------|
| Production effective | 1.5 | 2.8 | 3.0 |
| Production potentielle | 1.4 | 3.0 | 3.2 |
| Stock de capital | 1.9 | 3.5 | 2.9 |
| Population active | 0.9 | 1.0 | 0.9 |
| Productivité totale des facteurs | -0.1 | 1.3 | 0.7 |

Source : Estimations de l'OCDE.

rémunérations extra-salariales représentent traditionnellement une faible part de la rémunération totale, l'éventail salarial s'est fortement rétréci depuis le début des années 80. Par exemple, dans le secteur public, le revenu après impôts des salariés les mieux payés ne représentait en 1990 qu'un peu plus du double du salaire le plus bas, contre 6 fois en 1980. La rigidité des formes d'embauche et de licenciement a pu aussi affecter la productivité.

- iv) Le mauvais état des infrastructures économiques a constitué un frein à l'investissement privé, intérieur et étranger. Comme le montre le tableau 3, les infrastructures grecques présentent un certain retard par rapport aux autres pays de l'OCDE. Qui plus est, la qualité de certains services publics, déjà faible, s'est fortement dégradée.
- v) Les entreprises publiques, dans leur ensemble, ont été mal gérées et, pour la plupart, ne subsistent que grâce aux subventions de l'Etat, faussant ainsi la concurrence et entravant une allocation efficace

Tableau 3. Les infrastructures

| | Grèce | Portugal | Espagne | Turquie | OCDE |
|--|-------|----------|---------|---------|------|
| Télécommunications | | | | | |
| Nombre de téléphones pour 1000 habitants (vers 1985) | 373 | 166 | 381 | 55 | 539 |
| Temps d'attente pour obtenir un branchement (en mois) : | | | | | |
| en 1980 | 75 | 41 | 18 | 120 | 18 |
| en 1988 | 85 | 10 | 8 | 18 | 7 |
| Nombre de dérangements pour 100 lignes principales | 63 | 59 | 31 | 19 | .. |
| Routes | | | | | |
| Densité du réseau routier | 0.8 | 0.6 | 0.3 | .. | 1.6 |
| Autoroutes (en km) (1985) | 86 | 195 | 2 191 | .. | .. |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | |
| Population ayant le niveau de l'enseignement supérieur (en % de la population active totale en 1988) | 12 | 3 | 7 | .. | 10 |

Source : OCDE, *Communications Outlook*, 1990; Eurostat, *Basic statistics et 1988 Community Labour Force Survey*, mars 1990.

des ressources. Les plus grandes banques, les transports et les télécommunications appartiennent presque entièrement au secteur public. En outre, le gouvernement a encouragé la plupart des banques à aider financièrement et à contrôler un certain nombre d'entreprises en difficulté, de manière à éviter leur liquidation ou des licenciements. Cela explique aussi la proportion importante de créances douteuses dans le portefeuille des banques.

Déficit extérieur et inflation

En dépit de la baisse de l'investissement, la demande intérieure a progressé de plus de 1 $\frac{3}{4}$ pour cent en volume en moyenne pendant les années 80, c'est à dire davantage que le PIB. Aussi, la ponction sur la production nationale réelle opérée par les importations nettes a augmenté de quelque 5 points du PIB pendant la même période. Cependant, le contre-choc pétrolier de 1986, et plus récemment, l'appréciation réelle de la drachme ont permis quelques gains des termes de l'échange, limitant la détérioration de la balance extérieure sur biens et services en termes nominaux à environ 4 points de pourcentage du PIB (tableau 4). L'appel croissant à l'épargne étrangère qui en a résulté a pour l'essentiel servi à financer des dépenses de consommation.

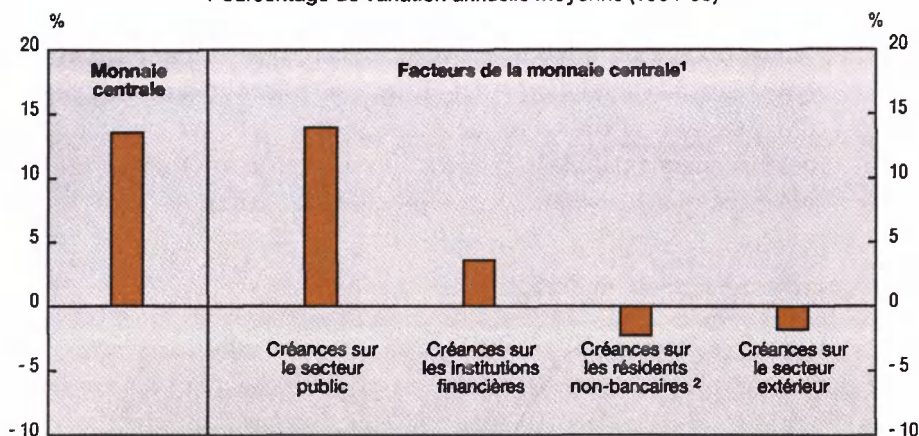
L'ampleur du déficit public explique dans une large mesure le taux élevé d'inflation, non seulement sous l'effet direct d'une création monétaire excessive, mais aussi à cause de ses répercussions sur l'offre et la demande réelles.

Tableau 4. Evolution des exportations nettes
En pourcentage du PIB

| | 1979-80 | 1988 | 1989 | 1990 |
|-------------------------------------|---------|-------|-------|-------|
| Commerce hors pétrole | -10.8 | -11.9 | -13.6 | -14.9 |
| Services, nets | 8.8 | 8.6 | 7.6 | 8.9 |
| Revenu des investissements, net | -0.5 | -2.8 | -2.9 | -3.0 |
| Exportations nettes «sous-jacentes» | -2.5 | -6.1 | -8.9 | -9.0 |
| Balance des échanges pétroliers | -5.7 | -2.6 | -3.1 | -3.3 |
| Balance des biens et services | -8.2 | -8.7 | -12.0 | -12.3 |

Source : Bank of Greece, *Monthly Statistical Bulletin*, et estimations de l'OCDE.

Graphique 4. **DÉFICIT PUBLIC ET OFFRE DE MONNAIE**
 Pourcentage de variation annuelle moyenne (1984-89)



1. Contribution à l'expansion de la monnaie centrale.

2. Y compris les éléments résiduels.

Source: Banque de Grèce, *Monthly Statistical Bulletin*.

Pendant la deuxième moitié des années 80, la base monétaire (ou monnaie de réserve) s'est accrue à un rythme annuel de 13 pour cent. L'expansion du crédit de la Banque de Grèce au secteur public explique la totalité et au-delà de la croissance de la base monétaire (graphique 4). Les crédits au secteur bancaire et privé ont également contribué (quoique dans une faible mesure) à l'expansion de la base monétaire, mais ceci a été compensé par la baisse des avoirs nets en devises de la Banque de Grèce.

Faiblesse des contraintes financières internes et externes

Il peut paraître surprenant que ces déséquilibres aient pu atteindre des niveaux d'une telle ampleur sans provoquer de crise financière interne ou externe. En fait, le financement aussi bien en ce qui concerne le déficit de la balance extérieure sur biens et services que le déficit public n'a pas posé de problème majeur jusqu'à une date récente, sauf à la fin de 1985. L'abondance des transferts et prêts en provenance de la CEE a permis de limiter le recours

à l'endettement privé extérieur pendant les années 80, tandis que le financement du déficit public était facilité du fait des fortes régulations concernant l'allocation des ressources financières. Les déficits ayant ainsi pu continuer de se creuser, les contraintes se posent de plus en plus en termes de stocks : la dette (interne et externe) a atteint des niveaux tels, que ses effets boule de neige commencent à peser lourdement sur la performance économique.

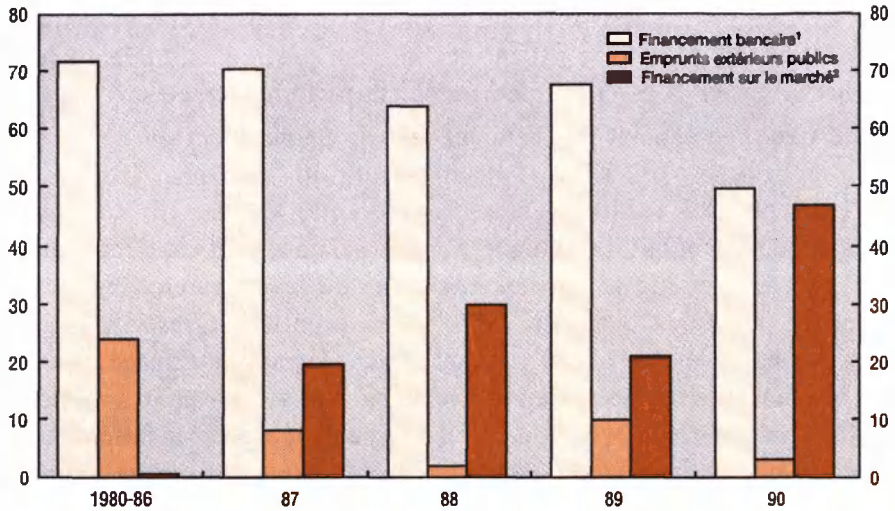
Le rôle prédominant des banques dans le financement du déficit public constitue un aspect crucial du fonctionnement de l'économie grecque. Pendant les années 80, les banques ont financé entre les deux tiers et les trois quarts du déficit public (graphique 5). Les banques sont en effet tenues de placer plus de la moitié de leurs avoirs en bons du Trésor ou en obligations des entreprises publiques. Jusqu'en 1986, les emprunts du Trésor à l'étranger couvraient entre le quart et le tiers du déficit, les appels directs au marché étant quasiment inexistants. Depuis lors, la part du secteur privé non-bancaire (résidents et non-résidents) dans le financement du déficit a fortement augmenté pour atteindre environ 20 pour cent, tandis que la part des emprunts étrangers a décliné. Le taux de rémunération du financement bancaire étant inférieur à l'inflation et a fortiori au taux d'intérêt du marché (qui prévaudrait en l'absence de régulations), le coût moyen de la dette publique, quoiqu'en hausse, était très faible (graphique 5, partie B).

Le « financement » du déficit de la balance extérieure sur biens et services (c'est-à-dire la balance courante hors transferts) présente lui aussi quelques particularités. La Grèce bénéficie structurellement de flux considérables de fonds apportés par les Grecs vivant à l'étranger (plus d'un dixième de la population résidant en Grèce). Il s'agit de transferts courants, représentant en moyenne 3 pour cent du PIB et de placements financiers et immobiliers non générateurs de dette (dans le sens où les revenus tirés de ces placements sont généralement réinvestis en Grèce), pour un montant à peu près équivalent. L'ensemble de ces apports est resté probablement stable autour de 6 pour cent du PIB, et ils n'ont donc pu compenser la détérioration de la balance extérieure sur biens et services.

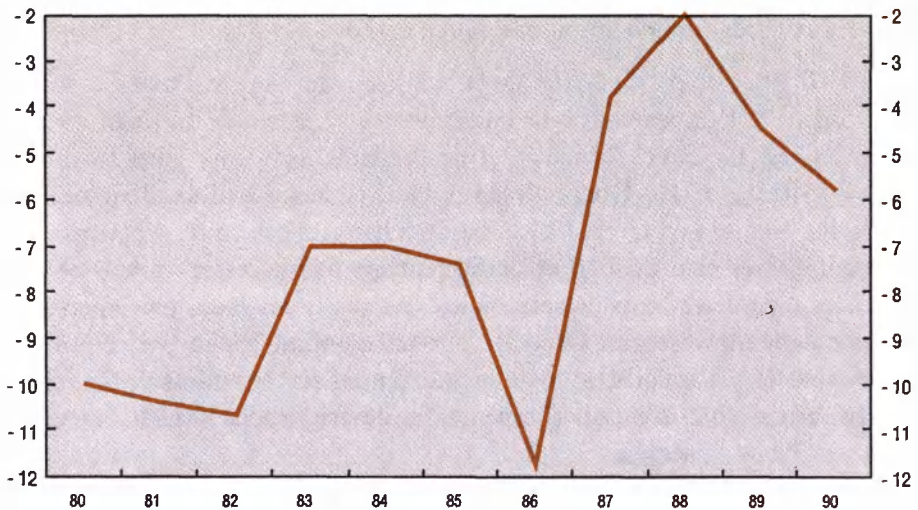
En revanche, les transferts en provenance de la CEE ont progressivement été portés à 4 pour cent du PIB, et ont compensé dans une large mesure l'aggravation du déficit extérieur sous-jacent. Les recettes en provenance de la CEE s'élevaient en 1990 à quelque 3 milliards de dollars, les deux tiers étant

Graphique 5. FINANCEMENT DU DÉFICIT PUBLIC ET COÛT DE LA DETTE

A. Couverture des besoins de financement du secteur public En % du besoin de financement du secteur public



B. Coût réel de la dette publique³



1. Y compris la Banque de Grèce.

2. Achats de titres publics par les secteurs non-bancaires (résidents et non-résidents).

3. Taux d'intérêt effectif réel sur la dette publique.

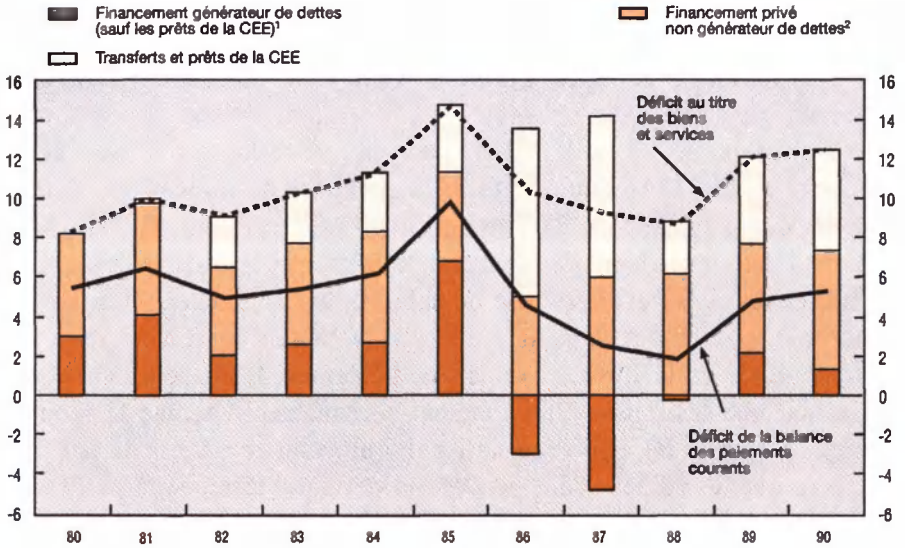
Sources : Banque de Grèce et estimations de l'OCDE.

des transferts de soutien à l'agriculture. Le solde est constitué de fonds structurels. Tous les fonds mis à la disposition par la CEE n'ont pu être utilisés en raison d'insuffisances dans l'administration des programmes structurels par les autorités grecques. Malgré tout la balance courante est demeurée largement déficitaire, et, en dépit des entrées de capitaux « autonomes », la Grèce s'est fortement endettée. La CEE a aussi aidé financièrement la Grèce, notamment en 1985 avec un prêt de 1.7 milliard d'écus (2 milliards de dollars), alors que le déficit de la balance courante frôlait les 10 pour cent du PIB, ce qui a aussi sans doute renforcé la confiance des créanciers étrangers. L'encours des prêts de la CEE atteint environ 8 pour cent du PIB, soit un quart de la dette extérieure de la Grèce. Au total, les transferts et prêts de la CEE ont évité à la Grèce une crise de balance des paiements. Mais ces aides ont pu contribuer indirectement à retarder à la fois la réorientation de la politique fiscale et la mise en œuvre de réformes de marché, en donnant l'impression que les déséquilibres étaient soutenables. Comme le montre le graphique 6 (partie B), le revenu national, qui avant transferts de la CEE ne s'est accru que de 10 pour cent pendant la dernière décennie, a progressé de plus de 15 pour cent grâce à ces transferts, donnant par là même une fausse impression sur la véritable situation de l'économie grecque.

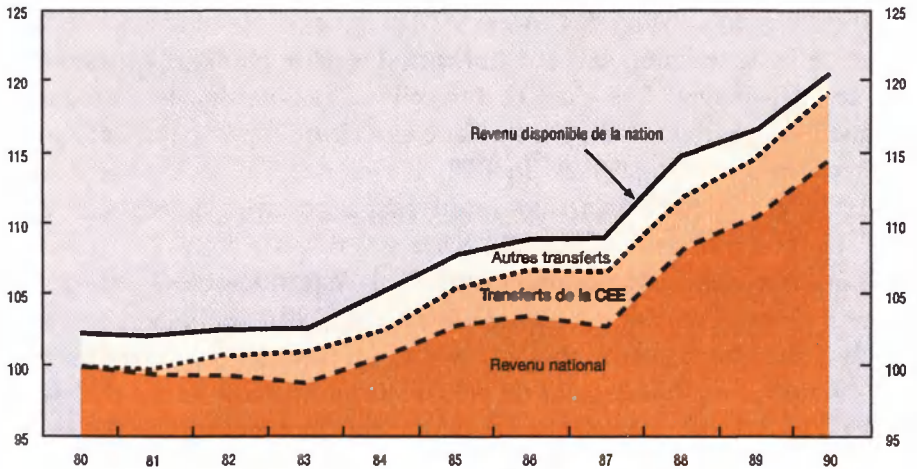
Il reste que, au début des années 90, la Grèce doit faire face à une lourde charge de la dette, intérieure et extérieure. La dette publique dépasse désormais le PIB annuel. Les charges sur celle-ci (amortissements et intérêts) atteignent 30 pour cent du PIB. La dette extérieure totale représente pour sa part presque deux cinquièmes du PIB, soit quatre fois plus qu'à la fin des années 70, et presque le quart des recettes à l'exportation doivent être consacrées chaque année pour honorer les échéances de cette dette. Les versements d'intérêts aux créanciers étrangers amputent l'équivalent de 3 pour cent du revenu national. Pendant le premier semestre de 1991, les besoins de financement externe sont d'autant plus lourds que, au déséquilibre de la balance de base s'ajoute le remboursement de prêts pour un montant de 2½ milliards de dollars. Etant donné la prudence des créanciers étrangers et le faible montant des réserves de change au regard des besoins, le prêt de 2.2 milliards d'écus (3 milliards de dollars) octroyé récemment par la CEE, dont la moitié sera disponible en 1991, a permis d'alléger à temps les pressions sur la balance des paiements.

Graphique 6. **FINANCEMENT DU DÉFICIT EXTÉRIEUR**

A. Financement du déficit au titre des biens et services
% du PIB



B. Revenu disponible réel de la nation³



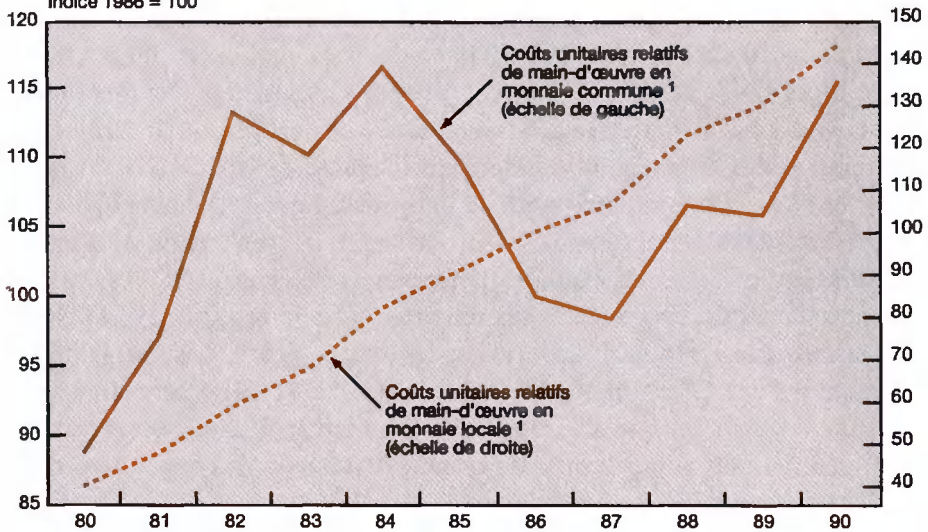
1. Déduction faite de la variation des réserves officielles.
2. Entrées de capitaux non-générateurs de dette et transferts privés.
3. Revenu national réel en 1980 = 100.

Sources. Banque de Grèce, OCDE, *Comptes nationaux* et estimations.

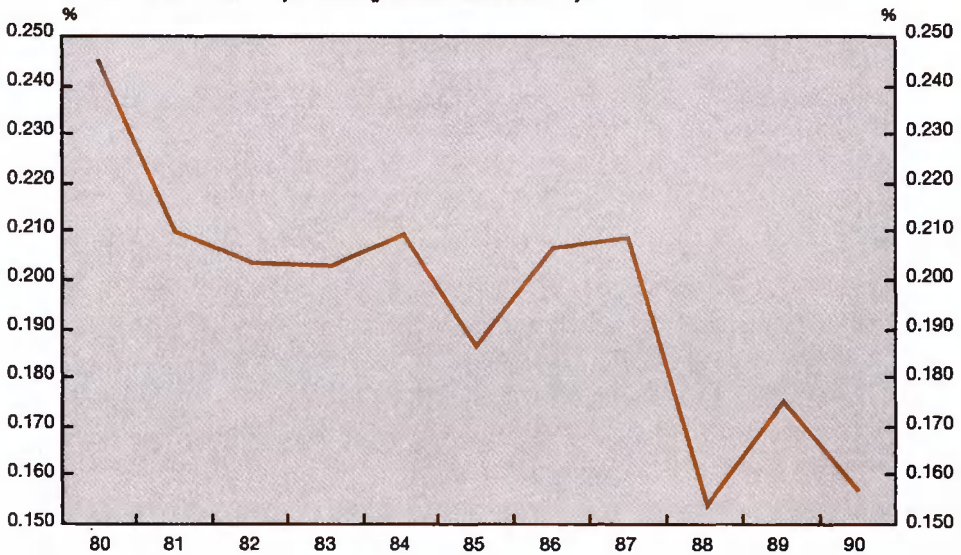
Graphique 7. COMPÉTITIVITÉ ET PERFORMANCE A L'EXPORTATION

A. Coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre

Indice 1986 = 100



B. Part des marchés d'exportation (produits manufacturés)²



1. La compétitivité s'améliore (se dégrade) quand la courbe s'infléchit vers le bas (vers le haut)

2. Exportation des produits manufacturés de la Grèce rapportée aux importations mondiales en dollars des Etats Unis.

Sources: Estimations de l' OCDE .

L'ampleur des charges de la dette reflète aussi la détérioration de la compétitivité de l'économie grecque, comme en témoignent les fortes pertes de parts de marché enregistrées pendant les années 80 (graphique 7). Cette évolution est d'autant plus préoccupante que la demande intérieure s'est accrue assez faiblement en Grèce, ce qui aurait pu faciliter une réorientation de l'activité vers les marchés extérieurs. Ceci reflète pour partie la détérioration relative des coûts unitaires de main-d'œuvre (15 pour cent depuis fin 1985). Mais la faiblesse persistante de l'investissement a également affecté les exportations dans la mesure où les producteurs grecs n'ont pu ajuster leurs structures productives de manière à répondre aux nouveaux besoins de la demande mondiale. Des recherches empiriques³ montrent que l'élasticité des exportations grecques par rapport au commerce mondial est probablement inférieure à l'unité, ce qui suggère que des pertes de parts de marché pourraient encore être enregistrées, sauf si la compétitivité s'améliorait ou que la demande intérieure progressait à un rythme nettement plus faible que chez les principaux partenaires commerciaux.

II. Relâchement des politiques économiques en 1989 et 1990

En Grèce, les politiques macro-économiques sont traditionnellement très influencées par les cycles électoraux, mais ce phénomène s'est accentué dans les années 80. Le Programme de stabilisation de 1986-87, mis en place après les élections générales de 1985, a permis de réduire sensiblement l'inflation, le déficit extérieur courant et le besoin de financement du secteur public, tout en favorisant un net redressement des taux de profit⁴, ce qui a ouvert la voie à la reprise qui a suivi. En prévision de l'élection générale de 1989, l'orientation de la politique économique a été assouplie dès 1988. Malgré la dégradation régulière des résultats obtenus précédemment sur le plan de la stabilisation, les politiques n'ont pas été modifiées jusqu'en avril 1990 du fait de la période électorale prolongée (trois élections générales entre juin 1989 et avril 1990) et de la faible marge de manœuvre des gouvernements de coalition au cours de cette période. Il faut noter, toutefois, que la politique monétaire est restée restrictive depuis 1987 et que son resserrement en 1989 et 1990 reflétait aussi la nécessité de compenser les effets inflationnistes du relâchement de la politique budgétaire et de la politique des revenus.

Avec l'installation en avril 1990 du gouvernement libéral, issu du parti Nouvelle Démocratie, un tour restrictif a été donné à la politique macro-économique et des réformes structurelles ont commencé d'être opérées. Au cours des premiers mois de 1990, les principales préoccupations concernaient la crise de confiance de plus en plus vive, la résurgence de facteurs spéculatifs à caractère déstabilisateur et la nécessité d'améliorer la crédibilité du gouvernement en assainissant les finances publiques. Des mesures budgétaires et d'action sur les revenus ont été introduites en mai, de sorte que la politique monétaire a cessé d'avoir à supporter, seule, le poids de l'effort de lutte contre l'inflation. D'après les indicateurs dont on dispose, les conditions économiques

sous-jacentes ont cessé de se dégrader au deuxième semestre, mais la crise du Golfe, qui a durement touché la Grèce en raison de sa forte dépendance à l'égard du pétrole et de la fragilité de sa situation économique, n'a pas permis de percevoir les effets de cette évolution. En outre, il semble, d'une part, qu'il y ait eu quelques retards dans la mise en œuvre des politiques annoncées et, de l'autre, que la politique budgétaire n'ait pas été aussi rigoureuse qu'on le souhaitait au départ du fait d'inefficiences flagrantes de l'administration fiscale. Globalement, sous l'effet de l'augmentation du besoin de financement du secteur public, les déséquilibres macro-économiques se sont encore aggravés sur l'ensemble de l'année 1990.

Politique budgétaire

En 1989, le besoin de financement du secteur public a été de nouveau beaucoup plus important que prévu, en raison, d'un côté, d'objectifs irréalistes et, de l'autre, de l'aggravation de l'évasion fiscale et d'importants dépassements des dépenses de consommation (tableau 5). Bien que le nouveau gouvernement formé après les élections de novembre 1989 se soit inquiété de la dégradation des tendances budgétaires et de ses répercussions inflationnistes, les trois partis de coalition n'ont pu s'entendre sur un budget pour 1990 et il a été en fait décidé de proroger les autorisations de dépenses jusqu'en avril sur la base des chiffres de 1989. Cependant, face au creusement des déficits, des impôts exceptionnels et une hausse des taux d'imposition ont été institués en décembre 1989. De plus, les tarifs des services publics ont été relevés, les hausses s'étalant sur six mois (l'incidence sur les recettes était estimée officiellement à 2 pour cent du PIB)⁵.

Inquiet de la forte hausse tendancielle du besoin de financement du secteur public et de la crise de confiance, le nouveau gouvernement a présenté en mai un budget d'austérité pour 1990, prévoyant une action tant du côté des recettes que du côté des dépenses. Le taux réduit et le taux normal de la TVA ont été relevés de 2 points de pourcentage et portés respectivement à 8 et 18 pour cent. Les impôts indirects sur les produits pétroliers, les cigarettes et l'alcool ont de nouveau été accrus. Une majoration d'impôt de 7 pour cent a été imposée sur les revenus des travailleurs indépendants pour 1989 et sur les bénéficiaires non distribués des sociétés pour 1988, et les tarifs des services

Tableau 5. Prévisions et résultats budgétaires (sur la base du fait générateur)

En milliards de drachmes

| | 1988 | | 1989 | | 1990 | |
|--|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------------|-----------------|
| | Prévision | Résultat | Prévision | Résultat | Prévision | Résultat |
| Administration centrale | | | | | | |
| Dépenses courantes | 2 801 | 2 811 | 3 362 | 3 512 | 4 680 | 4 700 |
| Salaires | 908 | 953 | 1 086 | 1 205 | 1 437 | 1 495 |
| Achats de biens et de services | 207 | 157 | 210 | 181 | 218 | 217 |
| Dons et subventions | 727 | 749 | 756 | 918 | 1 061 | 1 045 |
| Service de la dette publique | 737 | 792 | 1 010 | 945 | 1 568 | 1 637 |
| Réserves | 45 | - | 50 | - | 70 | - |
| Autres | 177 | 160 | 250 | 263 | 326 | 306 |
| Recettes courantes | 2 145 | 1 929 | 2 310 | 2 126 | 2 970 | 2 867 |
| Impôts directs | 617 | 520 | 616 | 581 | 820 | 817 |
| Impôts indirects | 1 393 | 1 266 | 1 532 | 1 391 | 1 958 | 1 872 |
| Autres recettes | 136 | 143 | 162 | 154 | 192 | 178 |
| Investissement | 300 | 315 | 341 | 370 | 360 | 381 |
| Besoin brut de financement | 957 | 1 197 | 1 392 | 1 756 | 2 070 | 2 214 |
| Besoin net de financement | 790 | 1 045 | 1 173 | 1 551 | 1 698 | 1 875 |
| Entités publiques | | | | | | |
| Besoin net de financement | 47 | 51 | 109 | 88 | 184 | 163 |
| Entreprises publiques | | | | | | |
| Besoin net de financement | 17 | 9 | 20 | 97 | 72 | 177 |
| Besoin de financement du secteur public (en % du PIB) | 854 (11.8) | 1 105 (14.7) | 1 302 (15.1) | 1 738 (19.8) | 1 954 (18.4) | 2 215 (20.9) |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | |
| Besoin de financement du secteur public sur la base des paiements (en % du PIB) | 890 (12.2) | 1 201 (16.0) | 1 370 (15.9) | 1 595 (18.3) | 1 750-2 050 (16.5-19.3) | 1 966 (19.0) |

Source : Données directement communiquées par les autorités nationales.

publics ont de nouveau été ajustés à la hausse. Du côté des dépenses, des réductions des salaires dans la fonction publique ainsi que des aides et subventions ont été annoncées. En outre, des instructions ont été données à l'administration fiscale pour qu'elle prenne des mesures sévères à l'encontre des fraudeurs et qu'elle accélère le recouvrement des arriérés d'impôts. D'après les

estimations officielles, ces mesures devaient réduire le besoin de financement du secteur public de près de 4 pour cent du PIB⁶.

Du fait à la fois de recettes fiscales moindres que prévu et de dépassements de dépenses, dus exclusivement à la hausse des paiements d'intérêts, les résultats au niveau de l'administration centrale se sont de nouveau écartés des estimations budgétaires. Hors subventions de l'administration centrale et de la CEE, les déficits des organismes de sécurité sociale et des entreprises publiques sont restés stables aux alentours, respectivement, de 5 et de 3.4 pour cent du PIB. Cependant, le besoin de financement des entreprises publiques s'est accru du fait de la réduction des subventions de l'administration centrale. Au total, le besoin net de financement du secteur public (sur la base des transactions) a augmenté en 1990 de 2 points en pourcentage du PIB pour atteindre 21 pour cent, soit sensiblement plus que les objectifs officiels. L'augmentation du besoin de financement du secteur public étant très largement attribuable à la hausse des charges d'intérêt, le déficit primaire a diminué de 3 pour cent environ du PIB.

L'augmentation du besoin net de financement du secteur public sur l'ensemble de 1990 provient de l'évolution intervenue durant le premier semestre. En outre, bien que les mesures mises en œuvre en 1990 aient réussi à freiner la dégradation tendancielle (sans les mesures de mai, le besoin de financement du secteur public aurait pu atteindre 23 pour cent du PIB en 1990), il ne semble pas que des progrès significatifs aient été faits sur la voie de la réduction du déficit sous-jacent. Les recettes ont augmenté beaucoup plus vite que le PIB mais, si l'on ne tient pas compte des majorations d'impôts et autres mesures exceptionnelles, elles ont progressé à peu près au même rythme que le PIB, ce qui donne à penser que les élasticités de l'impôt, quoique plus fortes qu'en 1988-89, restent faibles, à un niveau légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE. En outre, le recouvrement des arriérés n'a pas progressé comme prévu. Hors paiements d'intérêt, la part des dépenses des administrations publiques dans le PIB est restée de 42 pour cent environ du PIB, niveau élevé dans la zone OCDE, en particulier pour un pays connu pour la mauvaise qualité de ses services publics.

Les avances de la Banque de Grèce au secteur public ont doublé en 1990 en raison des difficultés rencontrées pour faire face à un si important besoin de financement. Les financements extérieurs se sont accrus mais ont diminué

Tableau 6. Financement du déficit public
En pourcentage du besoin de financement du secteur public

| | 1988 | 1989 | 1990 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Financement intérieur | 96.5 | 86.9 | 88.0 |
| Banques | 66.7 | 58.0 | 35.4 |
| Résidents non bancaires | 31.2 | 18.9 | 37.6 |
| Avances de la Banque de Grèce | -1.4 | 10.6 | 15.0 |
| Financement extérieur | 3.6 | 13.1 | 12.0 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | |
| Besoin de financement du secteur public sur la base des paiements (milliards de drachmes) (en % du PIB) | 1 201 (16.0) | 1 595 (18.3) | 1 966 (19.0) |

Source : Banque de Grèce.

quelque peu en proportion du besoin de financement du secteur public (tableau 6). Les ventes aux étrangers d'obligations à haut rendement indexées sur l'écu ont sensiblement augmenté au début de l'année. Cependant, au dernier trimestre de 1990, les institutionnels étrangers, dans l'attente des discussions du Gouvernement grec avec la CEE, ont été réticents, semble-t-il, à investir en obligations en écus ou à consentir des crédits au secteur public. Une évolution positive a été l'augmentation de plus du double des achats de titres publics par les résidents non bancaires, qui ont couvert près des deux-cinquièmes du besoin de financement du secteur public en 1990, contre un cinquième en 1989. La hausse des taux d'intérêt et une amélioration de la structure des taux ont stimulé, ces dernières années, la demande de titres publics par les investisseurs individuels et les sociétés. Néanmoins, un tiers du besoin de financement du secteur public a été couvert par les banques nationales en 1990, essentiellement au moyen d'achats obligatoires de bons du Trésor à trois mois, à des taux inférieurs à ceux du marché.

Politique monétaire

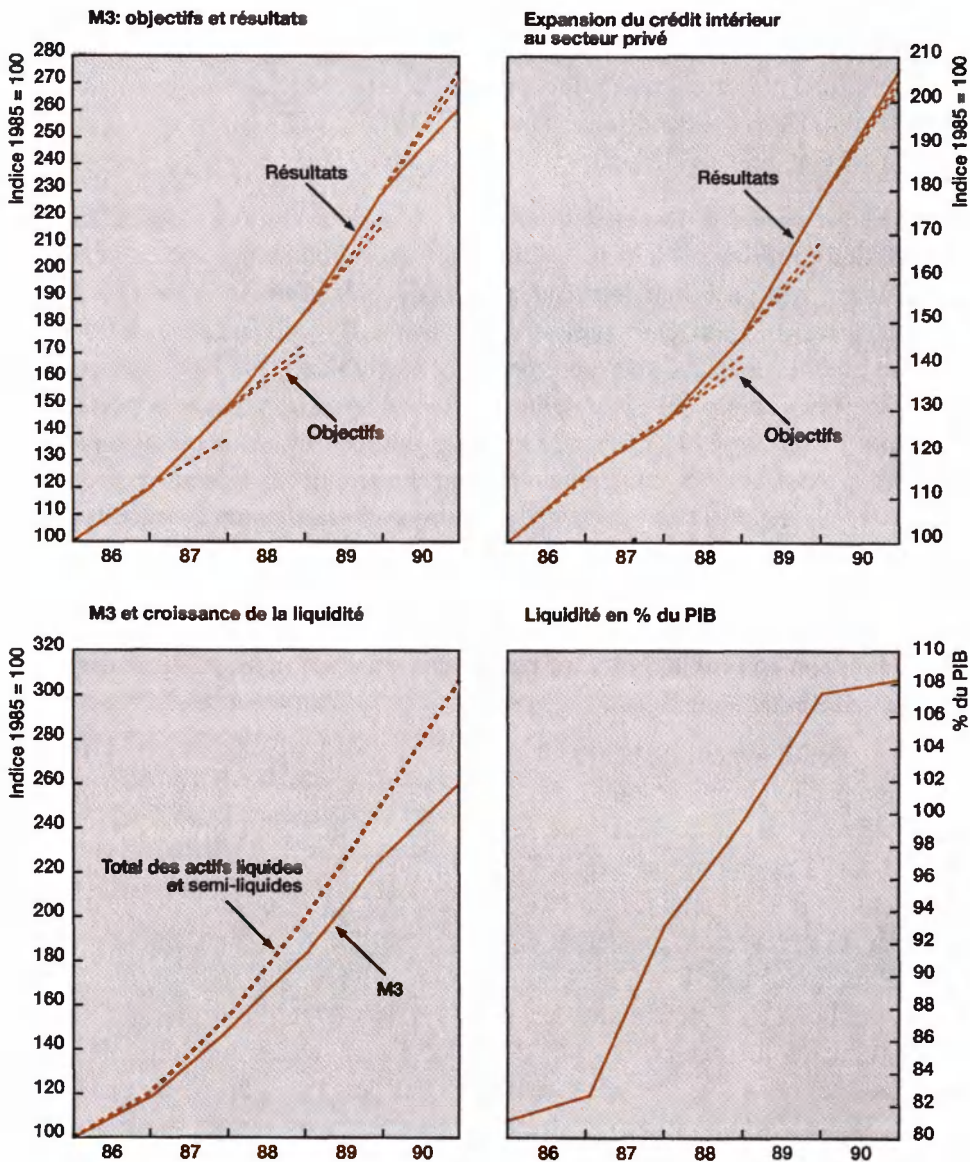
La libéralisation financière⁷ et, ce qui est plus important, les ponctions excessives du secteur public sur les ressources financières expliquent dans une

large mesure l'important dépassement des objectifs fixés pour l'expansion du crédit et de la masse monétaire et la forte croissance des liquidités au cours des trois années qui se sont écoulées jusqu'en 1989. En 1990, pour la première fois depuis de nombreuses années, les objectifs monétaires restrictifs ont été respectés et l'augmentation tendancielle de la liquidité a été stoppée (graphique 8). Cependant, même avant 1990, un resserrement considérable avait été opéré. C'est en 1987 que la Banque de Grèce a institué une politique de taux d'intérêt réels positifs; depuis lors, les taux réels sont restés à des niveaux historiquement élevés, par rapport aux taux largement négatifs des quinze années précédentes. La politique de change, en faisant en sorte que la dépréciation de la drachme reste inférieure à celle qui serait nécessaire pour compenser les écarts d'inflation, a aussi contribué à la maîtrise de l'inflation depuis 1988. C'est, toutefois, sur le secteur privé qu'a porté le poids de l'incidence restrictive du taux de change et des taux d'intérêt. Le secteur public continue d'avoir un accès préférentiel au crédit à des taux bonifiés, bien que le degré de bonification ait considérablement diminué ces dernières années.

Afin de freiner l'expansion monétaire excessive, la Banque de Grèce a eu recours en novembre 1989 au plafonnement du crédit (croissance de 5 pour cent au cours du dernier trimestre de 1989), ce qui a permis de stopper temporairement l'accélération de la croissance monétaire. Lorsque la politique monétaire pour 1990 a été formulée au début de l'année, l'expansion monétaire connaissait une nouvelle accélération. Le sentiment général était que l'économie était en train de dérapier et des pratiques telles que l'augmentation spéculative des prix et le stockage des biens importés pour se prémunir contre une dévaluation possible de la drachme étaient fréquemment signalées. Dans cet environnement incertain et en l'absence du budget de 1990, la Banque de Grèce a annoncé (en février 1990) des objectifs très restrictifs pour 1990. Ces objectifs supposaient une contraction du crédit au secteur privé de près de 5 pour cent en termes réels, alors qu'il y avait eu une expansion importante en termes réels les deux années précédentes.

Le crédit au secteur privé a continué, toutefois, de progresser rapidement au premier semestre de 1990 (de 21 pour cent, taux annuel), ce qui a exacerbé les pressions inflationnistes et les difficultés de balance des paiements. Afin de rétablir la confiance, stopper la spéculation contre la drachme et résorber la

Graphique 8. OBJECTIFS MONÉTAIRES ET ÉVOLUTION DE LA LIQUIDITÉ



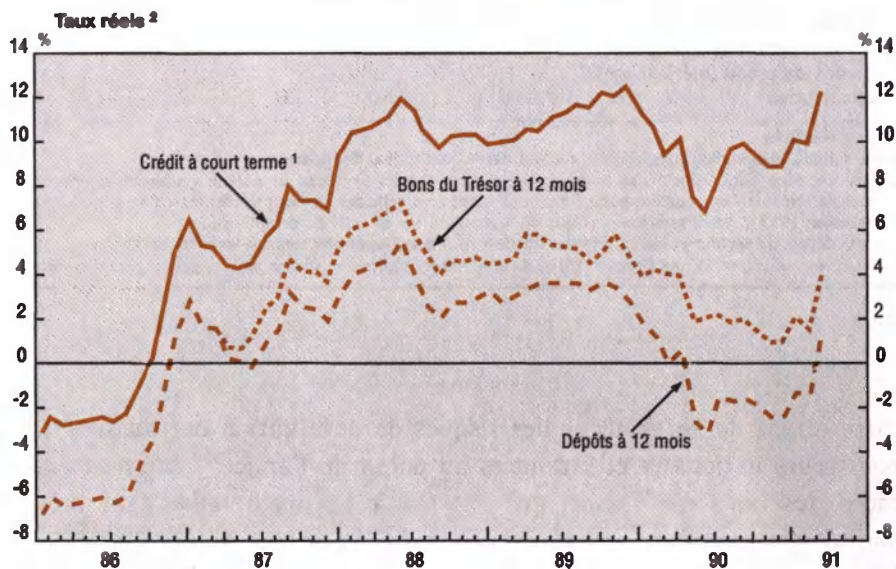
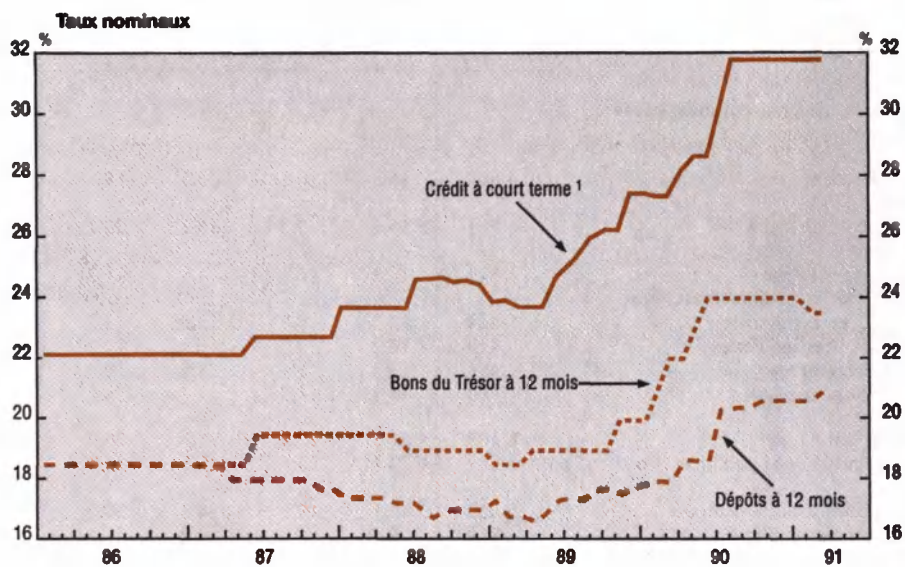
Source: Banque de Grèce et estimations de l'OCDE.

liquidité, la Banque de Grèce a favorisé une hausse des taux d'intérêt à la fin du mois de mars et de nouveau au début de juillet et elle est aussi intervenue sur le marché interbancaire. C'est dans ce contexte qu'en juillet, elle a, pour la première fois, procédé à des adjudications de titres publics qu'elle détenait en portefeuille. Dans ces conditions, le coût effectif des prêts bancaires au secteur privé a atteint près de 33 pour cent depuis août 1990 (graphique 9)⁸.

Le niveau élevé des taux d'intérêt et le contre-coup des opérations de spéculation antérieures se sont traduits, lorsque la confiance a commencé de s'améliorer, par un ralentissement marqué du taux d'expansion du crédit au secteur privé au deuxième semestre, ramenant la croissance en 1990 à un niveau proche de celui fixé comme objectif (tableau 7). Une conjoncture boursière favorable a permis aux entreprises de lever un volume important de capitaux même après la crise du Golfe, ce qui, conjugué au recours accru à des prêts extérieurs, a contribué au relâchement de la demande de crédit bancaire intérieur⁹. De ce fait, la décélération de la demande de ce type de crédit a été plus prononcée que le ralentissement du financement global du secteur privé. Malgré l'augmentation du besoin de financement du secteur public, la croissance du crédit bancaire à ce secteur s'est aussi ralentie en 1990 dans son ensemble, grâce au placement réussi de titres publics auprès du secteur non bancaire.

Le ralentissement de la croissance de la masse monétaire (M3) en 1990 a été encore plus prononcé que celui du crédit intérieur, de sorte que la croissance effective a été considérablement plus lente que celle prévue, probablement pour la première fois depuis l'introduction d'objectifs, et aussi beaucoup plus lente que la croissance du PIB (tableau 8). La résorption des liquidités, associée au creusement du déficit extérieur courant, a sans nul doute joué un rôle. Plus important, il y a eu un déplacement de la demande en faveur des titres publics et au détriment des dépôts à terme et d'épargne auprès des établissements financiers. Du fait de la forte hausse des taux d'intérêt dont sont assortis ces titres, cet instrument devient peu à peu un rival sérieux des dépôts bancaires qui ont enregistré une forte baisse en termes réels en 1990. Le rendement moyen des bons du Trésor à douze mois a été d'environ 24 pour cent depuis juillet 1990, contre 19 à 22 pour cent pour les dépôts à terme et 18 pour cent environ pour les dépôts d'épargne (c'est-à-dire des taux négatifs en termes réels). En outre, les obligations à haut rendement indexées sur l'écu

Graphique 9. TAUX D'INTÉRÊT



1. Y compris la taxe sur les transactions.

2. Taux nominaux corrigés des prix à la consommation.

Source: Banque de Grèce, *Monthly Statistical Bulletin*.

Tableau 7. Expansion du crédit intérieur

| | 1990 ¹ Milliards de drachmes | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 ¹ |
|--|---|-----------------------------------|------|-------|-------|-------------------|
| | | Pourcentage de variation annuelle | | | | |
| Ensemble des créances du système monétaire sur ² : | | | | | | |
| Secteur privé ³ | 4 945 | 15.9 | 10.1 | 15.3 | 19.7 | 16.5 |
| <i>dont</i> : | | | | | | |
| Crédit bancaire | 4 571 | 15.6 | 9.8 | 15.2 | 20.7 | 16.7 |
| <i>dont</i> : | | | | | | |
| Agriculture | 919 | 18.5 | 16.2 | 14.8 | 14.3 | 19.8 |
| Industries manufacturières et extractives | 1 464 | 14.5 | 6.7 | 10.5 | 13.7 | 11.0 |
| Petites industries | 419 | 18.2 | 9.7 | 15.6 | 12.2 | 10.7 |
| Commerce | 499 | 13.0 | 1.4 | 19.2 | 50.3 | 35.9 |
| Logement | 700 | 14.9 | 11.7 | 17.4 | 34.2 | 13.8 |
| Secteur public, net ⁴ | 6 108 | 25.2 | 22.8 | 25.1 | 26.9 | 19.5 |
| Administrations publiques | 5 289 | 24.4 | 22.7 | 28.5 | 29.7 | 20.3 |
| <i>dont</i> : | | | | | | |
| Administration centrale | 5 032 | 17.1 | 19.1 | 24.8 | 29.9 | 20.4 |
| Entreprises publiques | 819 | 29.4 | 23.4 | 9.0 | 11.4 | 14.2 |
| Expansion du crédit intérieur | 11 053 | 20.3 | 16.3 | 20.3 | 23.6 | 18.1 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | |
| Objectif du programme monétaire : | | | | | | |
| Expansion du crédit intérieur au secteur privé | | 15.0 | 11.0 | 10-12 | 13-15 | 15-16 |

1. Chiffres provisoires.

2. Prêts, actions, obligations, bons et titres détenus par les institutions financières.

3. Depuis décembre 1989, les soldes en cours ne sont pas comparables avec ceux du passé, le système de notation ayant été modifié. Néanmoins, pour comparer l'évolution observée à celle des années précédentes, on a utilisé les variations annuelles en 1989 et 1990 sans tenir compte de la modification du système de notation.

4. Net des dépôts du secteur public auprès des institutions financières et non compris les prêts en devises.

Sources : *Annual Report of the Governor of the Bank of Greece* et données communiquées par les autorités nationales.

et permettant de se protéger des risques de dévaluation ont aussi attiré les investisseurs nationaux et étrangers au début de l'année¹⁰. Même en tenant compte des bons du Trésor, qui ont une échéance relativement brève, la liquidité globale s'est accrue à peu près au même rythme que le PIB (21½ pour cent environ) en 1990. Dans une phase de libéralisation financière, la convergence des taux de croissance, après six années d'expansion beaucoup plus rapide de la liquidité, met en évidence le resserrement des conditions monétaires, surtout au deuxième semestre de 1990.

Tableau 8. Indicateurs monétaires

| | 1990 ¹ Milliards de drachmes | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 ¹ |
|--|---|-----------------------------------|--------|--------|--------|-------------------|
| | | Pourcentage de variation annuelle | | | | |
| Monnaie en circulation | 1 165 | 7.2 | 16.2 | 17.0 | 31.8 | 20.2 |
| Dépôts à vue | 421 | 16.3 | 9.6 | 10.8 | 24.4 | 42.6 |
| M1 | 1 586 | 9.4 | 14.4 | 15.4 | 30.0 | 25.4 |
| Dépôts d'épargne | 5 549 | 21.7 | 25.8 | 27.4 | 26.0 | 14.4 |
| Dépôts à terme | 2 024 | 20.8 | 29.1 | 18.0 | 16.4 | 6.4 |
| M3-M1 | 7 573 | 21.4 | 26.8 | 24.5 | 23.2 | 12.1 |
| M3 ² | 9 159 | 19.1 | 24.6 | 23.0 | 24.2 | 14.2 |
| Variation en drachmes, milliards | | | | | | |
| Avoirs du secteur privé : | | | | | | |
| Titre public | 1 604 | 23.1 | 169.3 | 375.0 | 303.0 | 743.4 |
| Obligations bancaires | 594 | 81.4 | 36.1 | 82.7 | 96.5 | 113.0 |
| Dépôts bloqués | 109 | 15.1 | 12.9 | 7.1 | 9.8 | 18.6 |
| Total des actifs liquides et semi-liquides : | 11 467 | 796 | 1 256 | 1 673 | 1 971 | 2 015 |
| (Variation en pourcentage) | | (21.1) | (27.5) | (28.8) | (26.3) | (21.3) |
| PIB aux prix du marché ³ | 10 516 | | | | | |
| (Variation en pourcentage) | | (19.1) | (13.3) | (20.3) | (17.3) | (20.2) |

1. Chiffres provisoires.

2. L'objectif de croissance annuelle de M3 fixé par le Programme monétaire était de 19.8 pour cent en 1986, de 15.5 pour cent en 1987, de 14-16 pour cent en 1988, de 18-20 pour cent en 1989 et 19-21 pour cent en 1990.

3. Chiffres révisés.

Sources : *Annual Report of the Governor of the Bank of Greece* et données communiquées par les autorités nationales.

Politiques des prix et des revenus

Le système d'indexation automatique (ATA) a été maintenu en 1990. Certaines modifications ont aussi été introduites de façon à freiner l'importante compression des écarts de rémunération provoquée par ce système¹¹. Au début de 1990, le gouvernement de coalition a non seulement accordé des augmentations de rémunérations très généreuses au titre de l'ATA (5.7 pour cent pour la première période de quatre mois), mais a aussi consenti des augmentations supplémentaires, qui ont porté la hausse des rémunérations dans le secteur public à 8 pour cent (18 pour cent au total entre septembre 1989 et janvier 1990). Même si les négociations salariales dans le secteur

privé étaient censées ne pas tenir compte des évolutions dans le secteur public, elles ne pouvaient pas ne pas être affectées par d'aussi fortes hausses¹². Tirant aussi parti de l'instabilité politique, les syndicats ont obtenu pour les salariés du secteur privé à peu près les mêmes fortes augmentations au début de 1990 que dans le secteur public.

Conformément au resserrement général de la politique économique, le nouveau gouvernement a décidé de ne pas accroître le niveau d'indexation pour la période mai-août afin de compenser les hausses excessives de janvier. Néanmoins, les salariés du secteur privé se sont vu accorder en juillet une hausse de rémunération de 2 pour cent afin de compenser en partie l'alourdissement de la fiscalité indirecte et des tarifs publics. Face à la dégradation des perspectives après la crise du Golfe et en accord avec la politique de la plupart des pays de l'OCDE tendant à limiter la répercussion sur les salaires des hausses du prix du pétrole, le gouvernement a décidé, pour la période septembre-décembre 1990, de soustraire de l'ATA l'incidence de l'inflation importée pour toutes les tranches de revenu. Cette nouvelle réduction *ex ante* des salaires réels a été imposée malgré une forte résistance des syndicats, accompagnée de grèves généralisées dans le secteur public. En raison de l'attitude plus rigoureuse des autorités et des problèmes de trésorerie rencontrés par un nombre croissant d'entreprises, la progression des salaires dans le secteur privé n'a pas non plus suivi la hausse des prix au cours des quatre derniers mois de 1990, ce qui a ainsi largement compensé les importantes augmentations antérieures en termes réels.

Le gouvernement de coalition, suivant la politique de son prédécesseur, a retardé considérablement l'ajustement des tarifs des services publics, de sorte que lorsque ceux-ci ont été ajustés (décembre 1989), l'augmentation a été inévitablement assez importante, donnant une forte impulsion à la spirale salaires-prix. Malgré tout, les prix réglementés sont restés à la traîne par rapport aux coûts, de sorte que le nouveau gouvernement a dû de nouveau les accroître sensiblement au deuxième trimestre de 1990. En particulier, le prix de l'eau a été relevé de près de 150 pour cent (afin également de mieux faire face à la raréfaction de l'eau du fait de la période prolongée de sécheresse), cette hausse étant suivie de majorations de 40 à 60 pour cent des tarifs des transports urbains et des services postaux. Comme on l'a dit plus haut, les impôts indirects sur le pétrole ont aussi été considérablement accrus avant la

crise du Golfe à la fois pour des raisons budgétaires et aussi pour mieux aligner les prix de la Grèce sur ceux de la CEE. Afin de ne pas renforcer la tendance inflationniste déjà forte, les autorités se sont abstenues de répercuter sur les consommateurs les hausses des prix du pétrole importé après la fin août. Néanmoins, du fait essentiellement des hausses antérieures des impôts indirects, le prix d'un grand nombre de produits pétroliers a quasiment doublé entre la fin de 1989 et la fin de 1990.

III. Evolution économique en 1990

Après le tassement inévitable de l'activité pendant la mise en œuvre du Programme de stabilisation de 1986-87, la reprise s'est avérée médiocre et de courte durée. Même en 1988, première année de redressement de la conjoncture, la croissance du PIB a été inférieure à la moyenne de l'OCDE, l'écart de taux se creusant progressivement avec l'entrée de l'économie grecque dans une nouvelle phase de stagflation au début de 1990, avant même que le ralentissement ne s'amorce dans le reste de la zone de l'OCDE. Il convient cependant de noter qu'à la différence des années précédentes, pendant lesquelles la consommation avait été la principale source d'expansion tandis que l'investissement fixe s'inscrivait fortement en baisse, c'est ce dernier qui depuis 1988 est le principal élément moteur de l'activité, avec un taux de croissance près de trois fois plus élevé que celui de la consommation. Le redressement de la production manufacturière après le creux observé en 1987 constitue un autre aspect positif de l'évolution de l'économie réelle pendant cette période. Le rééquilibrage du processus de croissance a cependant été assez hésitant et, si l'on en juge d'après le rapide essoufflement de la reprise, il pourrait être davantage une réaction retardée aux progrès antérieurement réalisés sur le plan de la stabilisation que le signe d'une évolution plus profonde.

La stagnation de la production

Après avoir rapidement augmenté en 1989, le revenu disponible réel des ménages ne s'est pratiquement pas accru en 1990 en raison de l'alourdissement de la charge fiscale et de la contraction, imputable à la sécheresse, du revenu agricole réel. Toutes les autres principales catégories de revenu ont poursuivi leur progression en termes réels. Bénéficiant d'un léger recul du taux d'épargne, la consommation privée a augmenté de 2 pour cent en 1990

(tableau 9), cet accroissement tenant pour près de la moitié à la demande d'automobiles (les immatriculations ont progressé d'un tiers aussi bien en 1989 qu'en 1990). Cette vive expansion peut en partie s'expliquer par les anticipations concernant l'inflation et le taux de change. A cela s'ajoute le fait que depuis 1988, les lourdes taxes applicables aux automobiles ont été sensiblement réduites sur les véhicules étrangers importés en vue de demeurer définitivement en Grèce¹³.

Après deux années de croissance rapide, la consommation publique est restée pratiquement stationnaire en 1990 grâce à la modération des achats de biens et de services (notamment de matériel militaire) et à un léger recul de

Tableau 9. **Demande et production**
Pourcentage de variation annuelle en termes réels

| | En pourcentage du total pour 1989 | 1985 1980 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------|-------------|-------------|------------|------------|-------------|
| Consommation privée | 71.6 | 2.4 | 0.7 | 0.8 | 3.4 | 3.9 | 2.1 |
| Consommation publique | 16.9 | 3.6 | -0.8 | 1.3 | 6.6 | 5.3 | 0.4 |
| Formation brute de capital fixe | 15.3 | -2.3 | -6.2 | -8.7 | 8.8 | 8.6 | 5.1 |
| Demande intérieure finale | 103.8 | 1.7 | -0.7 | -0.5 | 4.6 | 4.8 | 2.2 |
| Formation de stocks ¹ | 0.8 | -0.4 | -0.8 | -0.8 | 1.9 | -1.3 | 0.3 |
| Demande intérieure totale | 104.6 | 1.3 | -1.4 | -1.3 | 6.4 | 3.4 | 2.5 |
| Exportations de biens et de services | 26.6 | 2.2 | 14.1 | 16.0 | 9.0 | 2.1 | 1.0 |
| Importations de biens et de services | 34.2 | 6.0 | 3.8 | 16.6 | 8.0 | 9.9 | 8.1 |
| Balance extérieure ¹ | -7.6 | -1.0 | 1.8 | -0.9 | -0.2 | -2.6 | -2.5 |
| Erreur d'estimation ¹ | 3.0 | 0.9 | 1.1 | 1.7 | -2.3 | 1.9 | 0.0 |
| PIB aux prix du marché | 100.0 | 1.3 | 1.4 | -0.5 | 4.1 | 2.8 | 0.1 |
| PNB aux prix du marché | 98.8 | 0.7 | 0.7 | -0.3 | 4.3 | 2.6 | 0.4 |
| PIB au coût des facteurs | 100.0 | 1.5 | 2.6 | -0.6 | 4.7 | 3.4 | -0.4 |
| Agriculture, etc. | 12.8 | -0.0 | 2.5 | -4.1 | 6.2 | 1.0 | -9.9 |
| Secteurs non agricoles | 87.2 | 1.7 | 1.3 | 0.1 | 4.3 | 3.8 | 1.1 |
| <i>dont :</i> | | | | | | | |
| Industries manufacturières | 19.2 | 0.1 | -0.1 | -2.4 | 4.5 | 2.2 | -2.8 |
| Services | 57.4 | 2.2 | 1.9 | 0.8 | 4.0 | 4.5 | 2.0 |

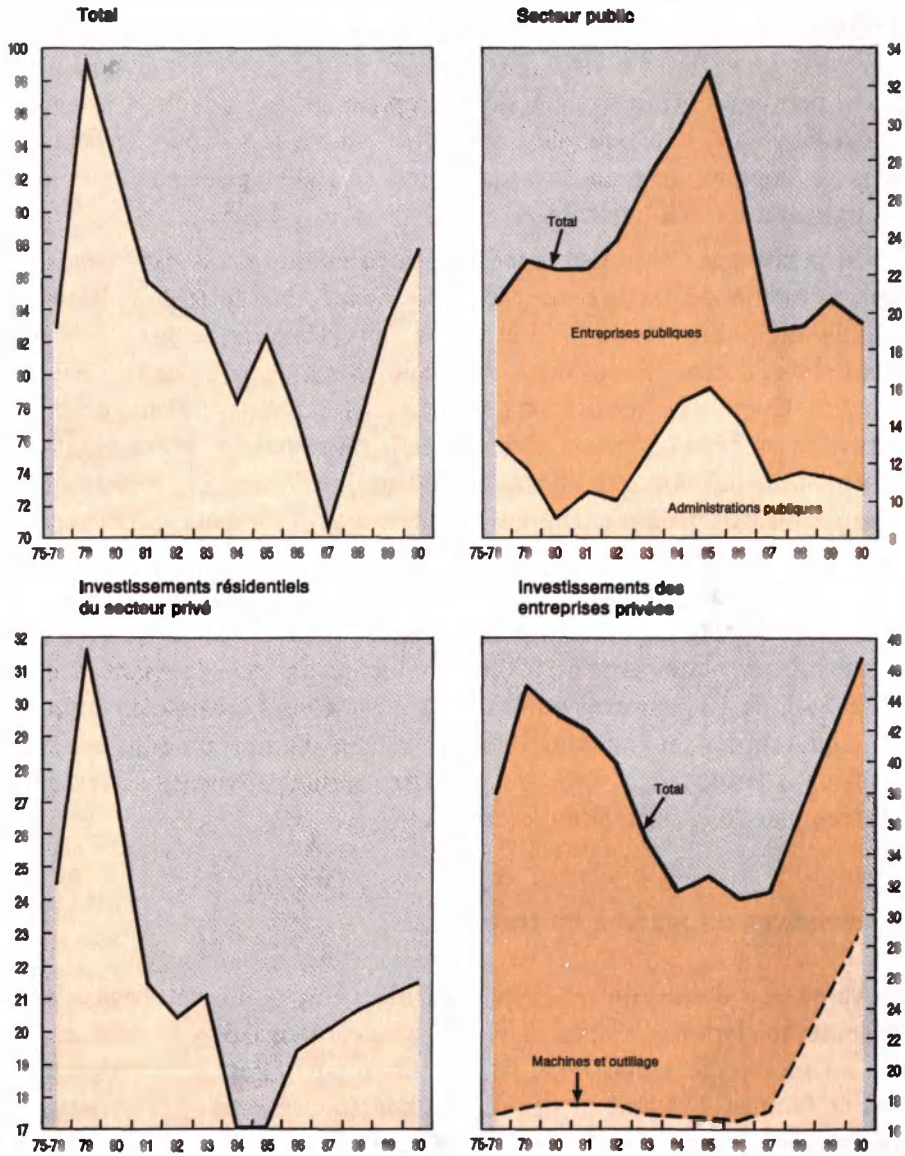
1. Variation en pourcentage du PIB de l'année précédente.

Source : National Statistical Service of Greece, *Provisional National Accounts of Greece, 1989* et données communiquées par les autorités nationales.

l'emploi. Les investissements des administrations publiques, qui se prêtent mieux que les autres postes de dépenses à des ajustements à court terme, ont diminué d'environ 6 pour cent (en termes réels) en 1990 du fait des inquiétudes grandissantes suscitées par l'augmentation du besoin de financement du secteur public. Pour les mêmes raisons, l'investissement des entreprises du secteur public s'est lui aussi inscrit en baisse en 1990, sauf dans les secteurs des transports et des télécommunications où il a fortement progressé, en partie grâce à des transferts financiers de la CEE. Au total, après deux années de croissance réelle, l'investissement total du secteur public a fléchi d'un peu plus de 6 pour cent en 1990 pour s'établir à un niveau inférieur de près d'un cinquième à la moyenne relevée depuis 1979 (graphique 10).

Les investissements privés ont une fois encore rapidement augmenté sur l'ensemble de l'année 1990 sous l'effet conjugué d'un fort acquis à la fin de 1989 et d'une nouvelle et forte progression pendant les huit premiers mois de 1990. Il semble que, par la suite, l'investissement privé ait, de même que la consommation, marqué un palier en raison du niveau élevé des taux d'intérêt et de la crise du Golfe. La forte hausse du prix des appartements et le resserrement du crédit ont mis un terme à la progression de l'investissement résidentiel en 1990. Bien qu'accusant une décélération, le taux de croissance de l'investissement des entreprises est resté tout à fait remarquable sur l'ensemble de l'année 1990 (de plus de 10 pour cent). Le raffermissement de l'investissement dans ce secteur depuis quelques années tient pour une très large part au fait que les entreprises réalisent de mieux en mieux que, sans un effort de modernisation, nombre d'entre elles seront incapables de soutenir l'intensification de la concurrence extérieure. Il semble cependant que le facteur déterminant de la reprise de l'investissement ait été l'amélioration de la rentabilité depuis le lancement du Programme de stabilisation en 1986-87. L'aide financière croissante de la CEE, notamment sous forme de subventions, a également joué un rôle important. Enfin, le plus large recours à des emprunts étrangers dont le coût est relativement faible, même en tenant compte de la dépréciation tendancielle de la drachme (de l'ordre de 8 pour cent sur les trois dernières années), et le développement spectaculaire de la bourse des valeurs, qui a permis aux entreprises de réunir un volume important de capital-actions, ont partiellement annulé les conséquences négatives de la hausse rapide des taux d'intérêt intérieurs.

Graphique 10. TENDANCES DES INVESTISSEMENTS
En milliards de drachmes, à prix constants



Source : Ministère de l'économie nationale, *Comptes nationaux provisoires de la Grèce, 1989*.

De 1979 à 1986, on l'a vu au chapitre II, l'investissement des entreprises privées a suivi une tendance décroissante. Vers le milieu des années 80, les investissements privés en machines et outillage étaient tombés à un niveau un peu inférieur à la moyenne des dix années précédentes, suggérant qu'il y avait désinvestissement net. Le vigoureux redressement observé depuis lors a simplement permis à l'investissement des entreprises privées de retrouver en 1990 son niveau de 1979. Néanmoins, pour la première fois depuis le début des années 80, la progression des investissements en 1990 a principalement tenu à une augmentation des capacités¹⁴.

De même que l'investissement fixe, la formation de stocks (pendant la première moitié de l'année) a elle aussi donné une forte impulsion à la demande intérieure en 1990. Les biens importés représentant cependant l'essentiel de l'accroissement des stocks, celui-ci n'a guère eu de répercussions sur le PIB. Comme les résultats à l'exportation ont été par ailleurs décevants, la contribution de la balance extérieure réelle est restée fortement négative en 1990 (moins cependant que l'année précédente), ce qui explique la très faible croissance du PIB. Compte tenu des modifications des impôts indirects nets et du rythme soutenu des paiements nets de revenu de facteurs à l'étranger, le revenu national disponible réel est aussi resté pratiquement stationnaire en 1990. La quasi-totalité des composantes de la production ont vu leur croissance se ralentir nettement en 1990, la production agricole accusant même un recul effectif de 10 pour cent du fait de la sécheresse. La baisse de la production manufacturière et la décélération de l'activité d'autres produits et services entrant dans les échanges extérieurs, reflètent principalement la dégradation ininterrompue de la compétitivité des coûts.

Les tendances du marché du travail

Après trois années de croissance ralentie, l'emploi du secteur public (qui représente un tiers de l'emploi salarié) s'est accru de 6.5 pour cent en 1989 grâce au recrutement massif de travailleurs temporaires, principalement au début de l'année. Les embauches se sont poursuivies à un rythme nettement moins soutenu jusqu'à l'automne 1990 où le nouveau gouvernement a licencié la plupart du personnel temporaire recruté pendant les six premiers mois de 1989. Par ailleurs, en prévision de la nouvelle loi sur les pensions qui durcit les

critères d'éligibilité, un grand nombre d'employés du secteur public ont pris leur retraite en 1990. Cette année-là, de ce fait, a été marquée par une contraction de l'emploi du secteur public, contraction dont l'ampleur (environ 2½ pour cent), sans précédent depuis quinze ans, est le principal facteur responsable de la faible croissance de l'emploi total en 1990¹⁵.

La croissance de l'emploi salarié dans le secteur privé a été relativement soutenue grâce à la demande des secteurs de services (tableau 10). Le nombre des travailleurs indépendants en dehors de l'agriculture paraît lui aussi avoir augmenté de plus de 1 pour cent en 1990, ce qui porte à 18 pour cent le taux de croissance cumulé depuis 1980. La rapide progression du nombre déjà élevé des travailleurs indépendants (lesquels représentent le tiers de l'emploi total non agricole), de même que la prolifération des petites unités de production, n'est pas seulement le résultat de facteurs économiques mais tient aussi au fait que la fraude fiscale est plus facile dans une entreprise de dimension restreinte¹⁶. La croissance relativement rapide de l'emploi dans le secteur des entreprises (hors agriculture), au taux de 1 pour cent en 1990, va de pair avec la persistance d'une extrême faiblesse des gains tendanciels de productivité dans les tous les secteurs, et en particulier dans les industries manufacturières où la productivité pourrait même avoir en fait reculé en 1990. Outre le ralentissement conjoncturel de l'activité, des facteurs structurels ont continué à freiner la productivité¹⁷. Outre le maintien en activité d'entreprises en difficulté dont les effectifs sont pléthoriques et l'insuffisance des investissements pendant les années 80, la faible productivité des très petites unités de production existant dans toutes les branches est également responsable des tendances décevantes généralement observées.

Après être resté pratiquement stable pendant la deuxième moitié des années 80, le taux de chômage est monté à 7¾ pour cent en 1990¹⁸. Mis à part la hausse de l'emploi dans le secteur public, la stabilité du chômage pendant la seconde moitié des années 80 tient au fait que la Grèce est l'un des pays de l'OCDE où le taux de croissance de la population active est particulièrement faible (0.4 pour cent en moyenne). Outre le développement de l'enseignement supérieur et la fréquence accrue des départs en retraite anticipée, responsables d'une baisse des taux d'activité, des facteurs démographiques expliquent aussi la lente progression de l'offre de main-d'œuvre¹⁹. En l'absence des émigrés grecs de plus en plus nombreux qui reviennent, essentiellement des pays

Tableau 10. Tendances du marché du travail

| | 1989 Milliers | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|--|------------------|-------|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| | | 1981 | Pourcentage de variation annuelle | | | | |
| Population | 10 033 | 0.5 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.4 |
| Population d'âge actif | 6 698 | 1.0 | 0.8 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.8 |
| Taux de chômage (%) | (7.4) | (7.4) | (7.4) | (7.4) | (7.7) | (7.4) | (7.7) |
| Population active ¹ | 3 967 | 1.4 | -0.1 | -0.1 | 2.0 | 0.2 | 0.6 |
| Emploi | 3 671 | 0.4 | 0.3 | -0.1 | 1.6 | 0.4 | 0.3 |
| Agriculture | 930 | -1.1 | -1.1 | -5.4 | 0.1 | -3.7 | -1.5 |
| Industrie | 1 011 | -0.8 | 2.9 | -0.5 | -1.1 | 1.5 | |
| Industries manufacturières | 715 | -0.1 | 5.7 | -0.3 | -1.3 | 1.2 | |
| Services | 1 730 | 2.4 | -0.4 | 3.6 | 4.4 | 2.3 | |
| Employeurs et travailleurs indépendants ² | 1 786 | -0.2 | 0.4 | -1.3 | 0.4 | -1.4 | -0.2 |
| Agriculture | 900 | -1.3 | -0.9 | -5.4 | 0.3 | -3.9 | -1.3 |
| Autres | 886 | 1.3 | 2.1 | 3.6 | 0.6 | 1.1 | 1.5 |
| Salariés | 1 884 | 1.5 | 0.2 | 1.1 | 2.8 | 2.1 | 0.6 |
| Secteur public ³ | 587 | 3.8 | 1.0 | 1.4 | -0.1 | 6.5 | -2.7 |
| Administrations publiques | 383 | 4.2 | 1.4 | 1.1 | 1.4 | 4.1 | -1.3 |
| Entreprises publiques | 149 | 2.8 | -0.8 | 0.3 | -2.5 | 6.4 | -3.8 |
| Banques | 55 | 5.3 | 1.8 | 2.0 | 2.4 | 3.3 | -4.5 |
| Secteur privé | 1 297 | -0.8 | 0.8 | 1.1 | 4.5 | 0.4 | 1.1 |

1. En 1980, 1985 et 1989, le taux d'activité a été de 58.7, 59.6 et 59.2 pour cent respectivement.

2. Y compris les membres de la famille non rémunérés.

3. Non compris les entreprises qui sont effectivement contrôlées par des organismes publics bien que ceux-ci ne détiennent qu'une minorité de leurs actions.

Sources : Données communiquées par les autorités nationales et estimations de l'OCDE.

d'Europe de l'Est, pour s'établir dans leur pays d'origine, la population d'âge actif aurait probablement commencé à diminuer dès 1989²⁰.

La stabilité du taux global de chômage masque d'importantes différences. Premièrement, dans les zones urbaines, le taux de chômage est supérieur à 10 pour cent alors qu'il n'est que de 3 pour cent dans les zones rurales, lesquelles sont en revanche davantage concernées par le sous-emploi. De plus, le taux de chômage s'est accru ces dernières années dans les zones urbaines qui attirent la plupart des immigrants arrivés légalement et illégalement dans le pays, alors qu'il s'est pratiquement stabilisé dans les zones rurales. Deuxièmement, le taux de chômage des jeunes, notamment dans le groupe d'âge 20-24 ans, est de l'ordre de 35 pour cent. Il est en revanche particulièrement

faible dans le groupe d'âge 45-64 ans, où il n'atteint probablement pas 4 pour cent (ce qui correspond à peu près au chômage frictionnel), en raison du nombre élevé d'agents permanents du secteur public au sens large, des difficultés de procéder à des licenciements dans le secteur privé et des départs en retraite anticipée. Troisièmement, le temps nécessaire à la recherche d'un emploi est particulièrement long, et se reflète dans le pourcentage relativement élevé du chômage d'une durée de 6 à 12 mois. La Grèce est par ailleurs l'un des pays où le chômage de longue durée (plus de 12 mois) est proportionnellement le plus faible. Cela tient en partie au fait que les allocations de chômage cessent d'être versées au bout de 9 mois (12 mois depuis 1990), mais il semble bien surtout que la plupart des demandeurs d'emploi finissent par trouver une occupation, éventuellement dans l'économie souterraine.

L'accélération de l'inflation

Si la pente de l'inflation sous-jacente s'est fortement accentuée depuis le début de 1989, les chiffres officiels de progression des prix à la consommation sont restés pratiquement stables (moins de 14 pour cent en moyenne) sur les deux années se terminant à la fin de 1989 (tableau 11) grâce aux effets positifs encore exercés par le programme de stabilisation de 1986-87 et à l'incidence bénéfique de la modération du taux mondial d'inflation pendant la majeure partie de l'année 1989. Surtout, cette stabilité apparente a largement tenu à des mesures délibérées visant à contenir le taux mesuré d'inflation : les relèvements des prix réglementés ont été régulièrement reportés et les impôts indirects ont été allégés tandis que les subventions augmentaient sensiblement. Les autorités ayant par ailleurs toléré une certaine aggravation de la fraude fiscale, les prix n'ont que partiellement reflété le poids des impôts ; enfin, l'appréciation de la drachme en termes réels a freiné le rythme de hausse des prix²¹. En conséquence, l'écart d'inflation par rapport à l'ensemble de la zone de l'OCDE et à la CEE, mesuré sur la base des prix à la consommation, n'a guère varié en 1988 et 1989 (graphique 11).

C'est en décembre 1989 que le taux d'inflation a subi une première et forte accélération, la décision longtemps reportée des autorités d'ajuster les prix réglementés ayant fait monter d'un seul coup l'indice des prix à la consommation de près de 2 pour cent. Après cela, la progression des prix à la

Tableau 11. Prix
Pourcentage de variation annuelle

| | 1985 1980 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1990 Décembre |
|---|--------------|-------|-------------------|------|------|-------------------|------------------|
| Indices implicites de prix (sur la base des comptes nationaux) | | | | | | | |
| PIB au coût des facteurs | 20.3 | 15.7 | 12.5 | 15.4 | 16.4 | 18.0 ¹ | |
| PIB aux prix du marché | 20.4 | 17.4 | 13.8 | 15.8 | 14.1 | 20.1 | |
| Consommation privée | 19.6 | 22.1 | 15.6 | 14.3 | 14.7 | 20.0 | |
| Prix à la consommation | 20.7 | 23.0 | 16.4 ² | 13.5 | 13.7 | 20.4 | 22.8 |
| Prix de gros, total | 20.7 | 16.4 | 9.8 | 10.1 | 13.4 | 15.9 | 18.4 |
| Produits d'origine nationale destinés à : | | | | | | | |
| Consommation intérieure | | | | | | | |
| Produits primaires | 19.9 | 16.9 | 11.4 | 9.8 | 15.9 | 23.1 | 27.4 |
| Produits industriels | 20.0 | 18.2 | 8.7 | 10.3 | 12.2 | 18.4 | 20.9 |
| Produits destinés à l'exportation | | | | | | | |
| | 20.3 | 7.2 | 9.4 | 10.6 | 16.5 | 6.7 | 9.4 |
| Produits importés | 22.9 | 24.5 | 12.3 | 9.2 | 12.5 | 12.5 | 12.9 |
| Coûts de la construction, des bâtiments | 19.3 | 22.8 | 11.6 | 11.0 | 16.8 | 19.3 | 21.9 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | |
| Taux de change effectif | -13.3 | -20.9 | -9.8 | -7.1 | -6.1 | -7.3 | -9.1 |

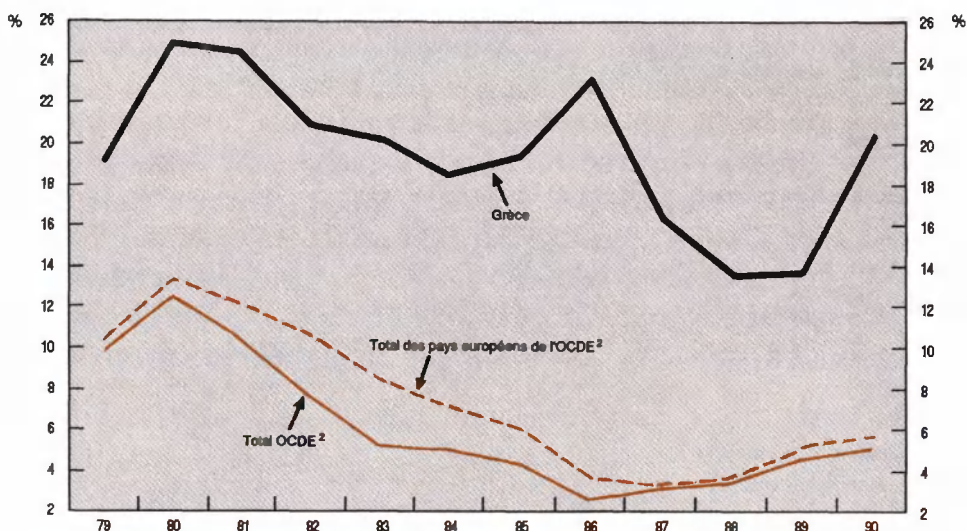
1. Estimation de l'OCDE.

2. La TVA est entrée en vigueur en janvier 1987, majorant l'IPC de 3.1 points pour l'année 1987 dans son ensemble.

Sources : Données communiquées par les autorités nationales et estimations de l'OCDE.

consommation s'est régulièrement accélérée pour culminer en rythme annuel à 22.9 pour cent en novembre 1990, contre 14 pour cent un an plus tôt. Cette accélération a été dans une large mesure la conséquence prévue et inévitable des mesures prises pour accroître les recettes fiscales afin d'interrompre le gonflement du besoin de financement du secteur public, mesures qui ont fait monter l'indice des prix à la consommation de 6 à 7 pour cent sur les sept premiers mois de 1990²². Ces hausses de prix se sont répercutées sur les salaires, et comme la productivité s'est encore une fois ralentie en 1990, la progression des coûts unitaires de main-d'œuvre et des autres coûts non salariaux s'est fortement accélérée cette année-là²³. Des augmentations de prix à caractère spéculatif ont renforcé l'inflation au début de 1990, mais cette

Graphique 11. **ÉVOLUTION COMPARÉE DES TAUX D'INFLATION**¹
 Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente



1. Mesurée par l'indice des prix à la consommation.

2. Non compris les pays à forte inflation.

Source : OCDE, *Principaux Indicateurs économiques*.

tendance a été largement inversée pendant le second semestre de l'année. Les sociétés qui avaient accumulé des stocks jusqu'au milieu de 1990 et dont la marge brute d'auto-financement était affectée par le ralentissement de plus en plus sensible de l'activité et par le niveau élevé des taux d'intérêt, ont modéré leurs augmentations de prix vers la fin de l'année. On peut enfin attribuer près de 1 point de la progression des prix à la consommation à la sécheresse, qui a fait monter de près de 45 pour cent les prix des légumes frais et de l'huile d'olive en 1990.

L'accélération de la progression des rémunérations moyennes en 1990 tient dans une large mesure au relèvement sensible des traitements des fonctionnaires dont les rémunérations réelles moyennes ont ainsi progressé de 17 pour cent au total depuis 1988 (tableau 12). Outre le système ATA et les

Tableau 12. Salaires et coûts de main-d'œuvre
Pourcentage de variation annuelle

| | 1985 1980 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 ¹ |
|---|-------------------|------|------|------|------|-------------------|
| Ajustement de salaires au titre de l'ATA² | 19.0 ³ | 10.8 | 9.9 | 17.3 | 16.4 | 13.3 ⁴ |
| Gains moyens⁵ | | | | | | |
| Total | 22 | 12¼ | 11 | 20¾ | 19½ | 21 |
| Administrations publiques | 23½ | 14½ | 12½ | 21½ | 19½ | 25¼ |
| Secteur bancaire | 22½ | 10 | 9 | 26½ | 19 | 19 |
| Secteur privé | 21¼ | 11¼ | 10¼ | 20 | 19¾ | 18½ |
| <i>dont :</i> | | | | | | |
| Industries manufacturières ⁶ | | | | | | |
| Salaires | 21¾ | 8½ | 8¼ | 27 | 20 | 22½ |
| Gains hebdomadaires | 24¼ | 12½ | 9¾ | 24 | 20¾ | 20 |
| Salaires minimums | 25¾ | 10¾ | 10 | 17 | 19 | 17 |
| Coûts unitaires de main-d'œuvre | | | | | | |
| Total, secteur agricole non compris | 22 | 10½ | 10½ | 16¼ | 16¾ | 20¾ |
| <i>dont :</i> | | | | | | |
| Secteur des entreprises | 21¾ | 11¼ | 11 | 19 | 18 | 19 |
| Industries manufacturières | 24 | 12¾ | 11 | 19¾ | 18½ | 21½ |
| <i>Pour mémoire</i> | | | | | | |
| Gains réels moyens | | | | | | |
| Total | 2.1 | -8 | -4 | 5¾ | 4¼ | 1 |
| Administrations publiques | 2.1 | -6 | -2½ | 6½ | 4¼ | 4¼ |
| Secteur privé (secteur bancaire compris) | 1.7 | -9 | -4¾ | 5½ | 4¼ | -1 |

1. Estimations provisoires.

2. Progression sur l'année des taux des salaires de base (applicables aux travailleurs du bas de l'échelle) conformément à l'ATA (système d'indexation automatique), sur la base des taux d'inflation passés pour la période allant jusqu'à 1985 et sur la base des objectifs fixés en matière d'inflation après cette date.

3. Moyenne de la période 1982-1985.

4. Le chiffre est de 15.9 pour cent pour la plupart des travailleurs du secteur privé qui ont reçu une augmentation de 2.3 pour cent à la place de l'ajustement au titre de l'ATA à compter du 1^{er} mai 1990 (le chiffre de l'ATA a été officiellement de zéro pour la deuxième période de 4 mois de 1990).

5. Estimations pour le secteur non agricole, non compris les gains en provenance de l'étranger (Banque de Grèce).

6. Entreprises employant dix salariés ou plus.

Note : Les chiffres se rapportent aux secteurs non agricoles.

Sources : *Annual Report of the Governor of the Bank of Greece*; données communiquées par les autorités nationales et estimations de l'OCDE.

fortes primes accordées au début de 1990, l'incidence de l'ancienneté est relativement importante dans le secteur public, les rémunérations augmentant de façon pratiquement automatique en fonction du nombre d'années de service. Ce facteur pourrait être intervenu pour environ 3 points dans l'augmentation des rémunérations moyennes en 1990.

En dépit de la modération salariale dans la deuxième moitié de l'année, la progression des rémunérations moyennes dans le secteur privé, qui avait été de 10 pour cent en termes réels sur les deux années précédentes, n'a été en 1990 que légèrement inférieure à celle des prix. Les salaires des travailleurs du secteur manufacturier ont à nouveau progressé beaucoup plus fortement que ceux des autres travailleurs du secteur privé, d'où un léger gain en termes réels. Cette augmentation peut difficilement s'expliquer du point de vue économique et tient principalement au système national de négociation de salaires et au salaire minimum imposé par le gouvernement, qui ne laissent guère de flexibilité au niveau de l'usine ou de l'entreprise. Il y a lieu de noter dans ce contexte que même les entreprises à problèmes, dont certaines sont jugées non viables, ont accordé pratiquement les mêmes augmentations de salaire que les entreprises en bonne santé. La progression des coûts unitaires de main-d'œuvre dans les industries manufacturières s'est de ce fait accélérée en 1990 pour atteindre 21½ pour cent, taux sans équivalent (et de loin) depuis 1984. Dans le commerce de détail en revanche, autre principale composante du secteur privé, les salaires ont accusé un net recul en termes réels (4 pour cent) en 1990, ce qui a compensé dans une large mesure la progression des deux années précédentes.

Aggravation des déséquilibres extérieurs

On ne peut expliquer les amples fluctuations du déficit extérieur courant de part et d'autre de son niveau tendanciel (5 pour cent du PIB) sans prendre en compte les facteurs de confiance. L'incertitude, la perte de confiance des entreprises et les anticipations de dévaluation provoquent des fuites massives et illégales de capitaux (comme en 1985), alors qu'à l'inverse, un regain de confiance non seulement réduit considérablement l'exode de capitaux mais peut même susciter un mouvement de reflux (en 1987-88 par exemple)²⁴. Qui plus est, alors que dans le passé les fluctuations des mouvements de capitaux

étaient presque exclusivement le fait du climat de confiance et de facteurs spéculatifs, le public grec est depuis deux ans devenu de plus en plus attentif aux variations des écarts de taux d'intérêt. La raison en est l'inversion des taux de rendement des dépôts intérieurs libellés en devises qui, de négatifs jusqu'en 1987, sont depuis lors largement positifs du fait de la hausse des taux réels intérieurs et de la légère dépréciation de la drachme. Une perte de confiance et une attaque spéculative contre la drachme ont entraîné une nette détérioration de la balance des paiements sur les douze mois se terminant en mai 1990. Pendant le reste de l'année, le redressement de la confiance et, sans doute plus encore, la hausse des taux d'intérêt ont constitué un facteur positif pour les flux de capitaux, ce qui a permis une nette amélioration de la balance courante et des capitaux²⁵.

Outre les facteurs de confiance et les effets de la crise du Golfe, les données économiques fondamentales ont largement contribué à la dégradation de la balance des paiements au cours des deux dernières années. En premier lieu, du fait de la politique restrictive de taux de change, les coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre mesurés dans une monnaie commune ont continué d'augmenter rapidement, la détérioration cumulée de la compétitivité internationale des coûts atteignant ainsi environ 20 pour cent sur quatre ans. En deuxième lieu, la qualité comme la composition de la production ont souffert de la longue période de marasme de l'investissement et d'autres rigidités structurelles, ce qui a accentué la détérioration de la compétitivité globale. En troisième lieu, après les importants déficits de la balance courante, le service de la dette extérieure fait peser une lourde charge sur la balance des paiements.

La détérioration de la compétitivité explique pour une large part la stagnation des exportations de marchandises depuis 1988 (tableau 13). Le taux de croissance des exportations non pétrolières en valeur (dollars des Etats-Unis) s'est élevé à 6 pour cent en 1990, ce qui implique un léger recul en termes réels, dû dans une large mesure à la réduction de l'offre de produits agricoles après la sécheresse²⁶. Il est également possible que les exportateurs aient quelque peu retardé le rapatriement de leurs recettes d'exportations en prévision d'une dévaluation. Même en faisant la part de ces facteurs, l'évolution observée au cours des deux dernières années souligne l'incapacité de l'industrie grecque à développer ses exportations en période de tassement

Tableau 13. Balance des paiements courants
Millions de dollars

| | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| Balance commerciale | -6 268 | -5 686 | -6 942 | -7 631 | -9 120 | -12 328 |
| Balance pétrolière | -2 354 | -1 274 | -1 816 | -1 377 | -1 690 | -2 233 |
| Balance commerciale hors pétrole | -3 914 | -4 412 | -5 126 | -6 254 | -7 430 | -10 095 |
| Exportations | 3 460 | 4 001 | 5 069 | 5 446 | 5 593 | 5 903 |
| Importations | 7 373 | 8 412 | 10 196 | 11 699 | 13 022 | 15 998 |
| Recettes nettes d'opérations invisibles | 2 992 | 3 914 | 5 723 | 6 674 | 6 547 | 8 766 |
| Crédits | 5 260 | 6 512 | 8 566 | 10 099 | 10 281 | 13 041 |
| Voyages | 1 428 | 1 834 | 2 268 | 2 396 | 1 976 | 2 587 |
| Transports | 1 038 | 1 001 | 1 193 | 1 380 | 1 375 | 1 762 |
| Envois de fonds des travailleurs émigrés | 801 | 983 | 1 379 | 1 727 | 1 394 | 1 828 |
| Transferts nets de la CEE | 869 | 1 392 | 1 665 | 1 935 | 2 602 | 2 901 |
| Divers, autres recettes | 1 124 | 1 302 | 2 061 | 2 661 | 2 934 | 3 963 |
| Débits | 2 268 | 2 598 | 2 843 | 3 425 | 3 734 | 4 275 |
| dont : Paiements d'intérêts ¹ | 1 237 | 1 354 | 1 537 | 1 684 | 1 794 | 1 902 |
| Balance courante | -3 276 | -1 772 | -1 219 | -957 | -2 573 | -3 562 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | |
| (en % du PIB) | | | | | | |
| Balance commerciale hors pétrole | -11.7 | -11.2 | -11.1 | -11.9 | -13.6 | -14.9 |
| Balance commerciale | -18.8 | -14.4 | -15.1 | -14.4 | -16.7 | -18.1 |
| Balance des opérations invisibles | 9.0 | 9.9 | 12.5 | 12.6 | 12.0 | 12.7 |
| Balance des paiements courants | -9.8 | -4.5 | -2.6 | -1.8 | -4.7 | -5.4 |

1. Y compris les dividendes et les profits.

Note : Sur la base des règlements.

Sources : Bank of Greece, *Monthly Statistical Bulletin* et données communiquées par les autorités nationales.

grandissant de l'activité intérieure. Sur les deux années se terminant en 1990, la perte cumulée de parts de marchés d'exportation pour les produits manufacturés pourrait avoir atteint 15 pour cent malgré un léger recul des prix des exportations en devises. En revanche, la progression des importations non pétrolières en valeur (dollars des Etats-Unis) s'est accélérée, passant de 11 pour cent en 1989 à 23 pour cent en 1990. Compte tenu du renforcement des effets de termaillage et de l'accélération de la hausse du prix des produits entrant dans les échanges internationaux en 1990, la progression du volume des importations non pétrolières paraît s'être ralentie pour s'établir aux alentours de 6 pour cent. Cette progression n'en est pas moins très importante en

période de tassement de la demande intérieure et elle s'explique par le gonflement de l'investissement des entreprises, dont le contenu d'importations est élevé, et par des importations spéculatives, notamment au premier semestre de 1990. Il faut ajouter à cela 1/2 milliard de dollars dus à la hausse du prix du pétrole, ce qui donne un déficit commercial de 12.3 milliards de dollars en 1990, soit près d'un cinquième du PIB.

L'aggravation du déficit commercial a été largement compensée par une nette augmentation de l'excédent au titre des invisibles en 1990. La stabilité dont ce poste avait témoigné en 1989 masquait des fuites illégales de capitaux, principalement au second semestre de l'année. Pendant la deuxième moitié de 1990, l'amélioration de la confiance et le niveau élevé des taux d'intérêt ont donné un coup d'arrêt à l'évasion de capitaux, auxquels on peut imputer l'essentiel de la forte progression des recettes invisibles sur l'ensemble de l'année 1990, à partir du niveau bas atteint en 1989. Le retournement de tendance entre 1989 (fléchissement) et 1990 (augmentation) a été particulièrement sensible dans le cas des envois de fonds des travailleurs émigrés et dans celui des recettes au titre du tourisme. Exclusion faite de ces distorsions, et compte tenu de la dévaluation du dollar des Etats-Unis vis-à-vis des monnaies du SME dans lesquelles sont effectuées la plupart des envois de fonds des travailleurs émigrés et des recettes touristiques, les recettes invisibles n'ont que très légèrement augmenté en 1990 ce qui laisse supposer qu'elles sont restées pratiquement inchangées en volume. Le tourisme dans les régions méditerranéennes a été affecté par les conditions météorologiques favorables en Europe du Nord et en Europe occidentale, ainsi que par la crise du Golfe pendant les derniers mois de l'année.

En 1990, le déficit de la balance courante s'est creusé pour atteindre 3.6 milliards de dollars, et il a été couvert presque aux trois-quarts par des entrées de capitaux non génératrices d'endettement (tableau 14). Les entrées nettes de capitaux privés ont accusé une très forte progression, principalement en vue de la réalisation d'investissements immobiliers et d'investissements de portefeuille stimulés par la forte expansion de la bourse des valeurs jusqu'en août dernier. Néanmoins, les chiffres du tableau 14 exagèrent l'accroissement de ces entrées dans la mesure où les emprunts des sociétés, en très forte progression en 1990, sont comptabilisés avec les investissements directs privés. Compte tenu de ce facteur et de la baisse du dollar des Etats-Unis par rapport

Tableau 14. Compte des opérations en capital
En milliards de dollars

| | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Balance des opérations courantes | -3 276 | -1 772 | -1 219 | -957 | -2 573 | -3 562 |
| Erreurs et omissions | -40 | -81 | 233 | 83 | -526 | -157 |
| Déficit total | -3 316 | -1 853 | -986 | -874 | -3 099 | -3 718 |
| Entrées de capitaux non générateurs de dette | | | | | | |
| A l'intention du secteur des entreprises ¹ | 719 | 987 | 1 422 | 1 618 | 1 633 | 2 255 |
| Investissements immobiliers | 243 | 262 | 330 | 542 | 469 | 799 |
| Dépôts en devises | 431 | 463 | 675 | 896 | 740 | 991 |
| Autres entrées de capitaux à long terme | 77 | 286 | 440 | 125 | 551 | 617 |
| Autres entrées de capitaux à long terme | -32 | -24 | -23 | 55 | -124 | -152 |
| Balance des paiements de base | -2 597 | -866 | 436 | 744 | -1 464 | -1 464 |
| (% du PIB) | (-7.8) | (-2.2) | (0.9) | (1.4) | (-2.7) | (-2.2) |
| Entrées de capitaux générateurs de dette | 2 430 | 1 109 | 380 | 414 | 1 131 | 1 507 |
| (% du PIB) | (7.8) | (2.8) | (0.8) | (0.8) | (2.1) | (2.3) |
| Crédits fournisseurs | 6 | -36 | 205 | 193 | 124 | 440 |
| Banques commerciales | 131 | -115 | -118 | 18 | -47 | -25 |
| Secteur public | 2 293 | 1 259 | 292 | 202 | 1 054 | 1 092 |
| <i>dont :</i> | | | | | | |
| Banque de Grèce | 1 609 | 237 | -264 | 466 | 751 | 118 |
| Administration centrale | 28 | 781 | 850 | -145 | 256 | 936 |
| Entreprises publiques | 621 | 106 | -237 | -80 | 111 | 81 |
| Balance des paiements | -167 | 243 | 816 | 1 157 | -333 | 44 |
| Variation des réserves | | | | | | |
| (- = augmentation) | 136 | -276 | -819 | -1 190 | 341 | -51 |
| Solde des échanges couverts par des accords de compensation (+ = diminution) | 31 | 33 | 3 | 33 | -8 | 7 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | |
| Emprunt net du secteur public moins variation des réserves (% du PIB) | (7.3) | (2.5) | (-1.1) | (-1.9) | (2.6) | (1.6) |

1. Depuis 1988, y compris les emprunts à court terme des sociétés, qui pourraient avoir atteint 1/4 de milliard de dollars en 1990.

Source : Bank of Greece, *Monthly Statistical Bulletin*, et données communiquées par les autorités nationales.

aux monnaies de la Communauté européenne, les investissements directs privés, bien que plus élevés qu'en 1989 en termes réels, sont restés relativement faibles et ont principalement correspondu à un accroissement des prises de participation étrangères (y compris des achats purs et simples) dans des entreprises grecques. De la même façon, les investissements d'expansion des capacités ont été très limités (notamment si on les compare à ceux de

l'Espagne et du Portugal) et paraissent dans la plupart des cas avoir concerné les services, en particulier les secteurs financiers, le tourisme et le commerce. Quant à la forte hausse des dépôts en devises auprès des banques intérieures, elle tient essentiellement au fait qu'un accroissement des dépôts en drachmes convertibles détenus par des entreprises a plus que compensé la baisse des entrées nettes de dépôts détenus par des individus²⁷.

Le recours du secteur des entreprises à l'emprunt étranger est également illustré par la forte augmentation des crédits fournisseurs, qui constitue le principal facteur responsable du gonflement des entrées de capitaux généra-

Tableau 15. Dette extérieure du secteur public
Millions de dollars des Etats-Unis

| | 1980 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|---|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| A moyen et long terme | 4 204 | 9 066 | 11 794 | 14 894 | 18 208 | 17 387 | 18 380 | 20 576 |
| Administration centrale | 497 | 668 | 927 | 1 991 | 3 452 | 3 128 | 3 567 | 4 010 |
| Collectivités locales | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 40 | 65 | 65 |
| Entités publiques ¹ | 1 342 | 3 969 | 4 614 | 5 221 | 5 945 | 5 567 | 5 376 | 5 962 |
| Banque centrale | 1 943 | 3 585 | 5 265 | 6 377 | 7 255 | 7 237 | 7 823 | 8 850 |
| Autres banques | 400 | 720 | 882 | 1 218 | 1 503 | 1 386 | 1 543 | 1 687 |
| Autres prêts bénéficiant d'une garantie publique | 22 | 123 | 106 | 87 | 52 | 29 | 7 | 2 |
| A court terme | -43 | 660 | 1 253 | 839 | 148 | 156 | 252 | 1 166 |
| Administration publiques | | | | | | | | 1 013 |
| Banque centrale | -43 | 660 | 918 | 497 | 107 | 63 | 63 | 39 |
| Entités publiques ¹ | 0 | 0 | 335 | 342 | 41 | 93 | 189 | 114 |
| Crédits fournisseurs | 227 | 183 | 231 | 228 | 297 | 210 | 198 | 188 |
| Total | 4 388 | 9 909 | 13 278 | 15 960 | 18 562 | 17 753 | 18 830 | 21 930 |
| En pourcentage du PIB | (11.9) | (33.5) | (42.5) | (40.4) | (37.4) | (35.0) | (34.1) | (33.4) |
| Service de la dette, total | 759 | 1 519 | 1 845 | 2 174 | 3 382 | 3 588 | 3 307 | 3 845 |
| dont : | | | | | | | | |
| Paiements d'intérêts | 352 | 922 | 1 083 | 1 216 | 1 385 | 1 528 | 1 649 | 1 733 |
| Coefficient du service de la dette | (8.2) | (15.7) | (19.3) | (19.7) | (23.8) | (22.4) | (20.3) | (20.1) |
| dont : | | | | | | | | |
| Paiements d'intérêts | (3.8) | (9.5) | (11.3) | (11.0) | (9.8) | (9.5) | (10.1) | (8.9) |
| Paiements d'intérêts (% du PIB) | (0.9) | (2.7) | (3.2) | (3.1) | (3.0) | (2.9) | (3.0) | (2.6) |

1. Entreprises publiques essentiellement.

Source : Données communiquées par les autorités nationales.

trices d'endettement en 1990. Les emprunts nets du secteur public à l'étranger se sont maintenus à leur niveau élevé de 1989. Néanmoins, l'amortissement s'alourdissant, les emprunts bruts se sont fortement accrus. Ce facteur, conjugué à la situation peu satisfaisante de la balance des paiements et au resserrement mondial du crédit, a entraîné une détérioration des conditions de l'emprunt en 1990 alors que celles-ci s'étaient régulièrement améliorées de 1986 à 1989. Les réserves officielles de change se sont maintenues aux alentours de 4¹/₄ milliards de dollars pendant près de trois ans jusqu'en 1990, mais, rapportées aux importations totales, elles suivent une tendance décroissante depuis le dernier trimestre de 1988. Pour partie sous l'effet de la dépréciation du dollar vis-à-vis d'autres monnaies, la dette extérieure du secteur public s'est encore alourdie pour atteindre 21.9 milliards de dollars en 1990, mais son fléchissement en pourcentage du PIB s'est poursuivi (tableau 15). De même, le coefficient de service de la dette a lui aussi reculé en 1990, ce qui tient d'une part au fait qu'une large proportion de la dette est libellée en dollars des Etats-Unis et que la valeur de la monnaie américaine a suivi une tendance décroissante de même que les taux d'intérêt américains, et d'autre part au fait que le reflux des capitaux qui étaient allés se placer à l'étranger a porté les recettes invisibles à un niveau relativement élevé.

IV. Le Programme d'ajustement et les réformes structurelles

Sous l'effet conjugué de l'aggravation tendancielle des déséquilibres macro-économiques, de l'alourdissement du service de la dette extérieure et de la dégradation de l'environnement international, l'économie grecque risquait de s'enfoncer pendant les années 90 dans un cercle vicieux de stagflation associée à des tensions croissantes de balance des paiements. Pendant les années 80, le principal facteur déstabilisateur avait été, on l'a vu au chapitre I, l'augmentation du besoin de financement du secteur public. Sur la base des tendances actuelles, même si le déficit primaire était stabilisé, la dynamique de la dette porterait le besoin de financement du secteur public aux alentours de 25 pour cent du PIB d'ici 1993 (voir annexe I). Conscient de l'urgence de la situation et de la nécessité d'adopter des mesures correctives de vaste portée, le nouveau gouvernement a annoncé d'importantes réformes institutionnelles et structurelles qui doivent être mises en œuvre pendant la première moitié des années 90. En outre, pour renforcer la confiance des créanciers, la politique macro-économique a été progressivement durcie au cours des dix derniers mois. Le «Programme d'ajustement à moyen terme 1991-1993» a été présenté sous sa forme définitive à la fin de février 1991, avec le détail des projections macro-économiques et des réformes micro-économiques. Le surdimensionnement du secteur public ayant des effets négatifs à tous les niveaux de l'activité économique, l'austérité budgétaire et la réorganisation du secteur public en général sont les lignes de force autour desquelles s'articule le Programme d'ajustement.

Egalement conçu dans le but d'ouvrir la voie à la participation pleine et entière de la Grèce au processus d'union économique et monétaire européenne, le Programme d'ajustement a des objectifs très ambitieux (tableau 16). Le premier but visé, dont dépendra la réalisation sans à-coups

Tableau 16. Scénario macro-économique¹

| | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 |
|--|---------------------------|-------|-------|------|
| | Taux de croissance annuel | | | |
| PIB | 0.8 | 0.9 | 1.6 | 3.5 |
| Prix à la consommation | 20.0 | 18.0 | 13.8 | 8.3 |
| | En pourcentage du PIB | | | |
| Besoin de financement du secteur public (base des paiements) | 19.5 | 13.0 | 6.7 | 3.0 |
| Dette du secteur public | 109.2 | 108.2 | 101.9 | 94.1 |
| Balance extérieure courante ² | -5.4 | -5.2 | -3.6 | -3.0 |
| Engagements extérieurs nets du secteur public | 25.5 | 25.8 | 23.4 | 20.4 |
| Part salariale | 41.1 | 40.1 | 38.7 | 37.6 |

1. Ce tableau présente les chiffres contenus dans le Programme d'ajustement à moyen terme tel que présenté en février 1991.

2. Il s'agit de la balance courante sur la base des paiements (qui tient compte aussi du crédit-fournisseurs pour les importations) telle que la présente la Banque de Grèce. Depuis leur publication, les objectifs concernant le déficit de la balance courante ont été révisés à la baisse.

Source : Données communiquées par les autorités nationales.

de l'ensemble du Programme, est la réduction du besoin de financement du secteur public qui doit être ramené de près de 21 pour cent en 1990 à 3 pour cent en 1993. Grâce notamment à la suppression du système ATA, le taux de croissance des salaires nominaux devrait passer d'environ 22 pour cent en 1990 à 9 pour cent en 1993, ce qui implique une importante contraction des salaires réels, concentrée sur les deux premières années de la période considérée. La politique monétaire demeurant restrictive, on prévoit que la hausse des prix à la consommation ne dépassera pas 7 pour cent à la fin de 1993, soit une baisse de 15 points. La politique de taux de change, quoique encore restrictive, pourrait être légèrement assouplie afin d'interrompre la dégradation de la compétitivité internationale en termes de coûts. Compte tenu de l'atonie de la demande intérieure et des améliorations attendues du côté de l'offre, le déficit extérieur courant pourrait ainsi être ramené à 3 pour cent du PIB en 1993, taux probablement très inférieur à celui des entrées autonomes de capitaux, de sorte que l'on prévoit une légère contraction de la dette extérieure nette.

L'augmentation des profits résultant de la baisse des coûts réels de main-d'œuvre et l'amélioration de la confiance, liée à la réduction sensible des trois

déséquilibres interdépendants – besoin de financement du secteur public, inflation et déficit extérieur courant –, devraient largement contribuer à la stabilisation de l'économie réelle. Le Programme d'ajustement suppose une accélération progressive de la croissance du PIB, dont le taux devrait atteindre 3.5 pour cent en 1993, entraînée par une nette reprise des investissements et des exportations. La consommation ne devrait en revanche progresser que lentement sous l'effet conjugué de la modération des dépenses publiques et d'une contraction du revenu disponible réel des ménages, essentiellement imputable à l'alourdissement de la charge fiscale et à la baisse des salaires réels. L'amélioration de la performance macro-économique suppose que les réformes structurelles annoncées – et décrites dans le présent chapitre – soient appliquées dans les délais prévus.

Réformes du secteur public

Assainissement des finances publiques

Les autorités tablent principalement sur un accroissement des recettes pour assainir les finances publiques; l'importante augmentation prévue des recettes de l'administration centrale doit en particulier assurer les deux tiers de la réduction du besoin de financement du secteur public (tableau 17). Sur le front de la fiscalité, l'accent est mis sur un élargissement de l'assiette d'imposition par une réduction de l'évasion et de la fraude fiscales, ce qui d'après les prévisions officielles devrait rapporter l'équivalent de 6.8 pour cent du PIB en 1993. Le budget 1991 prévoit cependant aussi un relèvement sensible des taux d'imposition dont l'incidence sur les recettes fiscales devait représenter un peu moins de 2 pour cent du PIB. Premièrement, la non-indexation du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des avantages qui lui sont associés, conjuguée à la décision de ramener de 9 à 4 le nombre des tranches d'imposition, se traduit par un important alourdissement de la fiscalité. Deuxièmement, certains produits jusque-là assujettis au taux réduit de la TVA sont désormais soumis au taux normal. Troisièmement, une taxe de 10 pour cent a été introduite sur les revenus d'intérêts (à l'exception des intérêts sur la dette du Trésor). Outre la fiscalité, le gouvernement espère se procurer sur les trois années de la période considérée des recettes non récurrentes pour un montant en moyenne équivalant d'une part à 1 pour cent

Tableau 17. Programme d'assainissement budgétaire
En pourcentage du PIB

| | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | Différence 1990-1993 |
|---|-------------|-------------|------------|------------|-------------------------|
| Administration centrale | | | | | |
| Recettes totales | 27.0 | 33.6 | 36.6 | 38.2 | +11.2 |
| Recettes normales | 26.6 | 28.8 | 29.5 | 30.0 | +3.4 |
| Recettes exceptionnelles ¹ | 0.0 | 2.4 | 2.6 | 1.4 | +1.4 |
| Revenus provenant de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales | 0.4 | 2.4 | 4.5 | 6.8 | +6.4 |
| Dépenses totales | 44.6 | 43.9 | 41.5 | 39.7 | -4.9 |
| Dépenses primaires | 32.7 | 31.6 | 30.1 | 29.8 | -2.9 |
| Salaires | 14.0 | 13.5 | 13.0 | 12.6 | -1.4 |
| Dons et subventions | 8.1 | 6.7 | 5.3 | 4.5 | -3.6 |
| Autres | 10.6 | 11.4 | 11.8 | 12.7 | +2.1 |
| Paiements d'intérêts | 11.9 | 12.3 | 11.4 | 9.9 | -2.0 |
| <i>Besoin de financement</i> | <i>17.6</i> | <i>10.4</i> | <i>5.0</i> | <i>1.5</i> | <i>-16.1</i> |
| Organisations de sécurité sociale | | | | | |
| Recettes (d'exploitation) | 6.9 | 7.2 | 7.4 | 7.2 | +0.3 |
| Dépenses | 11.6 | 11.9 | 11.4 | 10.9 | -0.7 |
| Subventions | 3.2 | 2.9 | 2.5 | 2.2 | -1.0 |
| Besoin de financement | 1.5 | 1.8 | 1.5 | 1.5 | 0 |
| Entreprises publiques | | | | | |
| Recettes (d'exploitation) | 12.0 | 13.0 | 12.7 | 12.1 | +0.1 |
| Dépenses | 15.6 | 14.8 | 14.1 | 13.5 | -2.1 |
| Subventions | 1.9 | 1.4 | 1.4 | 1.4 | -0.5 |
| Besoin de financement | 1.7 | 0.4 | 0.0 | 0.0 | -1.7 |
| Besoin de financement du secteur public (sur la base du fait générateur) | | | | | |
| | 20.9 | 12.6 | 6.5 | 3.0 | -17.9 |
| Dette du secteur public | 109.2 | 108.2 | 101.9 | 94.1 | -15.1 |

1. Y compris les ventes d'entreprises publiques et d'obligations foncières.
Source : Données directement communiquées par les autorités nationales.

du PIB grâce à la privatisation et d'autre part à 1.5 pour cent du PIB du fait de la vente d'« obligations foncières » qui donnent le droit aux détenteurs de ces titres d'acquérir ultérieurement des propriétés foncières de l'Etat.

Afin de juguler la fraude et l'évasion fiscales, les autorités ont l'intention de se fonder de plus en plus sur les signes extérieurs de richesse pour évaluer le revenu des personnes physiques. C'est la raison pour laquelle on a doublé le

coût « présumé » d'entretien des automobiles, motocycles, yachts, etc. Qui plus est, pour la première fois en Grèce, les acquéreurs de produits de consommation onéreux et de biens immobiliers devront justifier l'origine des fonds et l'on a par ailleurs introduit une taxe sur les plus-values immobilières. De même, les valeurs « objectives » des résidences et des terrains urbains, qui servent de base au calcul de l'impôt sur les transactions immobilières, ont été révisées en hausse de 60 à 100 pour cent pour mieux les aligner sur les valeurs du marché. Le gouvernement a également annoncé l'utilisation de nouveaux critères pour évaluer les revenus des agriculteurs, et attend de cette mesure pas moins de 65 milliards de drachmes de recettes fiscales (2.3 pour cent du revenu agricole attendu) en 1993. Certaines de ces mesures ne devant entrer en vigueur qu'en 1992 et 1993, il faudra attendre 1994 pour qu'elles fassent pleinement sentir leurs effets. Qui plus est, afin de maximiser les recettes fiscales, il a été proposé de réformer profondément l'administration des impôts, avec notamment la formation d'une nouvelle catégorie d'inspecteurs plus efficaces et le traitement informatique des dossiers fiscaux pour permettre la vérification par recoupement des déclarations des contribuables et des transactions enregistrées. De même, tous les magasins seront tenus d'avoir des caisses électroniques d'ici 1993. En outre, dans le but d'élargir l'assiette d'imposition, le gouvernement poursuit l'étude de formules de remplacement pour imposer plus efficacement les professions libérales, les artisans travaillant pour leur propre compte et les employeurs, et on s'attend à ce que des mesures appropriées soient annoncées avant la fin de 1991.

D'importantes économies sont également prévues du côté des dépenses, ce qui devrait permettre de réduire de 5 points la part des dépenses de l'administration centrale dans le PIB. En premier lieu, le gouvernement a annoncé une réduction de 10 pour cent de l'emploi dans le secteur public. Si l'on tient compte des travailleurs qui passeront dans le secteur privé du fait de la privatisation de leur entreprise, la contraction des effectifs des administrations publiques proprement dites sera nettement moindre. L'intention du gouvernement est de procéder à un recrutement pour deux départs en retraite. Cette mesure, conjuguée à la diminution des salaires réels, entraînera une réduction de la part de la consommation de l'administration centrale dans le PIB. En deuxième lieu, le fort recul attendu de l'inflation et l'inversion de la tendance ascendante du rapport de la dette publique au PIB devraient com-

penser la hausse des taux réels, de sorte que les paiements d'intérêts devraient légèrement diminuer en pourcentage du PIB. En troisième lieu, on prévoit une forte réduction des subventions, du fait notamment de la privatisation d'entreprises déficitaires et de l'amélioration de la situation financière des organismes de sécurité sociale.

La réforme du régime des pensions (voir plus loin), la participation plus importante des patients aux dépenses de santé et une meilleure gestion des organismes de sécurité sociale devraient permettre de réduire sensiblement le déficit du système de sécurité sociale qui s'est progressivement creusé tout au long des années 80. On prévoit, de même, une contraction du déficit des entreprises publiques restant sous le contrôle de l'Etat, en raison d'une réduction de leurs dépenses de consommation et d'investissement.

En dépit de la sensible réduction attendue des déficits, il ne sera pas facile de ramener comme prévu le besoin de financement du secteur public à 3 pour cent du PIB d'ici 1993. Le gouvernement n'a pas encore complètement déterminé le mode d'imposition des professions libérales, des travailleurs indépendants et des petits employeurs; l'introduction de certaines mesures fiscales annoncées prendra certainement du retard. De même, malgré les mesures proposées et les efforts du gouvernement, des problèmes de comportement existant de longue date et des déficiences systémiques pourraient ne pas être surmontés rapidement, de sorte que l'amélioration de l'efficacité du système de recouvrement des impôts pourrait être limitée sur un aussi court laps de temps. Comme le montre l'expérience d'autres pays de l'OCDE, la suppression de la confidentialité des comptes bancaires serait très utile pour réduire la fraude et l'évasion fiscales. La privatisation semble également prendre du retard et le produit net est difficile à estimer, dans la mesure où l'Etat devra peut-être prendre à sa charge une partie de la dette des entreprises déficitaires.

Outre les incertitudes concernant les recettes fiscales, les dépassements de dépenses pourraient constituer un autre problème sérieux. Pendant les années 80, les dépassements ont représenté plus des deux tiers de la forte différence entre les prévisions et les chiffres effectifs des déficits budgétaires de l'administration centrale, ce qui laisse supposer l'existence de graves lacunes au stade de la préparation et de l'exécution du budget, résultant de l'absence d'un contrôle central effectif. Les procédures budgétaires sont en principe très

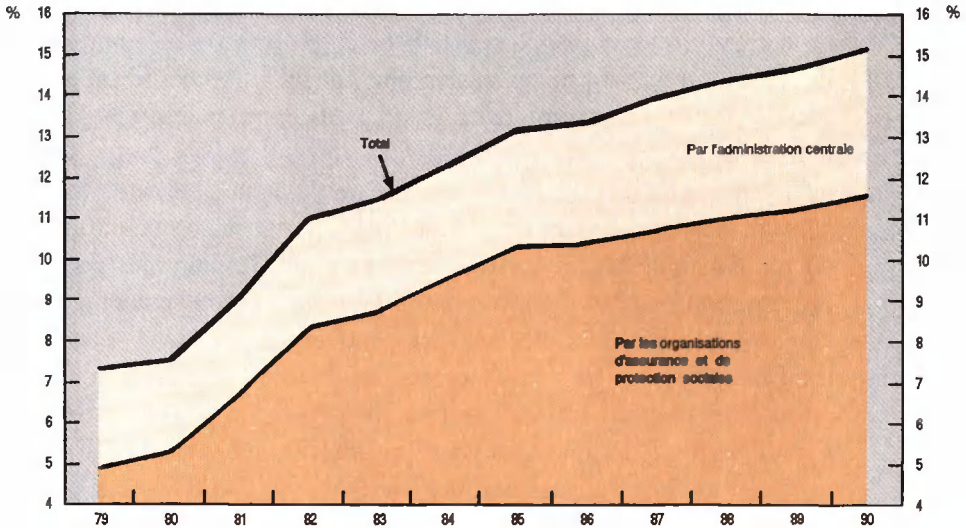
rigoureuses et le budget établi par le ministère des finances couvre un champ beaucoup plus vaste que dans la plupart des autres pays de l'OCDE puisqu'il fait intervenir des prévisions détaillées de recettes et de dépenses des organismes de sécurité sociale et des entreprises publiques. Les transferts d'autorisations de dépenses d'une ligne budgétaire à une autre sont censés être très strictement réglementés, même au sein d'un même ministère. Les ouvertures de crédit votées pour les différents ministères et organismes publics sont en principe suivies, au sein de chacun d'eux, par un « bureau de contrôle des dépenses » constitué de fonctionnaires du ministère des finances. Ce contrôle est cependant souvent plus formel que réel, d'autant plus que les dépassements de dépenses sont rarement pénalisés. En conséquence, ceux-ci sont d'ordinaire automatiquement approuvés par le Parlement au moment du vote du budget pour l'exercice suivant.

Depuis 1987, le ministère de l'économie nationale, qui supervise la mise en œuvre des politiques générales des entreprises publiques, tend à durcir progressivement son contrôle. Il a récemment demandé aux entreprises publiques de lui soumettre des états financiers mensuels pour pouvoir corriger la dérive des dépenses avant qu'il ne soit trop tard. En outre, le contrôle effectif sur les programmes de dépenses des ministères et autres entités publiques pourrait être renforcé au moyen de l'institution d'un plafonnement automatique des dépenses en cours d'année.

Réforme du système de pensions

Non seulement le rapport des dépenses de pension au PNB de la Grèce est sans doute le plus élevé de la zone de l'OCDE, mais il suit aussi une tendance fortement ascendante depuis 1980, contrairement à la stabilité ou même au recul observés dans la plupart des pays de la zone (graphique 12). Ainsi qu'il ressortait des analyses faites dans les deux précédentes Etudes de l'OCDE, on ne pourra parvenir à une amélioration durable des finances publiques sans réforme du système de pensions. Malgré une forte opposition des syndicats, notamment des agents du secteur public qui bénéficient de « droits » de retraite très avantageux, le nouveau gouvernement a fait voter en 1990 une loi sur les pensions qui introduit plus de rigueur. Ce texte corrige un grand nombre (mais pas la totalité) des dispositions abusivement généreuses et des distorsions du système antérieur. On observera donc probablement un

Graphique 12. DÉPENSES TOTALES AU TITRE DES PENSIONS
En pourcentage du PIB



Sources : Budget social, Ministère de la santé, du bien-être et de l'assurance sociale ; estimations de l'OCDE.

léger fléchissement du rapport des dépenses de pension au PNB jusqu'au milieu des années 90, après quoi ce dernier reprendra sa tendance ascendante sous l'effet de facteurs démographiques négatifs. Selon les estimations des autorités, ces mesures devraient représenter l'équivalent d'environ 2 pour cent du PIB en 1991 pour atteindre les alentours de 3 pour cent en 1993 malgré la forte augmentation du nombre des retraités en 1991, due au départ anticipé de ceux qui souhaitent bénéficier des privilèges accordés dans le cadre de l'ancien régime de pensions. Non content d'éviter une nouvelle explosion, mais également désireux de voir le déficit du régime de pensions s'inscrire durablement en baisse, le gouvernement a décidé de discuter en 1991 avec les partenaires sociaux sur l'ensemble du problème des pensions et de leur financement de manière à adopter de nouvelles mesures avant 1994²⁸.

Bien que la nouvelle loi couvre tous les régimes de pensions, les modifications les plus importantes concernent le secteur public au sens large

(banques comprises), mais certaines ne doivent être mises en œuvre que progressivement pour ne pas porter préjudice aux personnes proches de l'âge de la retraite (voir annexe II). Les principales dispositions sont les suivantes :

- i)* la période minimum de cotisation ouvrant droit à retraite est allongée (et portée, par exemple, de 15 à 25 ans pour les femmes dans le secteur public);
- ii)* les agents retraités du secteur public ne peuvent plus percevoir de pension dès leur départ en retraite; ils devront désormais attendre d'avoir 58 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes. Jusqu'à présent, bon nombre de femmes et d'hommes commençaient à recevoir une pension à 33 et 43 ans respectivement;
- iii)* les fonctionnaires et autres employés du secteur public recrutés après 1990 devront cotiser aux taux de 5.75 et 7.5 pour cent respectivement (les fonctionnaires recrutés antérieurement continuent de ne payer aucune cotisation et les autres employés du secteur public ne cotisent qu'à de très faibles taux – moins de 3 pour cent en moyenne);
- iv)* les taux de cotisation des employés du secteur privé (35.45 pour cent en 1990) seront progressivement relevés de 3 points, dont les deux tiers à la charge des employeurs;
- v)* le plafond utilisé pour le calcul des taux de cotisation a été porté de 220 000 à 300 000 drachmes, et, dans le secteur public, le montant maximum des pensions a été fixé à 400 000 drachmes par mois (soit environ trois fois le salaire moyen dans l'ensemble des secteurs).

Des normes strictes ont été également introduites concernant les pensions d'invalidité afin d'éviter les trop nombreux abus du passé, et au cours des deux années à venir, toutes les pensions d'invalidité seront reconsidérées. De même, les critères de classification des travailleurs occupant des emplois à risque (et bénéficiant d'importants avantages au niveau des pensions) ont été durcis, et comme pour les pensions d'invalidité, un grand nombre de professions devraient être déclassées. Des mesures sont à l'étude pour assurer la collecte régulière des cotisations dont le non-paiement a d'ailleurs été assimilé à une fraude fiscale.

La réorganisation de l'administration publique

En raison de ses effectifs pléthoriques et de ses inefficiences, l'administration publique est l'une des principales causes systémiques du mauvais fonctionnement du secteur public proprement dit et l'un des principaux facteurs qui entravent l'expansion du secteur privé dans des conditions satisfaisantes. Tous ces problèmes trouvent leur origine dans le pourcentage traditionnellement très important de fonctionnaires recrutés parmi la « clientèle » des hommes politiques. De même, des critères politiques ont tendu à intervenir lourdement dans les promotions et les avancements. Depuis le début des années 80, le resserrement des écarts de rémunérations et l'introduction de critères de recrutement inadaptés ont encore contribué à démotiver le personnel qualifié et découragé l'embauche de spécialistes compétents²⁹.

Un certain nombre de mesures correctives ont été prises pendant la deuxième moitié des années 80, mais sans guère de résultat. Deux instituts spécifiques ont été créés, l'un pour la formation des hauts fonctionnaires et l'autre pour améliorer plus généralement le niveau d'instruction et les compétences techniques des agents de la fonction publique. Afin d'améliorer les services publics, un texte de loi audacieux sur la réorganisation du secteur public a été récemment adopté. Les critères d'instruction et de qualifications professionnelles interviennent désormais plus largement dans le recrutement. Afin d'accroître la mobilité, un système de recrutement horizontal fondé sur les qualifications professionnelles a été mis en place, de telle sorte que les fonctionnaires ne seront plus liés à un ministère ou un organisme public déterminé. Pour renforcer la motivation et améliorer les perspectives de carrière, un système de primes, pénalités et cours de recyclage a été adopté, ce qui supprime l'automaticité des avancements en fonction des années de service. Des organismes de contrôle, auxquels siégeront des représentants des partis politiques et des syndicats, seront créés pour accroître la transparence.

Cette loi comporte bon nombre d'éléments nouveaux qui devraient considérablement améliorer l'efficacité de l'administration publique. Il est cependant probable qu'elle n'aura pas tous les résultats que l'on aurait pu en attendre en l'absence d'une modification radicale des barèmes de rémunérations : en particulier, les traitements des fonctionnaires de rang élevé doivent être compétitifs avec ceux qui sont offerts par la plupart des entreprises

publiques et des entreprises privées, comme c'était le cas à la fin des années 70.

Déréglementation et réformes de marché

Privatisation

La situation peu satisfaisante de l'industrie, qui se reflète dans l'extrême faiblesse du taux de rendement, est largement imputable à la médiocrité des performances des entreprises publiques, qui représentent une part relativement importante du secteur des entreprises³⁰. La plupart de ces entreprises ont subi de lourdes pertes pendant les années 80, malgré les conversions de créances en prises de participation et la position monopolistique de certaines d'entre elles. Le déficit global des entreprises du secteur public au sens large (exception faite de la société productrice d'électricité et des télécommunications) a sans doute dépassé 5 pour cent du PIB en 1990 (soit plus d'un tiers de la valeur ajoutée de ces entreprises). Quelques-unes d'entre elles ne sont pas viables mais restent en activité grâce à un apport ininterrompu de subventions. Il semble cependant que la majorité de ces entreprises soient viables à condition que les restructurations nécessaires soient opérées en temps utile, mais leur situation s'est en fait dégradée au fil des ans du fait de l'interférence des pouvoirs publics et d'erreurs de gestion. Bien que l'Etat contrôle une forte proportion des entreprises industrielles et commerciales, il n'existe pas traditionnellement en Grèce un corps d'administrateurs publics, et les administrateurs privés compétents ne se tournent pas facilement vers le secteur public. La lourdeur des règlements bureaucratiques (concernant par exemple les plafonds de salaire) et les interférences quotidiennes de l'Etat dans les affaires de ces entreprises découragent le talent et le professionnalisme qui peuvent trouver à s'employer de manière beaucoup plus intéressante dans le secteur privé.

Le nouveau gouvernement s'est lancé dans un ambitieux programme de privatisation afin de sauver les entreprises concernées et de mettre un terme au flux ininterrompu de subventions qui ne faisait que creuser les déficits. Seul un petit nombre d'entreprises seront mises en liquidation. Une commission ministérielle a été créée pour coordonner les activités de privatisation, mais la privatisation proprement dite sera effectuée par les institutions qui contrôlent

les entreprises concernées. La principale d'entre elles est l'Office de redressement industriel (IRO) qui est responsable de quelques-unes des principales entreprises déficitaires à privatiser³¹. La Banque nationale de Grèce, la Banque agricole, la Banque commerciale et la Banque hellénique de développement industriel contrôlent elles aussi un grand nombre d'entreprises. Au total 88 entreprises doivent être privatisées. Le nouveau gouvernement a par ailleurs annoncé la privatisation partielle (moins de 50 pour cent du capital) de certaines entreprises publiques (principalement dans les secteurs des télécommunications, des transports et de l'électricité) par l'émission d'actions en bourse ou par des ventes directes aux parties intéressées. Il envisage également de privatiser les transports urbains dans l'agglomération d'Athènes et a proposé d'en transférer en partie la propriété et la gestion aux employés.

Un nombre relativement important de sociétés, et notamment beaucoup d'entreprises étrangères, se sont déclarées intéressées par la reprise d'entreprises grecques. Les autorités sont désireuses d'attirer des investisseurs étrangers pour donner un nouveau dynamisme aux entreprises en difficulté et pour accroître les ressources financières disponibles pour l'investissement, l'épargne intérieure n'ayant guère de chances de s'accroître suffisamment pour soutenir un taux élevé de formation de capital fixe. Le processus de privatisation ne semble cependant pas progresser au rythme initialement envisagé, et n'a concerné jusqu'à présent qu'un très petit nombre d'entreprises. La crise du Golfe et le resserrement du crédit, conjugués aux tendances récessionnistes observées en Grèce et ailleurs, sont autant de facteurs qui ont découragé les investisseurs potentiels. Mais ceux-ci ont été surtout freinés par un certain nombre d'obstacles juridiques qui n'ont pas encore été levés³². De même, un certain nombre de questions pratiques font hésiter les investisseurs, et plus spécialement les investisseurs étrangers. Les procédures sont généralement longues, et malgré le concours d'organismes étrangers spécialisés, il est difficile de déterminer la valeur effective des différents actifs³³. Les investisseurs potentiels souhaiteraient aussi être libres de restructurer le personnel et craignent de se heurter dans ce domaine à des obstacles administratifs et à des tensions sociales, en l'absence de règles précises en la matière. En conséquence, si la privatisation peut se révéler relativement facile dans le cas d'entreprises qui réalisent des bénéfices, elle le sera probablement moins dans le cas des entreprises déficitaires. De la même façon, la privatisation des

transports urbains risque fort de se heurter à des difficultés étant donné les graves problèmes qui se posent dans ce domaine et l'absence de critères clairement définis concernant les normes de services souhaitées en fonction de la politique de prix et de l'ampleur des subventions, et en l'absence de toute étude sur l'ensemble des coûts et des avantages d'une telle opération.

Déréglementation financière

Les marchés financiers sont le seul domaine dans lequel un très important travail de libéralisation a été accompli pendant la deuxième partie des années 80, malgré les obstacles liés à l'ampleur du besoin de financement du secteur public³⁴. Le processus de réforme s'est poursuivi en 1990-91 et de nouvelles mesures ont été annoncées en prévision de la création du marché financier unique européen avant le milieu des années 90.

Bien que la déréglementation des taux d'intérêt intervenue au cours des dernières années ait amélioré le rendement des titres publics qui se rapproche désormais des taux du marché, le gouvernement continue de bénéficier d'un traitement préférentiel grâce à son accès privilégié aux ressources des banques commerciales, celles-ci étant tenues d'investir un pourcentage élevé de leurs fonds en bons du Trésor. Cette obligation a limité les effets de la libéralisation des taux d'intérêt sur la concurrence, notamment en faisant monter les taux des prêts au secteur privé. La décision récemment prise d'exonérer les intérêts perçus sur les titres publics de la taxe de 10 pour cent sur les revenus d'intérêt a un effet comparable de distorsion. Afin de renforcer le jeu de la concurrence, la Banque de Grèce a annoncé la suppression progressive du ratio obligatoire sur les emplois des banques. Le ratio a été ramené à 35 pour cent en février 1991 et à 30 pour cent en juillet 1991 en ce qui concerne les nouveaux dépôts, et il sera ultérieurement supprimé en deux étapes d'ici le milieu de 1993 (le coefficient de 40 pour cent continuera de s'appliquer à l'encours des dépôts à la fin de 1990). Qui plus est, les fonds (9 pour cent des dépôts des banques commerciales) affectés au financement des entreprises et des entités du secteur public ont été totalement supprimés en avril 1991 dans le cas des nouveaux dépôts. Le coefficient de 9 pour cent continuera de s'appliquer à l'encours des dépôts, mais seules les entités publiques (principalement les caisses d'assurance sociale) auront désormais accès à ces fonds dans la mesure où les entreprises publiques remboursent leur dette. Les entreprises publiques,

qui en étaient les principales bénéficiaires dans le passé, devront affronter la concurrence du secteur privé.

D'autres réformes envisagées visent à réduire les privilèges dont bénéficient les Institutions de crédit spécialisées (SCI) contrôlées par l'Etat. En 1988, la Banque de Grèce a pour la première fois imposé un coefficient de réserve obligatoire sur les dépôts de la Banque agricole, et ce coefficient a été porté à 4.5 pour cent en 1990. La bonification d'intérêt de 2 pour cent (versée par l'administration centrale) sur les obligations émises par les SCI, dont le produit sert à son tour à bonifier des prêts à long terme, sera elle aussi supprimée en 1992. Les autorités ont par ailleurs l'intention de mettre prochainement un terme au coefficient de réserve obligatoire de 10 pour cent sur les dépôts destiné à financer à des taux bonifiés les petites et moyennes entreprises, mais la garantie partielle accordée aux banques pour cette catégorie de prêts sera probablement maintenue³⁵. Le contrôle des changes sur les investissements grecs réalisés dans la CEE sous forme de titres et de biens immobiliers a aussi été supprimé en mai 1991.

Les réformes en cours modifieront la nature du système financier de la Grèce, qui se caractérisait jusqu'à ces derniers temps par sa structure oligopolistique et par les multiples interventions de l'Etat et réglementations, souvent contradictoires, dont il était l'objet. L'introduction de toute une gamme de titres publics à rendement élevé, le développement des fonds communs de placement et des caisses d'assurances ainsi que l'élargissement du rôle de la Bourse des valeurs, la création de nouvelles banques nationales et étrangères, et la forte mobilité extérieure du capital sont autant d'éléments qui rendent le contexte financier plus compétitif. La réduction prévue du besoin de financement du secteur public et la création du marché financier européen unique devraient largement contribuer au libre jeu des forces du marché, ce qui obligera les autorités à des méthodes de gestion monétaire plus sophistiquées et les institutions financières grecques à d'importants efforts de modernisation.

La Banque de Grèce a l'intention de faire de plus en plus largement appel à des moyens de contrôle indirects, essentiellement par le biais d'opérations d'open market. Son expérience dans ce domaine est cependant limitée. En outre, étant donné la libéralisation en cours des sorties de capitaux (conformément aux exigences communautaires), la politique monétaire risque fort de devenir plus complexe du fait de la nécessité de veiller au maintien de condi-

tions ordonnées sur les marchés des changes, lesquels deviendront probablement plus instables. Pour préparer le terrain et familiariser le public avec les nouveaux instruments financiers et les nouvelles méthodes de contrôle monétaire, la Banque de Grèce a procédé pour la première fois en 1990 à une vente aux enchères de bons du Trésor qu'elle détenait en portefeuille. Depuis 1989, la Banque de Grèce intervient plus activement sur le marché interbancaire et elle a également relevé le taux d'intérêt des découverts bancaires pour le porter entre 26 et 30 pour cent en 1990 afin de pénaliser les banques qui auraient recours à ce type de financement.

La situation financière de certaines institutions de crédit contrôlées par l'Etat demeure peu satisfaisante; l'intensification de la concurrence, la réalisation du marché financier unique européen et l'application des normes de la BRI pourraient être à l'origine de tensions supplémentaires³⁶. En 1990, afin d'améliorer la flexibilité, les banques commerciales sous contrôle de l'Etat n'ont plus été soumises aux réglementations administratives complexes qui s'appliquent au reste du secteur public. Afin de renforcer la discipline financière, le gouvernement a chargé les SCI de récupérer les importants prêts dont l'échéance était dépassée et de cesser de faire une discrimination à l'encontre des entreprises privées; en outre, le cas échéant, des mesures seront prises à l'encontre des coopératives agricoles et des bénéficiaires de prêts bonifiés au logement au titre du Programme de logement populaire qui ont refusé dans certains cas de rembourser leurs prêts³⁷.

Les opérations de privatisation prévues dans le cadre du Programme d'ajustement pourraient atténuer partiellement la charge financière des institutions financières contrôlées par l'État, mais une plus vaste campagne de privatisation sera peut-être nécessaire pour lever des fonds supplémentaires et, plus encore, pour amener les banques à se préoccuper davantage de ce qui est en fait le centre de leurs activités. Pour accroître leurs fonds propres, ces institutions devraient liquider une large partie de leur portefeuille d'actions. Il faudrait également encourager le secteur privé à participer plus largement au capital et à la gestion des banques. En l'absence d'un vaste programme de modernisation, les grandes institutions financières contrôlées par l'Etat continueraient de perdre des parts de marché, notamment dans les compartiments les plus lucratifs, ce qui réduirait encore leurs chances de survie sous leur forme actuelle. Rappelons aussi que les actuels coefficients d'investissement

obligatoire en bons du Trésor pénalisent les banques existantes, même s'ils ne s'appliquent plus qu'à l'encours des dépôts à la fin de 1990.

Réformes du marché du travail et flexibilité des salaires

Les rigidités observées à tous les niveaux du marché du travail du fait de l'inadéquation du cadre juridique et des interventions inopportunes du gouvernement ont sérieusement affecté l'allocation des ressources et, par-là même, entravé la croissance et la création d'emplois. Le nouveau texte législatif adopté en 1990 renforce sensiblement la flexibilité du marché du travail même s'il ne modifie pas le taux maximum de licenciements autorisés, toujours fixé à 2 pour cent par mois. Il prépare cependant la voie à une rapide expansion de l'emploi à temps partiel, qui était jusque-là très limité et qui concernait essentiellement l'économie souterraine en raison des droits restreints et des coûts élevés d'assurance sociale associés à ce type d'emploi. Désormais, les salaires, les cotisations d'assurance sociale et les prestations de sécurité sociale seront proportionnels au nombre d'heures ouvrées³⁸.

La nouvelle loi permet de prévoir une quatrième équipe (ce qui était pratiquement impossible jusqu'à présent), facilitant le maintien d'une activité permanente, tous les jours de la semaine. La nouvelle loi améliore par ailleurs sensiblement la flexibilité de la durée du travail. Ceci est particulièrement important pour les entreprises à production saisonnière qui devaient jusque-là rémunérer des heures supplémentaires à des taux extrêmement élevés. Désormais, les heures supplémentaires peuvent être compensées par une réduction de la durée du travail à d'autres moments de l'année, sous réserve que les employés travaillent en moyenne 40 heures par semaine sur une période de 6 mois. Afin d'améliorer l'efficacité de la main-d'œuvre, les autorités prévoient en outre de renforcer les programmes de formation avec l'aide de la Communauté européenne, qui a déjà fourni une aide financière importante à cet effet au cours des dernières années. En 1990, quelque 5 000 employés d'entreprises publiques devant être liquidées ou privatisées, suivaient déjà des cours de recyclage. La mise en œuvre d'une politique active du marché du travail, avec en particulier des mesures favorisant la formation permanente et le recyclage des travailleurs licenciés, permettrait aussi d'augmenter le niveau de qualification dans l'industrie.

La suppression du système ATA (à partir de 1991) devrait également améliorer la flexibilité du marché du travail. Le gouvernement a aussi l'intention de libérer les négociations de salaires dans les entreprises publiques pour que les accords tiennent compte de la situation financière de chacune d'elles, ce qui supprimera les augmentations uniformes dans l'ensemble de l'économie. Il souhaite en outre encourager l'octroi de primes liées à la productivité, de manière à favoriser les gains d'efficacité.

En mars 1990, le Parlement votait une nouvelle loi, qui remplace l'arbitrage obligatoire, dont les décisions reflétaient généralement la position du pouvoir, par un système plus indépendant et plus souple³⁹. Le nouveau texte de loi prévoit la création d'une commission spéciale à laquelle siégeront trois professeurs indépendants aux côtés de trois représentants des employeurs, de trois représentants des syndicats, d'un fonctionnaire du ministère du travail et d'un président élu par les autres membres. Cette commission sera chargée de mettre sur pied un groupe de médiateurs et d'arbitres indépendants, reconnus pour leurs qualifications professionnelles⁴⁰.

La Grèce a connu des grèves particulièrement nombreuses tout au long des années 80 et jusqu'en 1990. Ces manifestations ont cependant essentiellement concerné les services d'utilité publique et les entreprises publiques, notamment des entreprises « problématiques » placées (directement ou indirectement) sous le contrôle de l'État. Dans le secteur privé proprement dit, les grèves ont été très limitées, en partie du fait de l'étroitesse de la marge de manœuvre disponible, les salaires et les conditions de travail étant dictés par le gouvernement. Afin de réduire le recours abusif et généralisé au droit de grève, le gouvernement a fait voter une loi très stricte en 1983. Ce texte a cependant été rarement appliqué en raison de la toute puissance des syndicats dans le secteur public, du statut permanent de la quasi-totalité des agents du secteur public et de l'indulgence des autorités (dans nombre de cas, par exemple, les grévistes ont touché intégralement leur salaire). Dans la suite il fut abrogé. Une nouvelle loi votée en 1990 définit le droit de grève et prévoit des pénalités pour ceux qui transgressent la loi. Les travailleurs (y compris les employés du secteur public) et même les responsables syndicaux peuvent désormais être licenciés si la grève a été déclarée abusive ou illégale par les tribunaux. Par ailleurs, pour mettre un terme aux grèves à répétition dans les services publics, qui désorganisent la vie quotidienne des citoyens et pertur-

bent les activités des entreprises, la loi exige le maintien d'un niveau minimum de services publics essentiels pendant la durée de la grève. Ce nouveau texte a été récemment appliqué pour atténuer au maximum les perturbations dues à des grèves à répétition suscitées par le projet de privatisation des transports urbains dans l'agglomération d'Athènes.

Politiques de la concurrence

L'économie grecque est très largement ouverte à de nombreux égards. Les importations, qui représentent une proportion relativement importante de la consommation intérieure, ne sont pas exclusivement le fait de grosses maisons de négoce. De même, l'existence d'une multitude de petites unités de production et d'un grand nombre de grossistes et de détaillants empêche pratiquement toute conduite oligopolistique dans de nombreuses branches d'activité. Par ailleurs, le gouvernement fixe directement les prix d'un certain nombre de biens et de services fournis par le secteur privé, dispose d'un pouvoir de monopole dans certains domaines et impose des règles et des normes inutilement sévères qui entravent la concurrence. Il est prévu de lever progressivement ces obstacles à la concurrence imposés par les pouvoirs publics. Les horaires d'ouverture des magasins, jusque-là strictement limités pour la plus grande gêne des consommateurs, ont été libérés en 1990. Tous les magasins peuvent désormais fixer librement leurs heures d'ouverture à concurrence d'un maximum de 81 heures par semaine et exception faite du samedi après-midi et du dimanche. Un premier pas a été également fait l'an dernier dans le sens de la déréglementation des loyers avec la libération des loyers des résidences dont la superficie dépasse 140 m². Le gouvernement a déclaré que tous les contrôles de loyers (y compris ceux des locaux industriels et commerciaux) seraient levés d'ici 1993.

La création depuis 1989 de chaînes de télévision privées et la possibilité offerte au secteur privé d'accéder au marché des téléphones mobiles constituent également une première atteinte à deux monopoles d'Etat dont les services étaient extrêmement médiocres. Le nouveau gouvernement a levé l'interdiction imposée en 1983 à la création de cliniques et d'hôpitaux privés, décision qui avait entraîné une augmentation exorbitante des tarifs dans les cliniques en activité à l'époque et incité un nombre grandissant de patients à aller se faire soigner à grands frais à l'étranger en raison des graves lacunes du

système public de santé. Il est cependant d'autres domaines qui méritent de retenir aussi l'attention si l'on veut intensifier le jeu des forces du marché dans l'intérêt du consommateur. Un problème important est celui que pose le marché pétrolier : la formation des prix y manque totalement de transparence et la concurrence y est limitée par le régime des quotas ainsi que par l'obligation de faire approuver par les autorités les programmes annuels d'approvisionnement des compagnies pétrolières commerciales⁴¹. La fixation par l'Etat des prix de référence des produits pétroliers dans un pays où existent deux grandes raffineries privées et deux raffineries publiques, la détermination autoritaire des marges des compagnies pétrolières commerciales et la puissance du syndicat des détaillants (pompistes) sont autant de facteurs qui expliquent que les prix soient beaucoup plus élevés et les services beaucoup moins efficaces en Grèce que dans la moyenne des pays de l'OCDE. Le gouvernement a récemment annoncé la libéralisation complète du marché des produits pétroliers pour la fin de 1991.

Problèmes liés à l'environnement

Les problèmes liés à l'environnement ont été longtemps négligés, et chaque fois que des mesures ont été prises, il s'agissait le plus souvent de décisions ponctuelles destinées à éviter que le niveau de pollution dans la région d'Athènes n'atteigne des proportions alarmantes. Les attitudes semblent cependant évoluer depuis quelques années. La teneur du pétrole en soufre tend à diminuer et des mesures fiscales récemment adoptées favorisent l'utilisation d'essence sans plomb. Par ailleurs, une loi votée en 1990 accorde d'importants avantages fiscaux aux contribuables qui envoient à la casse leurs vieilles voitures (dont la durée de vie moyenne est de plus de 15 ans) pour les remplacer par des automobiles moins polluantes et ayant un meilleur rendement énergétique. On a également entrepris l'exploitation de sources d'énergie non polluantes, et l'on prévoit notamment d'importer du gaz en provenance d'Union soviétique et d'Algérie. Ce sont aussi des considérations relatives à l'environnement qui ont guidé le choix d'un métro souterrain à Athènes, dont la construction doit s'achever à la fin des années 90. Le nouveau gouvernement semble par ailleurs avoir durci sa position à l'égard de la multitude d'habitations construites sans autorisation, et a récemment ordonné la démolition d'un certain nombre d'entre elles. Il ne fait pas de doute que ces mesures auront des effets bénéfiques. Des problèmes importants restent cependant

encore à résoudre, et des mesures plus courageuses dans tous les domaines (en particulier l'assainissement, l'évacuation des déchets, l'urbanisme, etc.), notamment un plus large recours à des instruments économiques, s'imposent si l'on veut remédier aux dommages causés à l'environnement par la pollution croissante et l'urbanisme sauvage.

V. Les perspectives à court terme

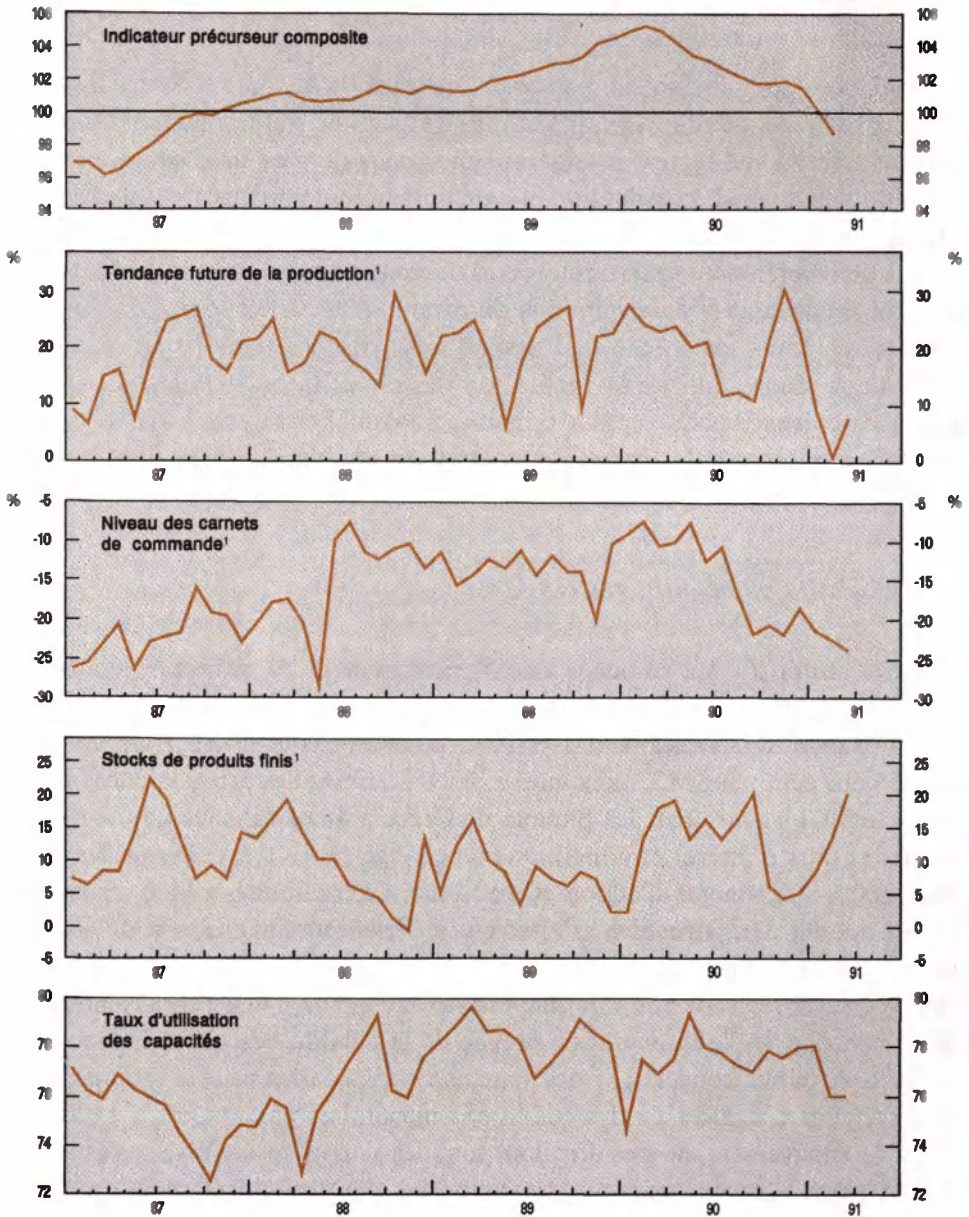
Le Programme d'ajustement à moyen terme a établi des objectifs très contraignants pour 1991 afin de susciter dès la première année une désinflation rapide dans l'économie et de créer des conditions favorables à un processus dynamique de réformes. Tous les volets macro-économiques de l'action des pouvoirs publics sont donc très restrictifs et leur effet de freinage sur l'activité en 1991 devrait annuler l'incidence positive sur l'offre des politiques d'ajustement structurel, qui met généralement plus de temps à se manifester. Le ralentissement des échanges mondiaux, le caractère déprimé de certains des principaux marchés d'exportation de la Grèce en Europe orientale et au Moyen-Orient ainsi que les effets de la Guerre du Golfe sur le tourisme influenceront sans doute aussi négativement sur l'économie en 1991.

Politiques macro-économiques

Le budget de 1991

Il est prévu dans le budget que le besoin de financement du secteur public (évalué sur la base du fait générateur) diminue de 7½ points en pourcentage du PIB en 1991, soit près de 9 points après correction des influences conjoncturelles (voir chapitre IV). Cette amélioration, venant essentiellement de la réduction du déficit de l'administration centrale, est attribuable à une augmentation des recettes exceptionnelles, à un alourdissement de la charge fiscale et à une diminution de la masse salariale et des subventions. En revanche, la hausse tendancielle du rapport des paiements d'intérêt au PIB devrait se poursuivre, en raison de la part croissante de la dette financée aux conditions du marché et de la réaction décalée des taux d'intérêt à la baisse de l'inflation. Le déficit d'exploitation du système de sécurité sociale devrait se stabiliser, mais son besoin de financement devrait s'accroître du fait de la

Graphique 13. ENQUÊTES DE CONJONCTURE



1. Solde des réponses en pourcentage.

Source : OCDE, Principaux Indicateurs Économiques.

diminution des subventions de l'administration centrale. On prévoit de réduire sensiblement le déficit des entreprises publiques, grâce en partie à la vente des entreprises non rentables.

La non répercussion sur les consommateurs de la récente baisse inattendue des prix du pétrole devrait se traduire par une nette augmentation des recettes fiscales indirectes, considérablement supérieure à celle estimée initialement. Même ainsi, la réduction prévue du besoin de financement du secteur public semble optimiste, en grande partie parce que d'importantes moins-values de recettes sont vraisemblables. Le ralentissement marqué de l'activité, les problèmes dans la détermination du revenu imposable et dans le recouvrement des impôts, de même que des retards possibles dans la privatisation, pourraient rendre difficile la réalisation des objectifs budgétaires. En outre, quelques entreprises du secteur public, en particulier Olympic Airways, ont enregistré d'importantes pertes de recettes vraisemblablement dues à la crise du Golfe.

Objectifs monétaires restrictifs

Les autorités ont annoncé que l'orientation de la politique monétaire restera restrictive et la Banque de Grèce a fixé, en conséquence, des objectifs de croissance très faibles pour 1991 : 13 pour cent pour le crédit intérieur et 14-16 pour cent pour M3, alors que la hausse estimée des prix à la consommation atteint 17 pour cent. La Banque de Grèce a aussi annoncé que le niveau élevé des taux d'intérêt et la politique de change restrictive resteront les deux principaux instruments d'action et, par souci de crédibilité, a bien insisté sur le fait que les dérapages des salaires ou du besoin de financement du secteur public seront contrés par des taux d'intérêt encore plus élevés⁴². La hausse des taux d'intérêt réels, due au fait que les taux nominaux baissent plus lentement que l'inflation, et l'augmentation prévue de la part du besoin de financement du secteur public couvert par des sources non bancaires privées indiquent un resserrement considérable des conditions monétaires par rapport à 1990. En effet, le mouvement de désaffection pour les dépôts et en faveur des titres d'Etat semble s'être poursuivi au cours des deux premiers mois de 1991, réduisant encore la capacité de prêt du secteur bancaire. Les taux d'intérêt sur les titres d'Etat à 12 mois ont été légèrement abaissés en février.

Projections à court terme

Perspectives en 1991

Le gouvernement a limité à 4 pour cent la hausse des salaires de base des fonctionnaires de l'administration centrale en janvier et juillet 1991. Si l'on tient compte de l'incidence de l'ancienneté, des reports de 1990 et des corrections de l'inflation, la progression des gains moyens dans la fonction publique devrait être d'environ 15 pour cent pour l'ensemble de 1991, contre quelque 25 pour cent en 1990. Bien que les entreprises du secteur public ne soient plus, en principe, étroitement assujetties aux normes fixées par le gouvernement, les gains moyens dans ces entreprises suivront vraisemblablement de nouveau de près les évolutions dans l'administration centrale. Du fait de la valeur normative des hausses de salaires dans le secteur public et de la prise de conscience de plus en plus vive de la situation critique de l'économie, les syndicats représentant les salariés du secteur privé ont répondu positivement à la proposition des employeurs qui souhaitaient un accord salarial biennal pour freiner l'escalade des salaires en valeur nominale et arriver à d'importantes réductions en termes réels. Des hausses de salaires interviendront en janvier et en juillet 1991 et 1992 dans l'ordre suivant : 7 pour cent, 5.6 pour cent, 5.4 pour cent et 4 pour cent. En outre, une compensation est prévue si les objectifs d'inflation de 17 pour cent et de 12 pour cent en 1991 et 1992 sont dépassés. Compte tenu de l'augmentation du taux des cotisations de sécurité sociale, la progression de la rémunération par salarié dans le secteur privé, devrait, sur cette base, tomber à 16 pour cent en 1991, soit une baisse de 4½ points.

Au total, les salaires réels devraient être réduits de près de 4 pour cent, ce qui, conjugué à un recul de l'emploi salarié et à une augmentation de la charge fiscale, devrait entraîner une baisse marquée du revenu disponible réel des ménages. Néanmoins, moyennant un fléchissement du taux d'épargne, la consommation privée devrait rester à peu près stationnaire en 1991 (tableau 18). Une augmentation des immatriculations de véhicules est, toutefois, de nouveau vraisemblable; les propriétaires, stimulés par des incitations fiscales, remplacent leurs véhicules par des modèles moins polluants. La consommation publique devrait diminuer quelque peu. En revanche, l'investissement du secteur public devrait enregistrer une vive croissance. Afin d'améliorer l'infrastructure, un programme pluriannuel de travaux publics et

Tableau 18. Perspectives à court terme
Pourcentage de variation annuelle

| | 1990 | 1991 | 1992 |
|---|---------|---------|---------|
| Consommation privée | 2.1 | 0.3 | 1.0 |
| Consommation publique | 0.4 | -0.6 | -0.5 |
| Formation brute de capital fixe | 5.1 | -1.0 | 4.3 |
| Demande intérieure totale | 2.5 | 0.1 | 1.3 |
| Exportations de biens et services | 1.0 | 4.3 | 5.5 |
| Importations de biens et services | 8.1 | 2.6 | 4.0 |
| Balance extérieure ¹ | -2.5 | 0.2 | 0.0 |
| PIB à prix constants | 0.1 | 0.3 | 1.4 |
| Productivité | -0.3 | 1.3 | 2.0 |
| Indice implicite des prix du PIB | 20.1 | 17.3 | 13.3 |
| Indice implicite des prix de la consommation privée | 20.0 | 17.8 | 13.2 |
| Rémunération salariale par employé ² | 20.6 | 16.0 | 11.8 |
| Coûts unitaires de main-d'œuvre, secteur des entreprises ² | 18.9 | 16.5 | 9.9 |
| Emploi total | 0.3 | -0.8 | -0.6 |
| Taux de chômage | (7.7) | (9.0) | (10.0) |
| Balance courante en % du PIB | (-5.4) | (-4.5) | (-3.3) |
| Épargne des administrations publiques (en % du PIB) | (-15.0) | (-12.0) | (-8.3) |
| Solde financier des administrations publiques (en % du PIB) | (-18.8) | (-15.9) | (-12.0) |
| Taux d'épargne des ménages ³ | (21.9) | (19.6) | (17.8) |

1. Variation en pourcentage du PIB de l'année précédente.

2. Secteur privé hors agriculture.

3. Y compris l'épargne des entreprises.

Source : Données communiquées par les autorités nationales et estimations de l'OCDE.

d'autres projets (essentiellement dans les domaines des télécommunications et des transports) sont en cours de préparation, en collaboration avec le secteur privé. Ces projets devraient fortement soutenir l'activité en 1991 et les années suivantes, malgré d'importantes « déperditions » sous la forme d'importations.

Le prix élevé des logements, la nouvelle taxation des biens immobiliers, le niveau élevé des taux d'intérêt et la contraction des revenus des personnes physiques sont autant de facteurs allant dans le sens d'une baisse de l'investissement résidentiel en 1991 et probablement au-delà. Après l'importante reprise entre 1987 et 1990, l'investissement des entreprises devrait baisser

quelque peu en 1991, influencé par la faiblesse de la conjoncture internationale et intérieure, ainsi que par les taux d'intérêt élevés. De même, la formation de stocks dans les secteurs non agricoles devrait être peu importante. Le fait que la contribution de la balance extérieure réelle de négative devienne positive devrait largement compenser le manque de dynamisme de la demande intérieure, permettant ainsi une faible hausse du PIB en 1991. Mise à part la production agricole, qui devrait se redresser par rapport à son bas niveau de 1990, la production de l'ensemble des secteurs devrait fléchir. La faiblesse de la production, la restructuration industrielle et la réduction de l'emploi dans le secteur public, conjuguées à la baisse tendancielle de l'emploi agricole, pourraient conduire à une légère diminution de l'emploi total. Les prévisions officielles contiennent une croissance plus forte du PIB, essentiellement en raison d'une prévision plus optimiste sur l'investissement.

La baisse de l'inflation moyenne sera vraisemblablement peu importante en 1991 dans son ensemble du fait des effets de report de la forte hausse des tarifs publics en 1990 et de l'alourdissement de la charge fiscale du secteur des entreprises. Cependant, le rythme de hausse des prix à la consommation pourrait tomber de 23 pour cent fin 1990 à 16 pour cent fin 1991, à mesure que se font sentir dans l'économie les effets du net ralentissement des coûts de main-d'œuvre, faisant suite à l'accord salarial, et des prix à l'importation se font sentir dans l'économie. En mars et avril 1991, l'inflation sur douze mois était tombée à environ 20 pour cent en moyenne (tableau 19).

Du fait du marasme grandissant et d'une dégradation bien moindre de la compétitivité, un redressement du volume des exportations de marchandises paraît vraisemblable, malgré les conditions peu favorables régnant sur certains marchés d'exportations importants. Outre la faiblesse de la demande intérieure finale, le fléchissement de l'accumulation de stocks devrait modérer la croissance des importations en 1991. En outre, la facture pétrolière devrait diminuer, ce qui contribuerait à une décélération sensible de la croissance du déficit commercial. Après le gonflement en 1990, l'excédent de la balance des invisibles connaîtra vraisemblablement une augmentation modérée en 1991. Les effets négatifs de la crise du Golfe sur le tourisme devraient être compensés dans une large mesure par une nouvelle forte hausse des transferts nets de la CEE. Le déficit de la balance des opérations courantes pourrait se contracter en pourcentage du PIB. Cette évolution, conjuguée à une nouvelle hausse,

Tableau 19. Tendances récentes
Pourcentage de variation annuelle

| | 1989 | 1990 | 1990 | 1991 | | |
|--|------|------|-------|-------|--------------------|-------|
| | | | déc. | janv. | fév. | mars |
| Ventes au détail, volume | -0.3 | -2.9 | -12.5 | -9.3 | .. | |
| Immatriculation des voitures particulières | 34.3 | -2.7 | 10.6 | -4.5 | .. | |
| Consommation de ciment | 12.3 | 3.3 | -14.9 | .. | -13.6 ¹ | |
| Production industrielle | 1.8 | -2.1 | -0.6 | -3.5 | .. | |
| Production manufacturière | 2.3 | -2.6 | -0.1 | -2.8 | .. | |
| Prix à la consommation | 13.7 | 20.4 | 22.8 | 21.7 | 21.8 | 19.5 |
| Prix de gros | 13.4 | 15.9 | 18.4 | 19.2 | 19.1 | 18.6 |
| Prix des matériaux de construction | 16.5 | 16.9 | 20.2 | 24.2 | 21.8 | 22.1 |
| Masse monétaire, M3 | 24.2 | 14.6 | 14.6 | 10.9 | 8.8 | |
| Crédit bancaire au secteur privé | 20.7 | 16.6 | 16.7 | 15.4 | 14.7 | |
| Taux de change effectif | -6.1 | -7.3 | -9.1 | -11.3 | -10.8 | -11.7 |

| | 1989 | 1990 | 1990 | 1991 | |
|-----------------------------------|----------------------|------|----------|----------|------|
| | | | jan-mars | jan-mars | |
| | milliards de dollars | | | | |
| Balance commerciale | | -9.1 | -12.3 | -3.0 | -3.5 |
| <i>dont :</i> | | | | | |
| Balance hors pétrole | | -7.4 | -10.1 | -2.5 | -2.8 |
| Balance des opérations invisibles | | 6.5 | 8.7 | 1.0 | 1.8 |
| Balance extérieure courante | | -2.6 | -3.6 | -2.0 | -1.7 |

1. Moyenne du premier trimestre de 1991.
Source : Données communiquées par les autorités nationales.

peu importante, des apports nets de capitaux autonomes devrait stabiliser l'endettement extérieur net. La signature de l'accord de prêt avec la CEE à la fin de février et l'amélioration prévue des conditions économiques sous-jacentes devraient aussi faire renaître la confiance, facilitant la reconduction de l'importante dette extérieure venant à échéance en 1991 (remboursements représentant près de 5 pour cent du PIB, concentrés sur le premier semestre).

Perspectives en 1992

Si le programme d'ajustement à moyen terme est étroitement suivi et s'il ne se produit pas de dérapage par rapport aux dispositions de l'accord salarial biennal, les conditions sous-jacentes devraient s'améliorer considérablement

en 1992⁴³. Un environnement international plus favorable et la reprise attendue dans un grand nombre de pays de l'OCDE devraient aussi jouer un rôle. Ces évolutions, et le rétablissement de la confiance des entreprises, conduiront vraisemblablement à une forte hausse de l'investissement tant des Grecs vivant à l'étranger que des entreprises étrangères. Outre qu'elles soutiendront fortement l'activité, ces entrées de capitaux renforceront vraisemblablement la tendance à l'amélioration de la balance courante, contribuant ainsi à une quasi-élimination du déficit de la balance des paiements de base.

L'orientation anticonjoncturelle de la politique devrait continuer à peser sur la demande intérieure totale mais améliorer considérablement sa structure. Même s'il est probable que l'investissement résidentiel reste faible en raison des nouveaux impôts, l'investissement total devrait être, avec les exportations, le principal élément de dynamisme, stimulé par la hausse des profits et l'amélioration de la confiance. L'atonie de la demande intérieure, et les effets positifs des réformes du côté de l'offre devraient activer la croissance des exportations. Il est prévu que le PIB progresse de 1½ pour cent, soit un niveau proche de son taux tendanciel des années 80. Après la baisse conjoncturelle de 1991, la productivité devrait s'accroître sensiblement, grâce à la restructuration. Avec la restriction des salaires, cette amélioration de la productivité pourrait ramener à moins de 10 pour cent l'augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre dans le secteur des entreprises. L'inflation pourrait ainsi tomber à 10 pour cent environ d'ici à la fin de 1992, taux qui n'a pas été atteint depuis 1973.

En raison de l'ampleur des réformes et de la difficulté à évaluer avec précision les effets en termes nominaux et réels d'une réorientation aussi radicale de la politique économique, les perspectives à court terme sont entourées de plus d'incertitude qu'à l'habitude. Une réalisation complète du programme d'ajustement pourrait provoquer des coûts d'ajustement (en termes de production et d'emploi) supérieurs à ceux prévus par les autorités. Dans ce cas, le processus de désinflation serait plus prononcé.

VI. Conclusions

La mise en œuvre de politiques budgétaires expansionnistes et l'inadéquation des interventions gouvernementales sur les marchés ont engendré, ces dix dernières années, des déséquilibres macro-économiques et des distorsions micro-économiques de plus en plus accentués, qui font obstacle à la reprise d'une croissance non inflationniste et durable. Non seulement la croissance du PNB a été extrêmement lente dans les années 80 à la fois par rapport à celle enregistrée dans les autres pays et par rapport aux tendances antérieures, mais elle s'est aussi accompagnée d'emprunts importants à l'étranger, d'où la lourde dette extérieure que doit supporter la Grèce aujourd'hui. Au cours des deux dernières années, il est devenu de plus en plus évident qu'avec la conjonction préoccupante d'une croissance faible, d'un niveau élevé d'inflation et de déficits extérieurs importants la situation n'était pas tenable et qu'un changement d'orientation de la politique s'imposait d'urgence. En outre, alors que, par le passé, la contrainte extérieure était atténuée par des crédits étrangers, l'an dernier ces créanciers se sont pour la première fois montrés hésitants à continuer de financer les importants déficits extérieurs engendrés par la forte propension à la consommation de l'économie grecque, surtout dans le secteur public.

La situation était critique lorsque le nouveau gouvernement a été constitué en avril 1990. Le besoin de financement du secteur public, à 22 pour cent du PIB, et l'inflation, à 23 pour cent, paraissaient hors de contrôle, ce qui minait la confiance et exacerbait les tensions de balance des paiements. Dans une première étape le nouveau gouvernement prit certaines mesures de restriction budgétaire et monétaire; mais lorsque l'ampleur des déséquilibres a commencé de devenir évident, les politiques macro-économiques ont été de plus en plus resserrées au cours de l'année 1990. En outre, de vastes réformes structurelles axées sur le marché ont été lancées, qui, conjointement avec les

objectifs et politiques macro-économiques, forment le Programme d'ajustement à moyen terme pour 1991-93, présenté en février 1991.

Le principal objectif du Programme d'ajustement, dont dépend la réalisation de tous les autres, est la réduction du besoin de financement du secteur public, qui doit être ramené de 19.5 pour cent du PIB (base de caisse) en 1990 à 3 pour cent en 1993. Parallèlement, l'inflation devrait tomber de 23 pour cent à la fin de 1990 à 7 pour cent à la fin de 1993, et la balance des paiements de base passerait d'un important déficit à un léger excédent en fin de période. Ces objectifs très ambitieux témoignent aussi de la préoccupation du gouvernement de rapprocher, avant le milieu des années 90, l'inflation et le besoin de financement du secteur public des niveaux observés dans les autres pays de la CEE, faute de quoi la Grèce ne serait pas en mesure de participer à la nouvelle phase d'union économique et monétaire de la Communauté. Pour atteindre ces objectifs, les autorités envisagent, outre l'assainissement budgétaire, le maintien de conditions de crédit strictes, ce qui, compte tenu des effets positifs des réformes du côté de l'offre, devrait à la fois réduire la propension de l'économie à l'inflation, et redresser la rentabilité, condition indispensable à une croissance durable.

D'après les prévisions à court terme de l'OCDE, une amélioration marquée des conditions fondamentales devrait se produire, favorisée par un renforcement de la confiance des entreprises et un meilleur climat social, à la suite de la conclusion récente d'un accord salarial biennal, qui prévoit une forte modération des salaires. Cependant, étant donné qu'il faudra du temps pour parvenir à freiner l'évasion et la fraude fiscales et réaliser les privatisations, l'objectif officiel de ramener le besoin de financement du secteur public à 13 pour cent du PIB en 1991 sera vraisemblablement difficile à réaliser. Malgré tout, d'après les prévisions de l'OCDE, l'inflation et le déficit extérieur devraient être plus faibles en 1991 que ceux prévus par les autorités, en partie parce qu'on s'attend à ce que le resserrement considérable de la politique affecte davantage l'activité cette année. Les effets positifs sur la production devraient être plus évidents à partir de 1992 et devraient se traduire par un rééquilibrage du processus de croissance à mesure que l'investissement et les exportations redeviennent les principaux facteurs de dynamisme, renforçant par là même le potentiel de croissance. Il est difficile de prévoir l'intensité des effets dynamiques du Programme d'ajustement sur les tendances réelles et

financières et les coûts temporaires d'ajustement pourraient être plus élevés que ceux escomptés. Cependant, même si les bénéfices du programme apparaissent avec un délai sur ce qui est prévu officiellement, il est crucial que le Programme soit poursuivi avec détermination, de façon à ce que l'économie grecque retrouve un sentier de croissance équilibrée.

Comme on l'a vu dans le chapitre I, l'hypertrophie du secteur public, associée à un besoin public de financement élevé et croissant, a eu des effets négatifs étendus, qui expliquent dans une large mesure la stagnation de l'appareil productif et la diminution de la productivité totale des facteurs, phénomène unique parmi les pays de l'OCDE dans les années 80. A juste titre, le Programme d'ajustement donne la priorité aux mesures d'austérité budgétaire et à la réorganisation du secteur public. L'importante augmentation prévue des recettes publiques dépend de l'efficacité de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales. Cependant, compte tenu de la lenteur avec laquelle certaines mesures fiscales sont introduites, du caractère confidentiel des comptes bancaires et de déficiences dans le système de recouvrement des impôts, les objectifs fixés pourraient ne pas être atteints. Une rationalisation du système fiscal, y compris un traitement plus uniforme et équitable que celui envisagé actuellement des salariés, des employeurs, des travailleurs indépendants et des agriculteurs, non seulement permettrait d'accroître les recettes fiscales, mais renforcerait aussi la cohésion sociale, comme l'a montré l'expérience de pays fortement déficitaires dans le passé (Portugal et Irlande, par exemple). Dans ce contexte, il faut rappeler que l'augmentation de l'imposition des agriculteurs pourrait être beaucoup plus importante que celle prévue : d'après le programme, les impôts devraient être portés à 2.3 pour cent des revenus nets anticipés pour 1993, ce qui correspond à une charge fiscale de plus de quatre-cinquièmes inférieure à celle qui pèse sur les salariés.

Etant donné que la réduction de 10 pour cent de l'emploi prévue dans le secteur public tient compte des effets de la privatisation, tant la contraction des dépenses de l'administration centrale que les gains d'efficacité liés à un service public plus rationnel, quoique bienvenus, pourraient être insuffisants. Compte tenu de la croissance de 30 pour cent de l'emploi dans la fonction publique enregistrée dans les années 80, il serait souhaitable d'opérer des réductions d'effectifs beaucoup plus importantes que celles envisagées. La courageuse réforme du régime de retraite entreprise récemment devrait met-

tre un frein à la hausse tendancielle de la part des retraites dans le PNB, tout en renforçant les incitations au travail. Cependant, étant donné que les retraites pour un grand nombre de catégories sont encore excessivement généreuses, les autorités devraient accélérer les préparatifs de la conférence nationale sur le système de sécurité sociale et sur son financement, eu égard en particulier au régime de pensions. Comme dans la plupart des pays de l'OCDE, il faudrait tout d'abord que l'âge de la retraite soit porté à 60-65 ans, que les retraites soient plus étroitement liées aux cotisations et enfin qu'elles soient, en règle générale, beaucoup plus faibles que le dernier traitement. Les réductions des subventions au secteur privé comme aux entreprises publiques sont aussi bienvenues, car elles contribueront à faire baisser le besoin de financement du secteur public et obligeront les entreprises à accroître leur productivité.

Afin d'assurer la réalisation des objectifs budgétaires, il est indispensable de revoir les procédures de contrôle. En dépit d'un certain progrès en 1990, un strict plafonnement en termes nominaux des dépenses au titre des crédits votés devrait être institué et le contrôle central sur les différents organismes publics devrait être renforcé. Une question plus générale, intéressant aussi la mise en œuvre des politiques, est l'efficacité de l'administration et la productivité du secteur public. La récente loi sur la réorganisation du secteur public corrige un grand nombre des incohérences et des déficiences de l'ancien système. Bien que positifs, les résultats pourraient toutefois s'avérer moins bons que ceux escomptés tant que le professionnalisme ne sera pas davantage reconnu, entre autres en modifiant la structure des salaires et en limitant l'ingérence politique dans les nominations, de façon à attirer du personnel compétent. Le gouvernement, conscient de ces problèmes, a annoncé que des mesures seraient adoptées avant fin 1991.

Des efforts plus importants que ceux envisagés du côté des impôts comme du côté des dépenses pourraient être requis, dans la mesure où les recettes nettes des privatisations pourraient être moins importantes que prévu et pour éviter que le gouvernement ne soit tenté de différer l'augmentation prévue et urgente des dépenses d'infrastructure. De fait, sans une augmentation marquée de ces investissements, l'expansion escomptée du secteur privé sera difficile. Afin de réduire au maximum les coûts, le gouvernement devrait sous-traiter autant que possible. Outre l'amélioration des systèmes de transport et

de télécommunications, prévue par le gouvernement, il faut aussi investir dans l'enseignement, dont l'importance n'est pas toujours reconnue. En particulier, les programmes de formation professionnelle, encore peu importants, devraient être développés en étroite coopération avec les entreprises, comme c'est le cas dans les pays où des expériences réussies ont été réalisées dans ce domaine.

Les réformes structurelles et micro-économiques en cours sont un complément indispensable du programme de stabilisation macro-économique. Dans ce contexte, la privatisation est particulièrement importante, en particulier celle des entreprises publiques engagées dans la concurrence internationale, car non seulement elle facilitera l'assainissement budgétaire et renforcera la position des institutions financières contrôlées par l'Etat, dont la situation est fragile, mais améliorera aussi les chances de survie d'un grand nombre de ces entreprises, contribuant ainsi à freiner le processus de désindustrialisation. Toutefois, du fait d'entraves bureaucratiques, de difficultés pratiques et d'obstacles juridiques, la privatisation semble prendre du retard. Le gouvernement a commencé de libéraliser les marchés de produits et du travail en allégeant le lourd cadre réglementaire mis en place au fil des années. L'introduction d'horaires d'ouverture flexibles pour les magasins, la libéralisation totale prévue des loyers d'ici à 1993 et la dérégulation prévue du marché des produits pétroliers sont des pas importants dans cette direction. Même ainsi, l'ingérence des pouvoirs publics dans la formation des prix est encore importante et d'autres mesures sont encore nécessaires, de manière à renforcer la concurrence sur les marchés des produits.

Les réformes réalisées sur le marché du travail ces deux dernières années devraient accroître considérablement la flexibilité de ce marché, contribuant ainsi à réduire les coûts associés à l'ajustement structurel. L'amélioration des possibilités de travail à temps partiel, la création d'une quatrième équipe, etc., conjuguées à la modération des salaires, devraient stimuler la création d'emplois mais aussi marquer une modification importante des relations entre les salariés et les entreprises. A cet égard, l'acceptation par les syndicats d'un accord de salaire biennal (le premier accord de salaire de longue durée depuis de nombreuses années) est une évolution encourageante, car elle favorise la stabilité et établit les bases d'une amélioration par ailleurs nécessaire du climat social. Comme l'expérience de l'Espagne et du Portugal l'a montré,

sans une amélioration du climat social, il serait difficile d'attirer suffisamment d'investissements étrangers pour compléter le faible niveau de l'épargne intérieure. Or, sans capitaux étrangers, l'importante expansion des investissements productifs requise pour rétablir des taux élevés de croissance ne pourra vraisemblablement avoir lieu.

Même si la déréglementation financière a progressé à un rythme rapide ces cinq dernières années, on observe encore d'importantes distorsions sur les marchés financiers, liées dans une large mesure au besoin de financement élevé du secteur public. Etant donné aussi qu'il est vraisemblable que le degré de concurrence augmente considérablement au milieu des années 90, avec l'établissement du marché financier unique de la CEE, le processus de réforme devrait être à la fois plus rapide et plus étendu que celui prévu actuellement. Afin de favoriser la compétitivité et de minimiser les effets d'éviction, une réduction du coefficient obligatoire sur l'encours des dépôts bancaires devrait être envisagée. Pour la même raison, on devrait supprimer l'exonération de la taxe de 10 pour cent sur les paiements d'intérêt, dont bénéficient les titres du Trésor. En outre, les privilèges dont bénéficient les institutions spécialisées de crédit, qui appartiennent pour la plupart au secteur public, devraient être éliminés peu à peu de façon à placer ces institutions sur un pied d'égalité avec les banques commerciales. A moyen terme, la Banque de Grèce sera appelée à jouer un rôle réglementaire plus actif sur les marchés financiers et dans la gestion monétaire par le biais d'opérations d'open market, en renforçant son rôle de supervision, surtout à des fins prudentielles. En outre, afin d'assurer un fonctionnement adéquat du système financier, il est nécessaire de réduire davantage l'ingérence des pouvoirs publics dans la gestion des institutions financières contrôlées par l'Etat (qui représentent environ les quatre cinquièmes du crédit total). Autrement, la continuité de la politique de ces institutions ne sera pas assurée, les importantes réorganisations nécessaires seront difficiles à réaliser et les critères et le rythme de démantèlement des activités non bancaires resteront inadaptés, aggravant ainsi encore la fragilité de certaines de ces institutions.

De toute évidence, la mise en œuvre du Programme d'ajustement exige des autorités qu'elles adoptent une position ferme sur un grand nombre de questions intéressant à la fois la politique macro-économique et la politique micro-économique. Il est aussi important que tous les acteurs économiques,

sociaux et politiques prennent pleinement conscience de l'importance du programme pour l'avenir de l'économie et agissent en conséquence. Pour cette raison, également, il serait souhaitable que les politiques prévues par les pouvoirs publics soient pleinement exécutées, car cela se traduirait par une répartition plus équitable des coûts de l'ajustement, en particulier de la charge fiscale, et rendrait ainsi les partenaires sociaux plus disposés à accepter les inévitables sacrifices temporaires.

Dans les années 80, un écart s'est creusé entre la Grèce et le reste de la zone de l'OCDE non seulement pour ce qui est de la performance économique mais aussi du point de vue des approches des pouvoirs publics en matière d'élaboration de la politique économique. En présentant son Programme d'ajustement à moyen terme, visant à rétablir la stabilité économique tout en améliorant la souplesse du côté de l'offre grâce à une réforme structurelle de grande ampleur, le nouveau gouvernement grec a indiqué son intention de poursuivre le même type de stratégie que celle suivie avec succès au cours de la dernière décennie par presque tous les autres pays de l'OCDE. Les objectifs du Programme sont ambitieux, mais pas plus qu'ils ne doivent l'être pour que la Grèce commence de combler son écart avec les autres pays de l'OCDE et participe pleinement au processus d'intégration européenne dans les années 90. Ce qui importe aujourd'hui, c'est que le Programme soit mis en œuvre aussi complètement et aussi rapidement que possible.

Notes et références

1. On pourra trouver dans la précédente Etude économique consacrée à la Grèce (datée de janvier 1990) une analyse détaillée du rôle du secteur public.
2. Voir Nicoletti G., «A cross-country analysis of private consumption, inflation and the 'debt neutrality hypothesis'», OECD Economic Studies, Autumn 1988.
3. Voir Etude économique de la Grèce, janvier 1990, annexe II.
4. L'inflation d'une année sur l'autre est tombée de 25 pour cent à la fin de 1985 à moins de 15 pour cent au début de 1988, alors que le déficit extérieur courant et le besoin de financement du secteur public ont aussi diminué en pourcentage du PIB pour tomber, respectivement, de 10 pour cent à moins de 3 pour cent et de 18 pour cent à juste un peu plus de 13.6 pour cent entre 1985 et 1987.
5. Une majoration exceptionnelle de l'impôt sur les revenus des personnes physiques, représentant 5 pour cent des impôts versés en 1989, de même qu'un prélèvement spécial (allant de 5 à 7 pour cent) sur les bénéficiaires nets réalisés en 1988, ont été institués. Les impôts indirects sur les boissons alcoolisées, les cigarettes, les automobiles et l'essence ont aussi été majorés. La hausse des tarifs des services publics s'est située entre 12 et 33 pour cent.
6. D'après les estimations, la contribution des principales mesures, évaluée en pourcentage du PIB, devait être la suivante : 0.6 pour cent pour les majorations de l'impôt sur le revenu, 1 pour cent pour l'essence, 0.7 pour cent pour la TVA, 0.6 pour cent pour les réductions de salaires et 0.6 pour cent pour la réduction des subventions.
7. Le dépassement de l'objectif en ce qui concerne l'expansion du crédit au secteur privé en 1989 (et par conséquent le dépassement de l'objectif pour M3) est dû dans une large mesure à la levée des restrictions de crédit pesant sur le financement des importations et du commerce intérieur, ce qui a conduit à une augmentation des crédits commerciaux des banques de plus de 50 pour cent en 1989, soit plus de trois fois la moyenne des quatre années précédentes.
8. Le taux prêteur à court terme des banques commerciales s'est stabilisé autour de 29 pour cent depuis l'été 1990, mais en tenant compte des taxes sur les opérations bancaires (8 pour cent sur les taux prêteurs nominaux) le taux

d'intérêt effectivement payé par les emprunteurs (y compris certaines commissions) est de 33 pour cent.

9. L'indice de la Bourse d'Athènes s'est accru de près de 250 pour cent durant les sept premiers mois de 1990 et d'importantes nouvelles émissions d'actions ont aussi eu lieu. Malgré le recul enregistré après le mois d'août, attribuable à la crise du Golfe, l'indice a atteint 932 à la fin de 1990 contre 432 une année auparavant et il a été procédé à de nouvelles émissions d'actions au second semestre de l'année. Pour 1990 dans son ensemble, les nouvelles émissions d'actions se sont élevées à 200 milliards de drachmes, soit près d'un tiers de l'expansion du crédit commercial intérieur au secteur privé.
10. La demande par les résidents de ces obligations indexées sur l'écu s'est considérablement ralentie au deuxième semestre, les craintes d'une dévaluation se dissipant et le taux d'intérêt sur les titres d'Etat libellés en drachmes augmentant. La demande extérieure a aussi fléchi en raison du resserrement du crédit au niveau mondial durant cette période et d'une certaine hésitation des investisseurs étrangers face aux perspectives peu brillantes de la balance des paiements après la crise du Golfe.
11. En 1990, le plafond de pleine application de l'indexation a été porté de 70 000 drachmes à 130 000 drachmes. Les deux tranches de revenu intermédiaires auxquelles s'appliquait une indexation partielle ont été supprimées. En échange, pour la tranche de revenu supérieure à 130 000 drachmes, a été accordée une indexation égale aux trois-quarts de l'indexation totale moins l'inflation importée. En 1989, pour la tranche de revenu supérieure à 100 000 drachmes, une indexation à 50 pour cent moins l'inflation importée était accordée.
12. Pendant les quatre premiers mois de 1990, le secteur privé devait obligatoirement accorder au minimum l'ATA.
13. Il semble que beaucoup d'immigrants grecs qui reviennent d'Union soviétique en ne disposant pratiquement d'aucune épargne importent des voitures de prix élevé qui sont immatriculées à leur nom mais dont les propriétaires et les conducteurs effectifs sont de tierces personnes qui en ont financé l'achat. Pour faire face à cette pratique illégale, une nouvelle loi a été adoptée en 1991, obligeant les immigrants à conserver leur automobile pendant au moins cinq ans, au lieu d'un an auparavant.
14. Du fait de sa récente et vive expansion, l'investissement privé en machines et outillage (transports non compris) a atteint quelque 28.7 milliards de drachmes (aux prix de 1972) en 1990, contre 17.2 milliards de drachmes (toujours aux prix de 1972) en moyenne sur les quatorze années se terminant en 1987.

15. A la fin de 1990, malgré les licenciements opérés sur les quatre derniers mois de l'année, l'emploi du secteur public, déjà excessif par rapport à la production, dépassait de 3½ pour cent son niveau de la fin de 1988.
16. La dimension moyenne des entreprises du secteur manufacturier est très réduite : elles ne comptent généralement pas plus de 5 ouvriers, et seulement 1 pour cent d'entre elles emploient 50 personnes ou plus.
17. On trouvera au chapitre I une analyse détaillée des facteurs structurels. Etant donné l'importance de l'économie souterraine et les difficultés de mesure qui en résultent, les statistiques concernant la productivité ne permettent pas de connaître les tendances ou les niveaux exacts mais donnent simplement des ordres de grandeur. Il se peut aussi que les données publiées ces dernières années sous-estiment les taux de croissance, un nombre grandissant de salariés, principalement d'agents du secteur public, ayant un second emploi non déclaré (à temps partiel).
18. Même si l'on ne peut exclure l'existence d'une marge d'erreur relativement importante dans les chiffres publiés des différentes composantes du chômage, les données concernant le taux de chômage global et ses variations semblent donner une bonne indication des tendances et des niveaux effectifs. Il existe d'une part un très large sous-emploi (en particulier dans les zones rurales et semi-rurales) et un important effet de travailleur découragé (notamment dans les zones urbaines), et d'autre part bon nombre de personnes sont occupées dans l'économie souterraine.
19. Il convient de noter que depuis la fin des années 70, l'accroissement naturel de la population suit une tendance fortement décroissante et que l'on a même observé, pour la première fois, en 1989, une baisse naturelle de la population; le même phénomène s'est d'ailleurs probablement reproduit en 1990.
20. Depuis la Perestroïka, bon nombre de grecs qui vivaient en Russie dans des communautés existant depuis des siècles (certaines datant même de l'empire byzantin du 15ème siècle) sont revenus s'établir en Grèce.
21. C'est en raison des importantes modifications des impôts indirects nets que le rythme de hausse de l'indice implicite des prix du PIB aux prix du marché (14.1 pour cent en 1989) a été nettement plus lent que celui de ce même indice au coût des facteurs (16.4 pour cent).
22. Sous l'effet du relèvement des taux de la TVA et du durcissement des contrôles fiscaux, l'augmentation du produit de la TVA a fait monter de près de 3 points l'indice de hausse des prix à la consommation pendant l'année, à quoi il faut ajouter près de 2 points de plus du fait de l'augmentation des taxes sur le pétrole pendant l'été 1990, et 2 points encore du fait du relèvement des tarifs des services publics dans le courant de l'année.

23. Les profits dans les secteurs non agricoles, tels qu'ils sont présentés dans les comptes nationaux de la Grèce, couvrent aussi tous les revenus non salariaux des travailleurs indépendants. Etant donné le pourcentage très important de ces derniers dans la population active totale rémunérée hors agriculture (un tiers) et le niveau élevé de leurs gains moyens, le revenu total des travailleurs indépendants n'est sans doute que légèrement inférieur à la masse salariale totale (cotisations patronales exclues). En conséquence, l'impact sur l'inflation des variations des profits, tels qu'ils sont définis dans les statistiques grecques, est beaucoup plus sensible en Grèce que dans les autres pays de l'OCDE. Bien que les gains des travailleurs indépendants hors agriculture ne soient pas à proprement parler indexés sur les salaires, ils tendent à en suivre l'évolution générale. De même, comme les chefs d'entreprises s'efforcent de préserver au moins leur marge bénéficiaire, les profits de ce secteur sont eux aussi influencés par les variations de la masse salariale. Comme dans d'autres pays à forte inflation, l'économie grecque se caractérise par d'importants mécanismes d'indexation qui tendent à perpétuer les effets inflationnistes des chocs, que ceux-ci résultent d'augmentations dans le cadre du système ATA ou d'une hausse des prix des importations.
24. Les mouvements de capitaux étant soumis à un strict contrôle des changes, les fuites de capitaux n'apparaissent pas dans le compte des opérations en capital de la balance des paiements. Elles interviennent par le biais des comptes du tourisme, des transports maritimes et des transactions des travailleurs émigrés, et se traduisent donc par une baisse des entrées de devises à ces différents postes. Le marché non officiel des changes fonctionne de manière relativement ordonnée et constitue en fait un marché parallèle auquel les entreprises et les individus ont facilement accès. La prime, qui peut varier de 5 à 15 pour cent dans des cas extrêmes, est très sensible aux conditions de l'offre et de la demande.
25. Sur les quatre premiers mois de 1990, le déficit de la balance courante a triplé pour s'établir à 2.5 milliards de dollars contre 900 millions de dollars un an plus tôt. La confiance s'étant améliorée malgré la crise du Golfe, le déficit a nettement reculé sur les huit derniers mois de 1990, revenant à 1 milliard de dollars (1.7 milliard de dollars un an plus tôt).
26. On constate d'importantes divergences dans les données commerciales selon qu'elles sont établies sur la base des statistiques douanières ou qu'elles sont fournies par la Banque de Grèce sur la base de la balance des paiements (à partir des transactions financières, crédits fournisseurs compris). Les deux séries de données ont l'une et l'autre des lacunes, mais celle présentée par la Banque de Grèce semble constituer un meilleur indicateur des changements en valeur. De même, les changements en volume calculés sur la base des statistiques douanières sont sujets à de fortes marges d'erreur. En conséquence, les variations en volume analysées dans le corps du texte sont calculées sur la base des

chiffres en valeur fournis par la Banque de Grèce, auxquels on a appliqué les indices des prix de gros et du commerce extérieur (par exemple, les prix des produits de base, les prix des produits manufacturés estimés par l'OCDE).

27. Les remises des émigrants sont réalisées ou bien directement de l'extérieur, ou bien au moyen d'opérations sur un compte en devises tenu en Grèce, ce qu'ont la plupart des émigrants (souvent sous la forme d'un compte joint avec le bénéficiaire de la remise). Dans ce dernier cas, la remise est enregistrée en deux étapes : d'abord il y a un retrait sur le compte en devises, ce qui correspond à une sortie de capital, et ensuite, dès lors que la monnaie étrangère est convertie en drachmes, la balance des invisibles est créditée du montant de l'opération.
28. De l'avis général, il pourrait être finalement nécessaire d'introduire un système de pensions à trois niveaux : une partie de la retraite, correspondant aux besoins minima, serait principalement financée par l'impôt; une autre partie serait financée par des cotisations à taux uniforme sur la base d'une formule de répartition, et le reste par un mécanisme de capitalisation financé par des cotisations volontaires. Parmi les autres questions à examiner figurent l'âge du départ en retraite, qu'il sera peut-être nécessaire de relever sensiblement aussi bien pour les hommes que pour les femmes en raison de l'allongement de l'espérance de vie, et le niveau des pensions, qu'il faudra peut-être réviser en baisse, notamment dans le secteur public au sens large où il est quelquefois supérieur, et de loin, au niveau du dernier salaire.
29. Le rapport n'est désormais plus que d'un peu plus de 2 à 1 entre le salaire net des fonctionnaires au sommet et à la base de la hiérarchie. Aux termes de la loi réorganisant l'entrée dans le secteur public pendant la première moitié des années 80, la situation de famille (nombre d'enfants, revenu familial, etc.) et le lieu de naissance étaient plus importants que les qualifications et l'expérience professionnelles. De même, l'avancement et les augmentations de salaires étaient accordés de manière pratiquement automatique en fonction du nombre d'années de service, et bon nombre de postes de rang élevé étaient attribués par élection. En raison de ces dispositions, les cellules politiques (représentant les trois principaux partis) avaient une influence particulièrement importante dans les différents ministères et autres organismes du secteur public, et il en allait de même pour les syndicats qui tendaient à se répartir les différents postes en assurant l'élection de leurs propres candidats, dont la principale qualification était l'allégeance à la cellule ou au syndicat.
30. En 1988, sur les 1 134 entreprises industrielles ayant accusé des pertes pour un montant total de 130 milliards de drachmes, on comptait 58 entreprises du secteur public au sens large (dans lesquelles l'Etat et des institutions financières contrôlées par l'Etat ont une participation majoritaire) dont les pertes atteignaient 40 milliards de drachmes. Cette même année, le taux négatif de rendement de ces entreprises industrielles du secteur public atteignait 30 pour cent. Si

l'on exclut les entreprises du secteur public, le taux de rendement a été de 7 pour cent dans le reste de l'industrie (y compris les entreprises privées déficitaires). Par ailleurs, le taux de rendement des entreprises dégageant des bénéfices (les deux tiers des entreprises industrielles totales) a été de 19 pour cent. Les entreprises du secteur public figurant dans l'échantillon de la Confédération des industries grecques sont des entreprises dont la majorité des actions sont détenues par l'Etat ou par des organismes publics. Qui plus est, des organes du secteur public, en particulier des banques contrôlées par l'Etat, exercent un contrôle réel sur un grand nombre d'autres entreprises déficitaires même s'ils n'ont qu'une participation minoritaire à leur capital. En conséquence, le nombre d'entreprises déficitaires placées sous le contrôle de l'Etat est très largement supérieur aux chiffres publiés.

31. En principe, l'IRO devrait être mis en liquidation au milieu de 1991.
32. Des actionnaires importants qui contrôlaient certaines entreprises avant la nationalisation de fait opérée pendant la première moitié des années 80 ont contesté cette mesure devant les tribunaux de la Communauté européenne. Qui plus est, certaines de ces entreprises doivent des sommes considérables à d'autres compagnies étatiques (notamment à la Compagnie d'électricité) et le traitement de ce type de dette ne va pas sans ambiguïté (par exemple, le non-paiement constitue-t-il ou non une subvention?).
33. Dans nombre de cas, la valeur comptable des actifs semble nettement supérieure à leur valeur effective. Non seulement bon nombre d'entreprises comptabilisent les créances douteuses dans leurs actifs, mais les investisseurs potentiels ont la possibilité de construire une usine entièrement nouvelle, ce qui leur permet de bénéficier des différentes aides visant à promouvoir l'investissement et de ne pas subir la contrainte d'un effectif (parfois pléthorique) de travailleurs dont les qualifications ne sont pas toujours satisfaisantes.
34. On trouvera plus de détails sur le système financier tel qu'il existait avant les réformes dans *OCDE, Etude économique de la Grèce*, janvier 1986, chapitre IV, «Les réformes financières». Les modifications opérées jusqu'en 1989 ont été décrites dans *OCDE, Etude économique de la Grèce 1989/1990*, à la section du chapitre II consacrée aux marchés financiers.
35. Les risques importants et les coûts élevés des prêts aux PME ainsi que la faiblesse des taux d'intérêt perçus ont découragé ce type de prêt bancaire. Les banques préfèrent investir en bons du Trésor les ressources inutilisées destinées aux PME, notamment depuis la libéralisation des taux d'intérêt des titres publics.
36. Bon nombre d'institutions financières contrôlées par l'Etat n'ont dégagé aucun bénéfice en 1990, et les faibles résultats positifs affichés par les autres tiennent probablement à la prise en compte de créances douteuses. En revanche, les

profits des banques privées (y compris certaines petites banques essentiellement contrôlées par la Banque nationale et travaillant sur la base de critères de rentabilité, par exemple l'ETEVA) se sont encore sensiblement accrus en 1990.

37. Au fil des années, un certain nombre d'institutions financières contrôlées par l'Etat ont acquis (ou contrôlent effectivement) un nombre relativement important d'entreprises dans tous les secteurs (agriculture, industries extractives et manufacturières, construction, commerce, tourisme, etc.), qu'elles ont souvent reprises à l'instigation du gouvernement, soucieux d'éviter leur liquidation ou leur restructuration, avec les nombreux licenciements qui en auraient été le corollaire. La grande majorité de ces entreprises soit travaillent à perte, soit dégagent des bénéfices nettement plus faibles que leurs homologues privés. Par ailleurs, il n'était pas rare que les institutions financières publiques accordent des prêts à des entreprises sur la base de considérations politiques, les critères bancaires étant de ce fait relégués au second plan derrière des considérations plus générales. Si l'on ajoute à cela que les bénéficiaires de ces prêts assimilent souvent les institutions financières en question à des organismes publics chargés de distribuer des subventions productives, on comprend mieux le pourcentage relativement élevé des prêts non productifs dans les livres des institutions financières contrôlées par l'Etat. Les coopératives agricoles doivent quelque 700 milliards de drachmes à la Banque agricole de Grèce (7 pour cent du PNB), dont près de 200 milliards correspondent à des prêts non productifs. Bon nombre de ces coopératives sont incapables d'assurer le service de leurs prêts ou, comptant sur leur poids politique, refusent purement et simplement de le faire. La proportion des créances douteuses est encore plus forte dans le cas des prêts aux agriculteurs.
38. Un plancher a été fixé aux cotisations d'assurance sociale des employés à temps partiel (elles ne peuvent être inférieures au tiers de la cotisation minimale des travailleurs à temps plein), mais les travailleurs à temps partiel bénéficient d'une couverture maladie intégrale quel que soit le nombre des heures ouvrées.
39. Dans le système antérieur, les médiateurs étaient des fonctionnaires de l'Etat, et les cas qu'ils n'avaient pu trancher étaient soumis à une cour d'arbitrage constituée de trois membres représentant respectivement le gouvernement, les syndicats et les employeurs. En règle générale, les cours d'arbitrage, dont les décisions avaient force obligatoire, fixaient l'augmentation du salaire minimum au niveau de la branche ou de la profession et suivaient fidèlement les orientations du gouvernement.
40. En cas d'échec de la médiation, on engagera le plus souvent une procédure d'arbitrage, et la décision des arbitres réglera définitivement le différend si celui-ci se situe au niveau d'une entreprise. En revanche, à la différence du système antérieur, les litiges au niveau national, professionnel ou sectoriel ne peuvent faire l'objet d'un arbitrage en cas de désaccord du syndicat. Lorsqu'un cas est

soumis à arbitrage, les grèves ne sont pas interdites. D'ici la mise en place de ce nouveau cadre institutionnel, les médiateurs seront encore des fonctionnaires de l'Etat, et les anciens tribunaux d'arbitrage seront maintenus, mais les autres dispositions ne s'appliqueront plus. On ne dispose encore d'aucune information sur les différends qui auraient pu être réglés conformément aux nouvelles procédures. Le nouveau système devrait être pleinement opérationnel en 1992.

41. Aux termes d'un arrêté de la Cour européenne de Justice (décembre 1990), ces deux dispositions (quotas et autorisations obligatoires) ont été déclarées non conformes au traité instituant la CEE.
42. Afin d'influer sur les anticipations et les négociations salariales, la Banque de Grèce a annoncé les objectifs quelque quatre semaines avant le début de l'année et non pas 6 semaines après, comme c'était le cas dans le passé. En outre, étant donné que les taux d'intérêt sur les prêts de la Banque agricole de Grèce et du Crédit hypothécaire national sont encore en partie bonifiés et que la première a des coefficients d'emploi très faibles et le second en est exempté, la Banque de Grèce a imposé des plafonds de crédit restrictifs pour ces deux institutions.
43. Même si la politique monétaire restait dans l'ensemble non accommodante, un certain assouplissement pourrait être envisagé dans le courant de 1992 à condition que l'économie soit fermement installée sur la voie de la désinflation, avec une réduction sensible du besoin de financement du secteur public. En particulier, un arrêt de l'appréciation de la drachme en termes réels, appuierait la reprise de l'activité.

Annexe I

Scénarios autour du déficit public

Le principal objectif du Programme d'ajustement à moyen terme, dont dépend la réalisation des autres objectifs macro-économiques, est la réduction du besoin de financement du secteur public, qu'il est prévu de ramener de 21 pour cent du PIB en 1990 à 3 pour cent en 1993. Cette amélioration résulterait d'une baisse sensible du déficit primaire, à concurrence de 16 pour cent du PIB, et d'une diminution de 2 pour cent du PIB du rapport paiements d'intérêts/PIB. Les autorités tablent sur la disparition en 1993 du besoin de financement des entreprises publiques (qui atteignait 1.7 pour cent du PIB en 1990) et la réduction du besoin de financement des administrations publiques qui, de 19.1 pour cent du PIB en 1990, serait ramené à 3 pour cent. L'amélioration du déficit des administrations publiques, telle que l'envisagent les autorités, serait due pour les deux tiers à un accroissement des recettes (y compris le produit des privatisations) et pour un tiers à des compressions de dépenses.

Cette annexe a pour objet d'illustrer les effets du Programme d'ajustement, qui constitue la situation de référence. Les simulations font apparaître l'évolution en termes réels et en termes nominaux dans l'hypothèse de politique budgétaire inchangée (c'est-à-dire sans le Programme d'ajustement) et de déficit primaire des administrations publiques constant en pourcentage du PIB. Etant donné l'ampleur des chocs subis par l'économie, les résultats des simulations (c'est-à-dire du scénario retenu comme variante) ne visent pas à un chiffrage précis, mais simplement à donner un ordre de grandeur. On a supposé non seulement que les recettes des administrations publiques et leurs dépenses hors paiements d'intérêts resteraient à leur niveau de 1990 en pourcentage du PIB, mais aussi que les autorités monétaires n'accompagneraient pas l'accroissement (par rapport à la situation de référence) du déficit des administrations publiques. Par conséquent, les données concernant la masse monétaire et le taux de change nominal sont les mêmes dans le scénario retenu comme variante que dans le Programme d'ajustement. Cette hypothèse semble conforme à l'objectif affiché, à savoir ne pas prendre de mesures correctrices en cas de dérapage de la politique budgétaire.

Le tableau 1 illustre les principales différences entre le scénario retenu comme variante et la situation de référence. A court terme, le gonflement des dépenses

Simulation des effets d'une politique fiscale inchangée

| | | 1991 | 1992 | 1993 | 1991 | 1992 | 1993 |
|--|------|--|------|------|---|------|------|
| 1990 | | Politique budgétaire inchangée (en pourcentage) | | | Différences par rapport aux projections contenues dans le Programme d'ajustement (points de pourcentage) | | |
| Besoin de financement du secteur public/PIB | 20.9 | 22.0 | 22.6 | 23.2 | 8.6 | 16.1 | 20.2 |
| Croissance du PIB | 0.1 | 1.6 | 1.5 | 1.9 | 0.7 | -0.1 | -1.6 |
| Inflation (déflateur du PIB) | 20.1 | 18.9 | 17.0 | 13.0 | 1.7 | 2.7 | 3.3 |
| Déficit des opérations courantes (en milliards de \$) | 3.6 | 4.1 | 3.3 | 3.2 | 0.2 | 0.4 | 0.5 |

Source : Estimations de l'OCDE.

publiques, se conjuguant à la réduction des impôts, stimulerait la consommation en termes réels, ce qui se traduirait par une augmentation de la production par rapport au Programme d'ajustement. Les paiements d'intérêts au titre de la dette publique seraient également plus importants. Mais les gains de production ne seraient pas seulement faibles; ils seraient également temporaires. Le scénario retenu comme variante donne une inflation et un revenu nominal plus élevés, ce qui, compte tenu du caractère non accommodant de la politique monétaire, provoque une hausse des taux d'intérêt nominaux et réels et une dégradation de la compétitivité extérieure. Dans ces conditions, la croissance plus rapide de la consommation serait annulée dans une très large mesure par le niveau plus faible des investissements et des exportations nettes par rapport au redressement prévu dans le Programme d'ajustement. Tous ces éléments devraient également peser sur le potentiel de croissance et limiter ainsi la croissance effective de la production, même au-delà de 1993.

A moyen terme, les effets négatifs du côté de l'offre, essentiellement imputables à une moindre vigueur des investissements et des exportations, annuleraient l'impact expansionniste de la politique budgétaire sur la consommation et entraîneraient donc des pertes de production. De plus, les déséquilibres internes et externes s'aggravaient sensiblement. La dette publique s'alourdirait à concurrence de 10 points de PIB. Le niveau de départ étant élevé, le rapport dette/PIB ne se modifie que lentement en dépit de l'importance du besoin de financement du secteur public au fil des années.

En résumé, le maintien du déficit primaire à son niveau de 1990 déclencherait un processus dynamique pervers d'alourdissement de l'endettement, les paiements d'inté-

rêts creusant le déficit public, faisant monter les taux d'intérêt et pesant sur l'investissement et la production potentielle, tout en accélérant l'inflation.

L'évolution en termes nominaux et en termes réels observée avec le scénario retenu comme variante résulte d'une application pure et simple du modèle Interlink. Il n'est pas tenu compte des paramètres qui ont trait à la confiance et qui, eu égard aux profonds déséquilibres de l'économie grecque, risquent d'avoir de fortes répercussions négatives sur la production, l'inflation et la balance des paiements dès 1991. Sous l'influence combinée de ces éléments, le résultat serait bien plus mauvais que celui auquel aboutit le scénario retenu comme variante; il est probable que le besoin de financement du secteur public passerait à 25 pour cent du PIB en 1993, que l'inflation resterait de l'ordre de 20 pour cent et que le déficit des paiements courants se maintiendrait à 5 pour cent environ du PIB, tandis qu'il y aurait vraisemblablement quasi-stagnation de la production avant 1993.

Annexe II

La réforme du système de pensions en 1990

I. Salariés du secteur privé (IKA)

| | <i>Ancien système</i> | | <i>Nouveau système</i> | |
|---|---|-------------------------------------|---|-------------------------------------|
| | <i>Hommes/Femmes</i> | | <i>Hommes/Femmes</i> | |
| 1. Période minimale de cotisation (en années) | 13.5 | | 15 en 1995 | |
| 2. Age minimum auquel 35 années de cotisation donnent droit à la pleine pension | 59 | | 60 | |
| | <i>Pension</i> | | | |
| 3. Age de la retraite | réduite | pleine | | |
| a) Hommes | 60 | 65 | | |
| b) Femmes sans enfant | 55 | 60 | Inchangé | |
| c) Femmes avec enfants | 50 | 55 | | |
| d) Professions « pénibles » ¹ | 5 ans plus tôt | | | |
| 4. Niveau de la pension fonction des gains : | des deux années précédentes | | des cinq années précédentes | |
| 5. Indexation de la pension | | | | |
| a) Pensions supérieures au minimum | Hausse des salaires du secteur privé | | Hausse des traitements de la fonction publique | |
| b) Pensions minimum | Salaire minimum (20 fois le salaire minimum journalier) | | Même régime que les autres pensions ² | |
| 6. Taux de cotisation salariale ³ | 4.75 | | 5.75 | |
| 7. Taux de cotisation patronale ³ | 9.50 | | 11.50 | |
| 8. Plafonnement du revenu pour le calcul de la cotisation | 220 000 drachmes | | 300 000 drachmes | |
| | <i>Taux d'invalidité</i> | <i>% de la pension à taux plein</i> | <i>Taux d'invalidité</i> | <i>% de la pension à taux plein</i> |
| 9. Pensions d'invalidité | | | | |
| a) Progressivité en fonction du taux d'invalidité | i) 100-67% | 100% | i) 100-80% | 100% |
| | ii) 67-50% | 50% et plus | ii) 80-67% | 75% |
| | iii) 50-33% | 50% | iii) 67-50% | 50% |
| b) Critères d'invalidité ⁴ | Critères liés au marché | | Critères médicaux + critères liés au marché, sous certaines limites | |
| 10. Assurance des non-ressortissants de la CEE | Obligatoire si durée de séjour prévue supérieure à un an | | Obligatoire dans tous les cas | |
| 11. Restrictions à l'exercice d'une activité salariée par un retraité | Aucune restriction si les gains sont inférieurs à 35 fois le salaire minimum journalier | | a) Pensions supérieures au minimum : régime inchangé b) Pension minimum : réduction de la pension ⁵ | |

Annexe II (Suite)
II. Secteur public au sens large⁶

| | <i>Ancien système</i> | | <i>Nouveau système</i> | |
|---|--|---------------------------------|--|----------------------|
| | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> |
| 12. Durée minimum d'emploi (en années) | | | a) Recrutement postérieur à 1983 ⁷ | |
| – Fonction publique | 25 | 15 (mariées) | 25 | 25 ⁷ |
| – Secteur public | Entre 20 et 30 (général. 25) | Entre 15 et 25 (général. 15) | b) Recrutement avant 1983 : 25 | 15 (avec enfants) |
| | | | <i>Recrutement</i> | |
| | | | <i>Avant 1983</i> | <i>Après 1983</i> |
| 13. Age minimum pour percevoir la pension | | | | |
| a) Hommes | { Fonction publique : Lors du départ à la retraite Secteur public : Age variable selon la durée et les conditions de l'emploi } | | 53, passage à 60 en 1998 | 60 |
| b) Femmes avec enfants | | | 42, passage à 50 en 1998 | 58 |
| c) Femmes sans enfant | | | 53, passage à 58 en 1998 | 58 |
| 14. Niveau de la pension lié à : | Derniers gains | | Derniers gains | |
| 15. Prise en compte de la durée d'emploi dans le calcul de la pension : | Linéaire (1/35 ^e de la dernière rémunération pour chaque année d'emploi) | | i) <i>Recrutement avant 1983</i> Régime inchangé | |
| | | | ii) <i>Recrutement après 1983</i> Non linéaire (1/50 pour les premiers 25 ans, 2/50 26 ^e -30 ^e année, 3/50 30 ^e -35 ^e année) | |
| 16. Taux effectif de cotisation salariale ⁸ | | | | |
| a) Fonction publique | 0 | | 5.75% pour les agents recrutés après 1990 | |
| b) Entreprises publiques | 6% en moyenne ⁹ | | Minimum de 7.5% en 1996 | |
| c) Banques | 1% en moyenne ¹⁰ | | Minimum de 7.5% en 1996 | |

1. Pour certains emplois qualifiés de « pénibles », la retraite est accordée 5 ans plus tôt (10 ans plus tôt pour les mineurs). La liste des emplois relevant de cette catégorie sera modifiée.
2. Valeur en drachmes de la pension minimum au 31/12/90, compte tenu du taux général de majoration des pensions. La pension minimum est déconnectée du salaire minimum.
3. Cotisations pour les pensions de base. Les taux de cotisation pour les pensions de retraite complémentaire sont inchangés (cotisation salariale de 3 pour cent et cotisation patronale de 3 pour cent pour la caisse de retraite TEAM, liée au régime IKA).
4. Dans le nouveau système, le taux d'invalidité sera fonction d'un tableau régi par les critères médicaux. Le taux d'invalidité obtenu grâce à ce tableau pourra être majoré, à concurrence de 15 pour cent de l'invalidité médicale au maximum, sur la base de critères « sociaux » et de « marché ».
5. Les titulaires de la pension minimum exerçant une activité salariée perçoivent une pension qui est fonction des cotisations versées. Dorénavant, ils ne percevront pas l'élément « social », consistant en un versement complémentaire permettant d'atteindre la pension minimum.
6. Fonction publique, banques d'Etat (5 caisses), entreprises publiques (3 caisses). Le paiement de la pension est différé jusqu'à l'âge minimum indiqué à la rubrique 12.
7. Les femmes ayant trois enfants peuvent percevoir la pension de retraite après 20 années d'emploi.
8. Dans le secteur public, les cotisations de retraite sont recouvrées par les caisses, puis remboursées aux agents par voie de majoration des salaires.
9. Moyenne arithmétique de 3 caisses.
10. Moyenne arithmétique de 6 caisses.

Annexe III

Calendrier des principaux événements économiques

1990

Janvier

Le relèvement des salaires ATA est fixé à 5.8 pour cent pour les quatre premiers mois de l'année.

Souflias (Ministre de l'économie nationale) fait savoir que sur un montant total de 350 milliards de drachmes d'arriérés d'impôts, 150 milliards sont dus par les sociétés classées par les autorités dans la catégorie des entreprises à problème.

Nouvelle émission d'obligations publiques libellées en écus, à un taux d'intérêt de 12 pour cent (avec exonération fiscale), soit 1 point au-dessus des taux de l'euromarché.

Un montant total de 6.7 milliards d'écus (1 200 milliards de drachmes) est alloué à la Grèce au titre des fonds structurels pour la période 1990-1993.

Février

A la suite d'une grève, les salariés de l'Entreprise publique d'électricité obtiennent une hausse de salaires de 8.3 pour cent (2.5 points de plus que dans le cadre de l'ATA).

Le taux d'intérêt des bons du Trésor est relevé de 17 à 18 pour cent pour les bons à trois mois, de 18 à 19 pour cent pour les bons à six mois et de 20 à 21 pour cent pour les bons à douze mois.

Le taux d'intérêt des obligations publiques est relevé de 21 à 22 pour cent pour les obligations à deux ans et de 22 à 22.5 pour cent pour les obligations à trois ans.

Suppression du contrôle des prix pour la bière, les médicaments vétérinaires et les fournitures scolaires.

Après plusieurs grèves, les employés de banque obtiennent une majoration de salaire de 8.9 pour cent (3.1 pour cent de plus que dans le cadre de l'ATA).

Mars

La Banque de Grèce annonce ses objectifs monétaires pour 1990 : 15-16 pour cent pour l'expansion des concours au secteur privé et 19-21 pour cent pour M3.

La Banque de Grèce introduit un régime d'adjudication des bons du Trésor pour le placement auprès des établissements de crédit, avec ou sans prise en pension.

A compter du 31 mars, les coefficients d'emplois des banques commerciales pour les bons du Trésor et les obligations publiques sont portés de 39 à 40 pour cent des dépôts.

L'obligation faite aux banques commerciales d'affecter un certain pourcentage de leurs dépôts au financement des entreprises et des organismes publics est ramenée de 10.5 à 9.5 pour cent à compter du 30 avril et à 9 pour cent à compter du 31 mai.

A compter du 31 mars, les réserves obligatoires pour les dépôts auprès de la Banque agricole sont portées de 3.5 à 4.5 pour cent.

A compter du 1^{er} avril, les taux d'intérêt minimums pour les prêts à court et long terme sont relevés d'un point (ils passent respectivement à 18 et 17 pour cent) et le taux d'intérêt des avances de la Banque de Grèce est porté de 22.5-27 pour cent à 24.5-29 pour cent.

Le taux d'intérêt des bons du Trésor passe de 19 à 19.5 pour cent pour les bons à six mois et de 21 à 22 pour cent pour les bons à douze mois; il reste inchangé (à 18 pour cent) pour les bons à 3 mois. Le taux d'intérêt des obligations publiques est porté de 22 à 22.5 pour cent pour les emprunts à deux ans et de 22.5 à 23 pour cent pour les emprunts à trois ans.

Les sociétés du secteur des services peuvent désormais contracter des emprunts en devises auprès d'institutions financières étrangères et nationales, sans autorisation préalable de la Banque de Grèce, les conditions étant les mêmes que pour les entreprises du secteur manufacturier, des industries extractives, de l'hôtellerie et du commerce.

Les banques commerciales peuvent souscrire à des émissions d'actions ou d'obligations sans autorisation préalable de la Banque de Grèce, sous réserve qu'elles cèdent dans les 12 mois les titres de la fraction de l'émission qui n'a pas été placée dans le public. Auparavant, seules les banques d'affaires pouvaient se livrer à des opérations de prise ferme.

En dehors des entreprises classées par les autorités dans la catégorie des entreprises à problème, 300 autres entreprises en difficulté, dont l'endettement dépasse 150 milliards de drachmes, sont désormais confiées à la gestion de l'IRO.

Avril

A la suite des élections du 8 avril, formation d'un nouveau gouvernement dirigé par la Nouvelle Démocratie. M. Mitsotakis, Premier Ministre, présente son programme au Parlement.

Les sociétés du secteur des services, dont les recettes en devises sont obligatoirement cédées à la Banque de Grèce, sont autorisées à ouvrir des comptes de dépôt en devises auprès des banques commerciales, dans les mêmes conditions que les entreprises exportatrices de biens.

Les établissements de crédit peuvent dorénavant investir en actions de sociétés ou en part d'organismes de placement collectif sans autorisation préalable de la Banque de Grèce, sous certaines conditions. Auparavant, ces placements n'étaient possibles que pour les nouvelles émissions d'actions.

Mai

Le taux d'intérêt des bons du Trésor est porté de 22 à 23 pour cent pour les bons à 12 mois; il reste inchangé pour les bons à 3 et 6 mois (respectivement 18 et 19.5 pour cent). Le taux d'intérêt des obligations publiques est relevé de 22.5 à 23.25 pour cent pour les titres à 2 ans et de 23 à 23.5 pour cent pour les titres à 3 ans.

La bonification d'intérêts accordée par l'Etat pour les prêts au logement est fortement réduite (elle n'est plus que de 5 points).

Annnonce de mesures de libéralisation du marché du travail :

- possibilité de création d'une «quatrième» équipe;
- introduction des emplois temporaires et des emplois à temps partiel;
- licenciements limités (comme auparavant) à 2 pour cent par mois au maximum;

Le gouvernement décide que les salaires ATA ne seront pas relevés entre mai et août.

Mise au point du budget pour 1990 :

- recettes : 3 460 milliards de drachmes (progression de 40 pour cent par rapport à 1989)
- dépenses courantes : 5 530 milliards de drachmes (progression de 30 pour cent par rapport à 1989)
- besoin de financement du secteur public : 19.6 pour cent du PIB (contre 20.4 pour cent en 1989)
- besoin de financement du secteur public en 1992 : 10 pour cent du PIB.

Juin

Modification de la loi sur la concurrence déloyale, des conditions plus strictes étant prévues pour les fusions dans le secteur des services.

Les taux d'intérêt des bons du Trésor à 3 mois, 6 mois et un an sont relevés d'un point et respectivement portés à 19, 20.5 et 24 pour cent.

Les taux d'intérêt des obligations publiques à 2 et 3 ans sont relevés d'un point et respectivement portés à 24.25 et 24.5 pour cent.

La dotation minimale en capital pour qu'une succursale d'un établissement de crédit de la Communauté européenne agréé dans son Etat d'origine puisse être autorisée à exercer ses activités en Grèce est fixée à 50 pour cent du capital-actions minimum requis pour l'agrément des établissements grecs de crédit. Les établissements de crédit déjà établis en Grèce et agréés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne peuvent bénéficier de cette disposition s'ils souhaitent étendre leur réseau de succursales et n'ont pas encore importé les capitaux nécessaires.

Le gouvernement demande à la Communauté européenne un report de la libéralisation des mouvements de capitaux.

Adoption d'une loi sur le «développement économique» :

- assouplissement des horaires d'ouverture des magasins et des conditions d'emploi ;
- mise en place d'un nouveau régime d'aides et de subventions en faveur de l'investissement ;
- allongement de la durée d'indemnisation du chômage, portée de 7 à 12 mois ;
- assouplissement de la tutelle des banques commerciales et filiales de ces banques contrôlées par l'Etat, qui ne sont plus soumises à des règles administratives aussi rigides que celles applicables à l'administration centrale ;
- levée de l'interdiction pour la création d'établissements hospitaliers et d'établissements de soins infirmiers privés ;
- trois signatures au maximum exigées pour les documents officiels, contre six auparavant ;
- rétablissement du grade de Directeur général dans les ministères, réservé aux fonctionnaires de carrière ;
- mesures visant à inciter les sociétés à faire coter leurs actions en Bourse.

Juillet

A compter du 6 juillet, le taux d'intérêt minimum des dépôts d'épargne auprès des établissements de crédit est porté de 16 à 18 pour cent ; les taux d'intérêt minimums pour les prêts à court et long termes sont relevés de 2 points et respectivement portés à 20 et 19 pour cent ; le taux d'intérêt des avances de la Banque de Grèce est porté de 24.5-29 pour cent à 26-30 pour cent.

La Commission des Communautés européennes fixe au 31 décembre 1990 la date limite pour la levée de toutes les restrictions concernant l'achat par des ressortissants grecs de titres étrangers et communautaires et le montant des devises allouées aux ressortissants grecs pour leurs déplacements à l'étranger. Le gouvernement grec avait demandé que cette date limite soit fixée au 30 juin 1991.

Août

Les adjudications de bons du Trésor confiées à la Banque de Grèce sont ouvertes aux personnes physiques et aux personnes morales.

Les établissements de crédit peuvent fixer librement le montant des prêts qu'ils accordent aux personnes physiques et morales pour le financement d'immobilisations (auparavant, la quotité était limitée à 70 pour cent de la dépense), à condition que ces prêts ne donnent pas lieu à une garantie de l'Etat et que le taux d'intérêt soit fixé librement.

Les investissements directs de résidents non communautaires peuvent être librement liquidés et rapatriés. Auparavant, ces opérations ne pouvaient s'effectuer qu'après un délai de trois ans.

Septembre

Adoption du projet de loi concernant les retraites.

L'allocation maximum de devises pour les ressortissants grecs se déplaçant dans les pays de la Communauté européenne et Chypre est portée de 1 000 à 1 200 écus.

Octobre

La quotité des dépôts que les banques commerciales doivent affecter au financement des entreprises et organismes publics (9 pour cent) sera ramenée, pour les nouveaux dépôts, à 6 pour cent à compter du 1^{er} novembre et à 3 pour cent à compter du 1^{er} janvier 1991. Cette obligation sera supprimée à partir du 1^{er} avril 1991. En ce qui concerne l'encours actuel des dépôts, l'obligation de financement ne portera plus que sur les organismes publics.

La Banque agricole de Grèce est autorisée à souscrire à des émissions d'actions ou d'obligations sans autorisation préalable de la Banque de Grèce.

Les banques d'affaires peuvent désormais collecter des dépôts à terme d'une durée inférieure à un an, à condition que ces dépôts soient liés à des opérations de gestion de portefeuille ou de souscription de titres.

Novembre

Le taux d'intérêt des bons du Trésor à 6 mois est porté de 20.5 à 22 pour cent.

Décembre

Le taux d'intérêt des obligations publiques à deux ans est porté de 24.25 à 24.5 pour cent.

Adoption du programme monétaire pour 1991. L'objectif de croissance de M3 est fixé à 14-16 pour cent et l'expansion des concours au secteur privé à 12.5-13.5 pour cent, le taux d'inflation étant estimé à 17 pour cent.

1991

Janvier

Entre le 16 et le 22 janvier, l'Etat réalise quatre émissions de bons du Trésor avec indexation sur l'écu.

En raison des pertes importantes réalisées par Olympic Airways dues à la crise du Golfe, une réduction du nombre de vols a été décidée, les heures de travail supplémentaires ont été interdites, les rabais sur les tarifs intérieurs supprimés et les salaires gelés.

Emission de bons du Trésor à 3, 6 et 12 mois, assortis de taux d'intérêt respectivement de 19 pour cent, 22 pour cent et 24 pour cent.

Sous l'effet des restrictions de crédit, le taux interbancaire au jour le jour est porté en quatre étapes à 31 pour cent.

Février

Suite à la présentation par le gouvernement grec du Programme d'ajustement à moyen terme (1991-93), la CEE accorde un prêt de 2.2 milliards d'écus.

Le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 24 mois est réduit d'un demi point et porté à 23.5 pour cent.

Mars

Les entreprises et les représentants des salariés du secteur privé signent un accord salarial d'une durée de deux ans, qui prévoit une forte diminution de la croissance des salaires, qui passerait de 20 pour cent en 1990 à 10 pour cent en 1992.

Mai

Suppression des restrictions portant sur les placements en portefeuille et immobiliers effectués par les résidents dans les pays de la CEE.

PAGE BLANCHE

ANNEXES STATISTIQUE ET STRUCTURELLE

Tableau A. **Produit national et dépense nationale**

Milliards de drachmes

| | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 ¹ | 1988 ¹ | 1989 ² |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Aux prix courants | | | | | | | | | |
| Dépenses des consommateurs | 1 383.1 | 1 734.2 | 2 053.6 | 2 461.4 | 3 025.5 | 3 718.9 | 4 332.4 | 5 116.0 | 6 096.7 |
| Dépenses courantes de l'Etat | 368.6 | 471.2 | 579.4 | 742.8 | 942.1 | 1 067.2 | 1 229.4 | 1 517.5 | 1 903.9 |
| Formation brute de capital fixe ³ | 456.4 | 513.5 | 624.0 | 702.9 | 880.4 | 1 018.1 | 1 045.8 | 1 282.3 | 1 630.5 |
| Variation de stocks | 64.3 | 29.8 | 49.2 | 36.3 | 102.9 | 43.4 | 25.4 | 129.2 | 85.8 |
| Exportations de biens et services | 422.4 | 473.0 | 609.5 | 824.6 | 977.6 | 1 233.1 | 1 536.8 | 1 800.9 | 2 069.5 |
| moins : Importations de biens et services ³ | 556.1 | 738.3 | 925.4 | 1 139.1 | 1 513.5 | 1 703.3 | 1 993.4 | 2 290.7 | 2 839.5 |
| Revenus nets de facteurs en provenance du reste du monde | 59.0 | 57.8 | 30.4 | 1.9 | -33.8 | -67.8 | -63.3 | -56.7 | -85.2 |
| Divergence statistique | -88.4 | 91.2 | 88.9 | 176.7 | 202.9 | 120.2 | 51.7 | -53.2 | -148.6 |
| Produit national brut aux prix du marché | 2 109.1 | 2 632.4 | 3 109.6 | 3 807.6 | 4 584.0 | 5 429.8 | 6 164.7 | 7 445.3 | 8 713.2 |
| Produit intérieur brut aux prix du marché | 2 050.1 | 2 574.7 | 3 079.2 | 3 805.7 | 4 617.8 | 5 497.7 | 6 228.0 | 7 502.0 | 8 798.4 |
| Aux prix de 1970 | | | | | | | | | |
| Dépenses des consommateurs | 325.9 | 338.5 | 339.4 | 345.2 | 358.7 | 361.0 | 364.0 | 376.3 | 390.8 |
| Dépenses courantes de l'Etat | 73.6 | 75.3 | 77.4 | 79.8 | 82.3 | 81.6 | 82.7 | 88.1 | 92.8 |
| Formation brute de capital fixe ³ | 85.8 | 84.1 | 83.0 | 78.3 | 82.4 | 77.2 | 70.5 | 76.8 | 83.4 |
| Variation de stocks | 10.3 | 5.8 | 6.1 | 3.8 | 10.1 | 6.4 | 2.1 | 11.6 | 4.4 |
| Exportations de biens et services | 83.3 | 77.3 | 83.5 | 97.6 | 98.9 | 112.8 | 130.8 | 142.5 | 145.5 |
| moins : Importations de biens et services ³ | 100.9 | 108.0 | 115.1 | 115.4 | 130.1 | 135.1 | 157.4 | 170.1 | 186.9 |
| Revenus nets de facteurs en provenance du reste du monde | 10.5 | 8.2 | 3.7 | 0.2 | -3.8 | -7.0 | -6.1 | -5.2 | -6.8 |
| Divergence statistique | -4.2 | 2.6 | 3.2 | 1.4 | 3.8 | 9.1 | 18.0 | 6.2 | 16.4 |
| Produit national brut aux prix du marché | 484.3 | 483.9 | 481.3 | 490.9 | 502.3 | 506.0 | 504.5 | 526.2 | 539.7 |
| Produit intérieur brut aux prix du marché | 473.8 | 475.6 | 477.6 | 490.7 | 506.0 | 513.0 | 510.6 | 531.4 | 546.5 |

1. Chiffres provisoires.

2. Estimations.

3. Non compris les navires opérant à l'extérieur.

Source : Ministère de l'Economie Nationale, *National Accounts of Greece*.

Tableau B. Formation brute de capital fixe
Millions de drachmes

| | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 ¹ | 1989 ² |
|----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|-----------|-------------------|-------------------|
| Aux prix courants | | | | | | | | | |
| Total | 456 350 | 513 500 | 624 000 | 702 900 | 880 370 | 1 018 098 | 1 045 797 | 1 282 336 | 1 630 528 |
| Logements | 126 373 | 135 292 | 163 012 | 152 214 | 178 072 | 248 326 | 286 869 | 329 292 | 403 477 |
| Autres bâtiments | 68 547 | 61 368 | 73 480 | 87 741 | 96 281 | 124 848 | 140 934 | 193 431 | 216 043 |
| Autres constructions et ouvrages | 98 932 | 98 556 | 132 849 | 173 972 | 235 420 | 245 508 | 207 313 | 252 138 | 304 035 |
| Matériel de transport | 49 045 | 78 217 | 65 942 | 64 849 | 90 364 | 89 966 | 89 971 | 96 232 | 127 618 |
| Machines et autres matériels | 113 453 | 140 067 | 188 717 | 224 124 | 280 233 | 309 450 | 320 710 | 411 243 | 579 355 |
| Secteur privé | 334 850 | 360 000 | 408 700 | 416 850 | 505 300 | 633 578 | 723 066 | 907 267 | 1 164 588 |
| Secteur public | 121 500 | 153 500 | 215 300 | 286 050 | 375 070 | 384 520 | 322 071 | 375 069 | 465 940 |
| Aux prix de 1970 | | | | | | | | | |
| Total | 85 750 | 84 100 | 83 000 | 78 300 | 82 360 | 77 234 | 70 546 | 76 777 | 83 416 |
| Logements | 21 452 | 20 398 | 21 124 | 17 083 | 17 097 | 19 399 | 20 044 | 20 691 | 21 687 |
| Autres bâtiments | 11 636 | 9 252 | 9 529 | 9 848 | 9 241 | 9 752 | 9 848 | 12 154 | 11 615 |
| Autres constructions et ouvrages | 17 269 | 14 061 | 15 396 | 15 962 | 17 883 | 14 737 | 10 599 | 11 012 | 11 454 |
| Matériel de transport | 12 445 | 16 427 | 11 207 | 9 081 | 10 354 | 8 569 | 7 348 | 6 810 | 7 948 |
| Machines et autres matériels | 22 948 | 23 962 | 25 744 | 26 326 | 27 785 | 24 777 | 22 707 | 26 110 | 30 712 |
| Secteur privé | 63 495 | 60 300 | 56 000 | 48 570 | 49 670 | 50 525 | 51 585 | 57 515 | 62 720 |
| Secteur public | 22 255 | 23 800 | 27 000 | 29 730 | 32 690 | 26 709 | 18 961 | 19 262 | 20 696 |

Note : Ces chiffres ne comprennent pas les investissements en navires opérant à l'extérieur.

1. Chiffres provisoires.

2. Estimations.

Source : Ministère de l'Economie Nationale, *National Accounts of Greece*.

Tableau C. Revenus et dépenses des ménages et des institutions privées sans but lucratif

Milliards de drachmes, aux prix courants

| | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 ¹ | 1988 ¹ | 1989 ² |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Salaires et traitements des secteurs non agricoles | 831.4 | 1 069.4 | 1 287.3 | 1 574.5 | 1 962.7 | 2 198.1 | 2 432.8 | 2 947.0 | 3 549.6 |
| Revenus agricoles | 313.8 | 405.8 | 439.1 | 562.1 | 677.7 | 742.8 | 802.4 | 1 023.2 | 1 270.8 |
| Revenus de la propriété et de l'entreprise ³ | 602.0 | 668.5 | 794.0 | 953.9 | 1 161.7 | 1 484.6 | 1 807.4 | 2 274.7 | 2 691.0 |
| Transferts courants de l'Etat (net) | 218.5 | 326.6 | 399.6 | 511.6 | 670.3 | 802.6 | 913.2 | 1 117.8 | 1 366.8 |
| Transferts courants en provenance du reste du monde (net) | 60.3 | 70.2 | 82.4 | 103.9 | 110.3 | 137.2 | 186.4 | 245.0 | 225.8 |
| Revenus des ménages et des institutions privées sans but lucratif | 2 026.0 | 2 540.5 | 3 002.4 | 3 706.0 | 4 582.7 | 5 365.3 | 6 142.1 | 7 607.6 | 9 104.0 |
| moins : Impôts directs | 261.9 | 380.8 | 472.5 | 606.4 | 731.4 | 853.6 | 950.6 | 1 097.8 | 1 261.1 |
| Contributions à la sécurité sociale | 186.7 | 262.4 | 334.3 | 423.3 | 523.6 | 600.9 | 672.2 | 750.1 | 852.1 |
| Revenu disponible | 1 764.0 | 2 159.7 | 2 529.9 | 2 974.6 | 3 729.2 | 4 414.7 | 5 044.3 | 6 509.8 | 7 842.9 |
| Consommation | 1 383.1 | 1 734.2 | 2 053.6 | 2 461.4 | 3 025.5 | 3 718.9 | 4 332.4 | 5 116.0 | 6 096.7 |
| Epargne | 381.0 | 425.5 | 476.4 | 513.2 | 703.7 | 695.9 | 711.9 | 1 393.8 | 1 746.1 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | |
| Consommation par principales catégories de dépenses (en % du total de la consommation) ⁴ | | | | | | | | | |
| Alimentation, boissons et tabac | 41.4 | 41.2 | 41.1 | 40.8 | 39.3 | 38.8 | 38.3 | 37.8 | 37.9 |
| Vêtements et chaussures (y compris les réparations) | 8.9 | 8.5 | 8.0 | 8.3 | 8.6 | 9.0 | 9.2 | 9.4 | 9.3 |
| Loyers | 11.9 | 11.7 | 11.6 | 11.4 | 10.9 | 10.7 | 11.3 | 11.6 | 11.5 |
| Biens de consommation durables des ménages | 8.1 | 8.1 | 8.6 | 8.4 | 8.4 | 8.3 | 8.5 | 8.4 | 8.4 |
| Autres | 29.8 | 30.6 | 30.7 | 31.1 | 32.8 | 33.2 | 32.7 | 32.8 | 32.9 |

1. Chiffres provisoires.

2. Estimations.

3. Y compris l'épargne des entreprises.

4. Sur la base de l'estimation directe de la consommation privée, comprenant les dépenses des non résidents, mais excluant les dépenses des résidents à l'étranger.

Source : Ministère de l'Economie Nationale, *National Accounts of Greece*.

Tableau D. Recettes et dépenses de l'Etat
Milliards de drachmes, aux prix courants

| | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 ¹ | 1989 ² |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|-------------------|
| Administration centrale | | | | | | | | | |
| Recettes courantes | 340.8 | 471.6 | 581.4 | 762.3 | 901.2 | 1 174.6 | 1 395.1 | 1 558.5 | 1 689.5 |
| Impôts directs | 86.3 | 139.6 | 154.8 | 208.3 | 236.7 | 307.9 | 346.7 | 410.4 | 450.6 |
| Impôts indirects | 240.6 | 323.5 | 410.9 | 520.7 | 632.4 | 829.5 | 1 013.7 | 1 141.1 | 1 230.0 |
| Autres recettes | 13.9 | 8.4 | 15.8 | 33.3 | 32.1 | 37.2 | 34.8 | 7.0 | 8.9 |
| Dépenses courantes | 512.4 | 622.8 | 748.2 | 965.2 | 1 285.2 | 1 477.4 | 1 829.3 | 2 328.6 | 2 992.1 |
| Biens et services | 282.2 | 358.3 | 432.0 | 540.8 | 675.7 | 751.0 | 863.4 | 1 052.8 | 1 325.3 |
| Intérêts de la dette publique | 65.3 | 66.6 | 103.0 | 162.3 | 238.8 | 295.2 | 407.9 | 549.4 | 630.0 |
| Transferts et subventions | 165.0 | 197.9 | 213.2 | 262.1 | 370.7 | 431.2 | 558.0 | 726.4 | 1 036.8 |
| Epargne | -171.7 | -151.3 | -166.8 | -202.9 | -384.0 | -302.8 | -434.2 | -770.1 | -1 302.6 |
| Administrations publiques | | | | | | | | | |
| Recettes courantes | 590.8 | 823.5 | 1 021.5 | 1 303.1 | 1 581.3 | 1 938.1 | 2 255.9 | 2 526.6 | 2 774.1 |
| Impôts directs: | 96.0 | 151.0 | 168.0 | 226.3 | 259.0 | 335.7 | 378.5 | 448.8 | 489.3 |
| Particuliers | 75.2 | 118.4 | 138.2 | 183.1 | 207.8 | 252.7 | 278.3 | 347.8 | 409.0 |
| Sociétés | 20.8 | 32.6 | 29.8 | 43.3 | 51.2 | 83.1 | 100.2 | 101.1 | 80.3 |
| Impôts indirects | 267.4 | 366.7 | 465.4 | 578.9 | 705.0 | 910.9 | 1 091.9 | 1 231.4 | 1 333.1 |
| Cotisations à la sécurité sociale | 186.7 | 262.4 | 334.3 | 423.3 | 523.6 | 600.9 | 672.2 | 750.1 | 852.1 |
| Autres recettes | 40.7 | 43.4 | 53.9 | 74.6 | 93.7 | 90.5 | 113.3 | 96.3 | 99.7 |
| Dépenses courantes | 730.4 | 943.3 | 1 163.7 | 1 508.0 | 2 001.3 | 2 345.2 | 2 759.7 | 3 373.4 | 4 165.4 |
| Dépenses en biens et services | 368.6 | 471.2 | 579.4 | 742.8 | 942.1 | 1 067.2 | 1 229.4 | 1 517.5 | 1 903.9 |
| Intérêts | 65.3 | 66.6 | 113.0 | 173.3 | 247.0 | 316.4 | 460.9 | 611.0 | 713.5 |
| Transferts et subventions: | 296.6 | 405.4 | 471.3 | 591.9 | 812.2 | 961.5 | 1 069.4 | 1 245.0 | 1 548.1 |
| Sociétés | 76.3 | 75.7 | 66.3 | 76.5 | 137.6 | 153.8 | 152.1 | 122.0 | 175.0 |
| Particuliers | 218.5 | 326.6 | 399.6 | 511.6 | 670.3 | 802.6 | 913.2 | 1 117.8 | 1 366.8 |
| Reste du monde | 1.8 | 3.1 | 5.4 | 3.9 | 4.3 | 5.1 | 4.1 | 5.2 | 6.3 |
| Epargne nette | -139.6 | -119.8 | -142.2 | -204.9 | -420.0 | -407.0 | -503.8 | -846.9 | -1 391.3 |
| Transferts en capital, net | 20.9 | 2.2 | 110.0 | 20.5 | 43.0 | 60.0 | 67.0 | 73.0 | 90.0 |
| Investissement fixe | 63.5 | 72.7 | 111.1 | 162.1 | 208.0 | 227.5 | 201.7 | 243.2 | 2 279.8 |
| Solde net | -224.0 | -194.7 | -363.2 | -387.5 | -670.9 | -694.6 | -772.5 | -1 163.0 | -3 761.1 |

1. Chiffres provisoires.

2. Estimations.

Source : Ministère de l'Economie Nationale, *National Accounts of Greece*.

Tableau E. Production industrielle
1980 = 100

| | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Production industrielle, total | 100.7 | 101.6 | 101.3 | 103.6 | 107.1 | 106.2 | 104.5 | 110.8 | 112.8 |
| Industries extractives | 100.4 | 148.3 | 161.4 | 178.2 | 182.6 | 184.5 | 181.4 | 188.8 | 179.5 |
| Industries manufacturières | 100.7 | 98.6 | 97.2 | 98.5 | 101.0 | 100.3 | 98.3 | 103.2 | 105.6 |
| Alimentation, boissons et tabac | 104.2 | 105.7 | 107.7 | 115.1 | 121.5 | 114.8 | 107.2 | 117.0 | 126.0 |
| <i>dont :</i> | | | | | | | | | |
| Tabac | 94.0 | 105.3 | 114.2 | 107.1 | 119.3 | 119.3 | 94.7 | 99.8 | 92.2 |
| Alimentation | 106.1 | 105.8 | 107.0 | 117.6 | 120.6 | 109.1 | 103.7 | 114.8 | 126.7 |
| Autres industries manufacturières | 99.9 | 97.1 | 94.9 | 94.9 | 96.5 | 97.1 | 96.4 | 100.2 | 101.2 |
| <i>dont :</i> | | | | | | | | | |
| Industrie textile | 100.5 | 93.8 | 92.0 | 92.0 | 95.5 | 102.0 | 104.0 | 101.3 | 99.1 |
| Industrie chimique | 97.9 | 98.0 | 105.4 | 114.0 | 121.6 | 115.7 | 116.3 | 125.8 | 132.4 |
| Minerais non métalliques | 95.8 | 94.5 | 91.2 | 92.8 | 90.4 | 93.3 | 95.2 | 99.5 | 95.6 |
| Métallurgie de base | 92.4 | 83.0 | 90.5 | 92.5 | 94.0 | 90.2 | 87.5 | 98.0 | 97.9 |
| Transformation des métaux | 100.5 | 102.9 | 101.8 | 100.7 | 89.7 | 96.3 | 82.0 | 90.5 | 83.8 |
| Industries produisant des biens de consommation | 107.1 | 104.3 | 104.3 | 106.2 | 110.1 | 110.6 | 108.1 | 112.0 | 115.9 |
| Industries produisant des biens d'équipement | 88.2 | 86.6 | 82.9 | 81.6 | 81.1 | 79.7 | 75.5 | 83.7 | 82.9 |

Sources : National Statistical Service of Greece, *Monthly Statistical Bulletin* et OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

Tableau F. Prix et salaires

| | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Prix à la consommation (1982 = 100) | | | | | | | | | |
| Total | 82.7 | 100.0 | 120.2 | 142.4 | 169.9 | 209.0 | 243.3 | 276.2 | 314.1 |
| dont : | | | | | | | | | |
| Alimentation | 82.6 | 100.0 | 118.0 | 139.6 | 166.8 | 200.6 | 225.9 | 251.1 | 296.8 |
| Boissons alcooliques et tabac | 81.2 | 100.0 | 118.6 | 141.5 | 162.4 | 196.4 | 227.2 | 300.6 | 348.4 |
| Habillement et chaussures | 78.3 | 100.0 | 122.3 | 154.3 | 188.4 | 236.2 | 287.5 | 339.6 | 394.1 |
| Logement | 84.4 | 100.0 | 113.7 | 130.5 | 152.8 | 184.6 | 211.6 | 240.0 | 266.1 |
| Biens durables et approvisionnements | 82.7 | 100.0 | 125.5 | 149.5 | 180.1 | 233.9 | 278.6 | 304.5 | 337.2 |
| Transports et communications | 86.7 | 100.0 | 121.0 | 135.1 | 157.8 | 199.9 | 222.7 | 241.1 | 257.3 |
| Prix de gros (1980 = 100) | | | | | | | | | |
| Total | 125.4 | 146.9 | 176.9 | 212.3 | 255.2 | 298.0 | 327.2 | 360.2 | 408.6 |
| Produits finis de production intérieure, primaire et secondaire, destinés à la consommation intérieure | 124.9 | 147.4 | 176.0 | 206.3 | 245.3 | 292.8 | 319.6 | 352.1 | 397.6 |
| Production intérieure primaire | 127.5 | 154.9 | 181.2 | 215.4 | 258.8 | 288.4 | 321.1 | 352.7 | 408.7 |
| Production intérieure secondaire | 124.5 | 145.7 | 174.9 | 204.2 | 241.2 | 293.8 | 319.2 | 352.0 | 395.0 |
| Produits finis d'origine étrangère | 125.5 | 145.6 | 180.7 | 223.9 | 281.1 | 248.8 | 391.6 | 427.8 | 481.3 |
| dont : | | | | | | | | | |
| Agriculture | 107.4 | 101.5 | 115.0 | 149.2 | 190.6 | 196.0 | 180.3 | 202.2 | 250.6 |
| Élevage | 135.3 | 147.6 | 174.9 | 212.3 | 255.4 | 318.7 | 356.3 | 383.6 | 433.3 |
| Raffinage de pétrole et des dérivés du charbon | 149.2 | 170.2 | 205.4 | 235.8 | 305.3 | 271.5 | 250.4 | 295.6 | 377.6 |
| Produits exportés d'origine intérieure, primaire et secondaire | 127.2 | 145.6 | 176.7 | 224.9 | 269.7 | 274.7 | 300.6 | 332.5 | 387.4 |
| Agriculture | 116.5 | 122.0 | 138.3 | 177.4 | 233.6 | 256.3 | 289.4 | 309.1 | 323.4 |
| Élevage | 118.9 | 129.4 | 133.0 | 160.0 | 210.9 | 238.9 | 233.2 | 247.7 | 274.0 |
| Textiles manufacturés | 118.4 | 132.7 | 173.0 | 227.6 | 274.2 | 315.3 | 368.9 | 394.6 | 440.0 |
| Industries chimiques | 135.9 | 151.1 | 183.7 | 242.7 | 300.9 | 292.4 | 264.2 | 321.6 | 427.8 |
| Extraction de produits minéraux non métalliques | 140.8 | 169.1 | 211.5 | 273.8 | 358.6 | 439.4 | 474.6 | 497.0 | 546.3 |
| Salaires (1985 = 100) | | | | | | | | | |
| Gains horaires (ouvriers) dans l'industrie manufacturière ¹ | 41.5 | 55.3 | 66.1 | 83.5 | 100.0 | 112.7 | 123.6 | 146.3 | 176.4 |

1. Entreprises employant au moins dix personnes.

Sources : National Statistical Service of Greece, *Monthly Statistical Bulletin* et OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

Tableau G. Commerce extérieur par groupe de produits

Millions de dollars

| | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|--|---------|----------|---------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Exportations, fab | 4 249.4 | 4 296.6 | 4 412.2 | 4 864.1 | 4 536.1 | 5 649.8 | 6 524.3 | 5 306.9 | 7 543.2 |
| Denrées alimentaires et animaux vivants | 879.2 | 949.7 | 971.1 | 1 070.7 | 967.2 | 1 247.8 | 1 357.4 | 940.2 | 1 567.9 |
| Boissons et tabac | 213.1 | 227.9 | 237.0 | 225.1 | 207.3 | 286.9 | 364.7 | 290.6 | 368.7 |
| Tabac brut | 176.2 | 191.7 | 192.5 | 183.1 | 149.9 | 213.5 | 275.9 | 224.1 | 254.6 |
| Matières brutes non alimentaires, à l'exception des combustibles | 302.2 | 286.4 | 295.4 | 349.5 | 336.5 | 331.6 | 430.6 | 324.3 | 523.2 |
| Combustibles minéraux et lubrifiants | 404.0 | 462.4 | 305.6 | 492.2 | 546.4 | 370.7 | 436.3 | 275.2 | 410.4 |
| Huiles et graisses d'origine animale ou végétale | 32.9 | 82.5 | 252.4 | 183.6 | 94.0 | 206.3 | 211.2 | 73.9 | 355.6 |
| Produits chimiques | 194.0 | 209.5 | 188.5 | 193.1 | 183.6 | 186.1 | 203.2 | 207.5 | 300.1 |
| Produits manufacturés classés suivant la matière première | 1 442.3 | 1 287.8 | 1 330.9 | 1 447.4 | 1 304.9 | 1 548.3 | 1 709.1 | 1 490.0 | 1 913.9 |
| Cuir et produits à base de cuir | 70.6 | 72.6 | 77.3 | 73.4 | 68.5 | 121.1 | 150.9 | 93.7 | 89.1 |
| Textiles | 478.2 | 429.7 | 436.5 | 468.0 | 413.9 | 549.4 | 629.8 | 460.3 | 494.4 |
| Fer et acier | 230.9 | 173.3 | 191.3 | 316.4 | 292.5 | 310.7 | 264.6 | 268.9 | 457.9 |
| Aluminium | 158.5 | 135.3 | 150.3 | 171.1 | 142.2 | 131.3 | 205.1 | 213.2 | 264.9 |
| Machines et matériel de transport | 202.1 | 197.2 | 152.7 | 123.3 | 132.3 | 165.2 | 176.9 | 170.1 | 248.7 |
| Produits manufacturés divers | 553.5 | 575.2 | 640.6 | 745.0 | 753.2 | 1 239.9 | 1 598.7 | 1 321.8 | 1 627.6 |
| Habillement | 385.9 | 456.8 | 526.2 | 610.6 | 627.6 | 1 086.1 | 1 444.0 | 1 204.2 | 1 471.3 |
| Chaussures | 93.0 | 52.0 | 50.0 | 60.6 | 60.1 | 74.2 | 73.7 | 43.6 | 55.4 |
| Importations, caf | 8 780.3 | 10 012.1 | 9 501.2 | 9 610.9 | 10 137.9 | 11 319.4 | 12 927.1 | 11 988.3 | 16 102.9 |
| Denrées alimentaires et animaux vivants | 891.5 | 1 145.1 | 1 119.6 | 1 106.9 | 1 164.3 | 1 681.3 | 2 153.3 | 1 830.4 | 2 230.8 |
| Boissons et tabac | 44.7 | 67.4 | 71.6 | 71.0 | 79.2 | 101.5 | 142.6 | 152.8 | 243.2 |
| Matières brutes non alimentaires, à l'exception des combustibles | 551.5 | 599.7 | 585.5 | 561.3 | 580.6 | 699.5 | 772.6 | 726.3 | 841.2 |
| Combustibles minéraux et lubrifiants | 1 935.4 | 2 873.0 | 2 608.2 | 2 628.6 | 2 996.5 | 2 006.3 | 1 788.0 | 610.3 | 1 037.3 |
| Pétrole brut | 1 792.4 | 2 707.0 | 2 369.5 | 2 247.8 | 2 618.1 | 1 634.5 | 1 496.8 | 462.4 | 781.5 |
| Produits pétroliers | 124.8 | 95.6 | 121.1 | 214.3 | 277.8 | 214.1 | 219.5 | 111.2 | 201.7 |
| Huiles et graisses d'origine animale ou végétale | 21.8 | 16.8 | 13.1 | 10.3 | 16.7 | 35.5 | 74.3 | 57.8 | 51.2 |
| Produits chimiques | 865.3 | 784.9 | 794.8 | 861.6 | 870.7 | 1 187.4 | 1 422.5 | 1 417.9 | 1 710.0 |
| Produits manufacturés classés suivant la matière première | 1 656.4 | 1 566.7 | 1 577.8 | 1 520.0 | 1 614.1 | 2 159.1 | 2 664.9 | 2 647.1 | 3 644.7 |
| Machines et matériel de transport | 2 455.5 | 2 557.9 | 2 361.4 | 2 470.0 | 2 401.7 | 2 930.2 | 3 164.5 | 3 622.0 | 4 967.1 |
| Véhicules automobiles routiers | 549.2 | 721.6 | 570.3 | 468.9 | 574.8 | 702.2 | 805.4 | 777.6 | 1 240.4 |
| Aéronefs | 41.8 | 30.1 | 13.6 | 22.7 | 44.8 | 64.7 | 16.7 | 14.8 | 70.7 |
| Navires et embarcations | 616.6 | 502.6 | 529.0 | 723.5 | 556.3 | 568.7 | 558.0 | 696.4 | 805.1 |
| Autres machines et matériel | 1 247.9 | 1 303.5 | 1 248.5 | 1 254.9 | 1 225.9 | 1 594.7 | 1 784.4 | 2 133.2 | 2 850.9 |

Source : OCDE, Statistiques du commerce extérieur, série C.

Tableau H. Commerce extérieur par régions
En millions de dollars

| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|-------------------------------------|----------|---------|----------|---------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Exportations, fab | | | | | | | | | | |
| Total | 5 247.6 | 4 257.0 | 4 298.0 | 4 413.2 | 4 815.7 | 4 549.9 | 5 648.4 | 6 526.2 | 5 446.5 | 7 567.1 |
| Total OCDE | 3 068.6 | 2 436.5 | 2 606.5 | 2 821.4 | 3 370.6 | 3 196.5 | 4 408.3 | 5 397.6 | 4 344.6 | 6 082.8 |
| OCDE Europe | 2 707.4 | 2 001.9 | 2 169.6 | 2 485.9 | 2 853.6 | 2 720.4 | 3 901.4 | 4 809.1 | 3 875.6 | 5 471.4 |
| CEE | 2 586.0 | 1 896.8 | 2 054.4 | 2 358.0 | 2 659.6 | 2 497.6 | 3 626.2 | 4 395.1 | 3 531.6 | 4 986.7 |
| Allemagne | 1 007.0 | 802.5 | 831.4 | 901.2 | 959.4 | 947.9 | 1 369.5 | 1 619.5 | 1 395.9 | 1 623.5 |
| France | 379.7 | 286.3 | 299.2 | 327.9 | 405.8 | 361.3 | 536.2 | 562.1 | 471.3 | 664.3 |
| Italie | 500.8 | 301.8 | 376.0 | 598.8 | 660.1 | 512.5 | 763.3 | 1 053.7 | 769.6 | 1 531.4 |
| Royaume-Uni | 213.3 | 211.5 | 204.9 | 215.0 | 298.3 | 317.5 | 385.7 | 537.8 | 421.5 | 558.6 |
| Autres pays européens de l'OCDE | 121.4 | 105.1 | 115.2 | 128.0 | 194.0 | 222.8 | 275.2 | 414.0 | 344.1 | 484.7 |
| Amérique du Nord | 316.0 | 388.1 | 387.8 | 289.3 | 432.1 | 402.6 | 440.3 | 489.6 | 370.9 | 480.5 |
| Pays d'Europe centrale et orientale | 469.2 | 327.3 | 324.2 | 300.8 | 266.4 | 286.0 | 238.2 | 242.6 | 204.6 | 329.8 |
| OPEP | 853.4 | 790.3 | 674.2 | 689.0 | 571.8 | 438.6 | 411.7 | 289.2 | 284.6 | 284.1 |
| Autres pays | 856.5 | 702.9 | 693.1 | 602.0 | 606.9 | 628.9 | 590.3 | 596.8 | 612.8 | 870.4 |
| Importations, caf | | | | | | | | | | |
| Total | 10 581.2 | 8 788.7 | 10 025.7 | 9 500.3 | 9 434.9 | 10 163.6 | 11 351.0 | 13 151.9 | 12 284.1 | 16 102.5 |
| Total OCDE | 6 861.7 | 5 973.3 | 6 447.0 | 6 383.0 | 6 298.6 | 6 526.4 | 8 447.2 | 9 832.6 | 9 835.9 | 12 952.3 |
| OCDE Europe | 5 060.6 | 5 010.2 | 5 285.7 | 5 278.5 | 5 215.4 | 5 440.7 | 7 289.7 | 8 830.3 | 8 528.0 | 11 212.6 |
| CEE | 4 418.8 | 4 551.5 | 4 777.0 | 4 708.6 | 4 740.4 | 4 967.6 | 6 660.8 | 8 029.1 | 7 736.5 | 10 075.0 |
| Allemagne | 1 552.0 | 1 780.7 | 1 744.5 | 1 696.6 | 1 688.1 | 1 797.5 | 2 448.2 | 2 934.0 | 2 531.5 | 3 244.2 |
| France | 655.2 | 575.5 | 706.2 | 652.8 | 659.8 | 656.4 | 913.5 | 1 019.7 | 982.2 | 1 106.1 |
| Italie | 898.5 | 854.9 | 918.6 | 849.0 | 923.8 | 954.0 | 1 308.1 | 1 642.2 | 1 786.7 | 2 416.1 |
| Royaume-Uni | 483.0 | 435.6 | 364.7 | 393.7 | 375.2 | 386.5 | 469.6 | 634.5 | 610.4 | 935.7 |
| Autres pays européens de l'OCDE | 641.8 | 458.7 | 508.7 | 570.0 | 475.0 | 473.1 | 629.0 | 801.2 | 791.5 | 1 137.5 |
| Amérique du Nord | 559.5 | 488.5 | 467.8 | 384.6 | 308.8 | 352.4 | 380.2 | 403.0 | 527.4 | 623.3 |
| Pays d'Europe centrale et orientale | 530.4 | 534.9 | 492.9 | 437.9 | 680.3 | 689.7 | 490.0 | 627.2 | 594.9 | 640.2 |
| OPEP | 1 156.1 | 1 087.2 | 2 287.8 | 2 041.3 | 1 788.8 | 2 260.3 | 1 367.5 | 1 211.3 | 366.7 | 792.6 |
| Autres pays | 2 033.0 | 1 193.3 | 798.0 | 638.1 | 667.2 | 687.2 | 1 046.3 | 1 480.8 | 1 486.5 | 1 717.4 |

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur, série A.*

Tableau I. Balance des paiements
Millions de dollars

| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Exportations, fab | 4 094 | 4 771 | 4 141 | 4 105 | 4 394 | 4 293 | 4 513 | 5 614 | 5 934 | 5 994 |
| Importations, caf | 10 903 | 11 468 | 10 068 | 9 491 | 9 745 | 10 561 | 10 198 | 12 556 | 13 565 | 15 115 |
| Balance commerciale | -6 810 | -6 697 | -5 927 | -5 386 | -5 351 | -6 268 | -5 686 | -6 943 | -7 631 | -9 120 |
| Solde des transactions invisibles | 4 593 | 4 276 | 4 042 | 3 510 | 3 221 | 2 992 | 3 914 | 5 723 | 6 674 | 6 547 |
| Tourisme, net | 1 424 | 1 520 | 1 153 | 814 | 974 | 1 060 | 1 340 | 1 761 | 1 663 | 1 160 |
| Transports, net | 1 550 | 1 455 | 1 396 | 1 079 | 924 | 834 | 805 | 962 | 1 141 | 1 124 |
| Transferts | 1 080 | 1 237 | 1 599 | 1 766 | 11 633 | 1 667 | 2 370 | 3 037 | 3 650 | 4 004 |
| Revenus d'investissement | -267 | 1 411 | -648 | -793 | -946 | -1 116 | -1 272 | -1 426 | -1 478 | -1 548 |
| Autres | 806 | -1 347 | 542 | 645 | -9 364 | 547 | 670 | 1 389 | 1 698 | 1 807 |
| Balance des paiements courants | -2 216 | -2 421 | -1 885 | -1 876 | -2 130 | -3 276 | -1 772 | -1 219 | -957 | -2 573 |
| Opérations en capital à long terme | 1 994 | 1 589 | 1 239 | 2 110 | 1 773 | 2 766 | 2 151 | 1 387 | 1 438 | 1 941 |
| Balance de base | -215 | -819 | -653 | 232 | -359 | -510 | 475 | 164 | 480 | -632 |
| Opérations en capital à court terme, y compris les erreurs et omissions | -121 | 389 | 418 | -408 | 152 | 292 | -491 | 202 | 544 | -260 |
| Balance des opérations non monétaires | -336 | -430 | -235 | -176 | -207 | -218 | -16 | 366 | 1 024 | -892 |
| Opérations en capital à court terme des institutions monétaires privées | 199 | 272 | 122 | 276 | 338 | 77 | 286 | 440 | 125 | 550 |
| Balance des règlements officiels | -137 | -158 | -113 | 100 | 131 | -141 | 270 | 806 | 1 149 | -342 |
| Tirages sur le FMI | -90 | -76 | -17 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Diverses opérations du secteur public | 65 | 52 | 17 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Allocations de DTS | 25 | 24 | 0 | 0 | 0 | -2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Variation des réserves (+ = augmentations) | -137 | -158 | -113 | 100 | 131 | -141 | 270 | 806 | 1 149 | -342 |
| a) Or | -3 | 4 | 1 | 0 | 8 | 17 | -320 | -100 | 94 | 13 |
| b) Avoirs en devises | -227 | -215 | -129 | 67 | 127 | -150 | 596 | 906 | 1 053 | -377 |
| c) Position de réserve au FMI | 29 | 0 | 0 | 32 | -5 | -7 | -6 | 0 | 2 | 23 |
| d) Droits de Tirage Spéciaux | -26 | -23 | 0 | 1 | 1 | -1 | 0 | 0 | 0 | -1 |

Source : Bank of Greece, *Monthly Statistical Bulletin*.

Tableau J. Monnaie et crédit
Millions de drachmes, en fin de période

| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Monnaie | 313 055 | 385 928 | 471 236 | 535 729 | 651 589 | 797 449 | 879 693 | 1 046 463 | 1 202 325 | 1 517 764 |
| Billets et monnaie divisionnaire en circulation | 209 561 | 260 458 | 300 165 | 342 607 | 400 759 | 505 260 | 541 446 | 628 868 | 735 472 | 969 318 |
| Dépôts à vue | 103 494 | 125 470 | 171 071 | 193 122 | 250 830 | 292 189 | 338 247 | 417 595 | 466 853 | 548 446 |
| Secteur privé | 58 291 | 74 799 | 89 565 | 106 744 | 141 773 | 169 810 | 197 370 | 218 118 | 237 721 | 295 648 |
| Collectivités publiques | 31 679 | 39 760 | 50 688 | 71 231 | 86 556 | 98 314 | 119 960 | 164 508 | 173 331 | 184 021 |
| Entreprises publiques | 13 524 | 10 911 | 30 818 | 15 147 | 22 501 | 24 065 | 20 917 | 34 969 | 55 801 | 68 777 |
| Quasi-monnaie | 798 105 | 1 102 916 | 1 443 141 | 1 763 831 | 2 315 690 | 2 961 294 | 3 589 304 | 4 544 987 | 5 656 569 | 6 960 893 |
| Dépôts d'épargne | 541 230 | 747 642 | 968 630 | 1 167 315 | 1 542 619 | 1 973 986 | 2 401 404 | 3 021 269 | 3 849 822 | 4 852 456 |
| Dépôts à terme | 218 804 | 310 605 | 421 809 | 534 875 | 702 236 | 901 882 | 1 087 203 | 1 403 466 | 1 658 143 | 1 939 299 |
| Secteur privé | 212 787 | 303 640 | 414 736 | 527 792 | 693 119 | 888 323 | 1 073 244 | 1 385 143 | 1 634 765 | 1 902 233 |
| Collectivités publiques | 6 017 | 6 965 | 7 073 | 7 083 | 9 117 | 13 559 | 13 959 | 18 323 | 23 378 | 37 066 |
| Autres dépôts ¹ | 38 071 | 44 669 | 52 702 | 61 641 | 70 835 | 85 426 | 100 697 | 120 252 | 148 604 | 169 138 |
| M3 | 1 111 160 | 1 448 844 | 1 914 377 | 2 299 560 | 2 967 279 | 3 758 743 | 4 378 997 | 5 592 450 | 6 858 894 | 8 478 657 |
| Dépôts des collectivités publiques, conformément à la Loi 1611/50 | 79 030 | 90 010 | 104 479 | 136 997 | 147 454 | 152 909 | 157 628 | 164 043 | 174 384 | 259 213 |
| Masse monétaire totale | 1 190 190 | 1 538 854 | 2 018 856 | 2 436 557 | 3 114 733 | 3 911 652 | 4 536 625 | 5 756 493 | 7 033 278 | 8 737 870 |
| Total du crédit bancaire | 982 223 | 1 277 873 | 1 625 645 | 1 921 981 | 2 357 825 | 2 852 419 | 3 403 638 | 3 832 720 | 4 558 791 | 5 616 036 |
| Par secteurs | | | | | | | | | | |
| Secteur privé | 837 782 | 1 084 069 | 1 352 807 | 1 591 302 | 1 914 644 | 2 274 499 | 2 580 151 | 2 719 657 | 3 176 313 | 3 921 022 |
| Agriculture | 148 006 | 199 806 | 256 975 | 325 732 | 412 712 | 495 577 | 587 104 | 652 057 | 782 788 | 894 675 |
| Industries manufacturières et extractives | 410 260 | 541 391 | 667 937 | 774 667 | 927 030 | 1 108 545 | 1 227 447 | 1 232 535 | 1 378 885 | 1 567 081 |
| dont : | | | | | | | | | | |
| Court et moyen termes | 272 704 | 359 339 | 443 555 | 497 398 | 590 474 | 707 820 | 774 042 | 764 191 | 860 315 | 1 110 495 |
| Long terme | 137 556 | 182 052 | 224 382 | 277 269 | 336 556 | 400 725 | 453 405 | 468 344 | 518 570 | 572 073 |
| Commerce | 78 973 | 95 426 | 114 952 | 122 215 | 143 944 | 170 080 | 192 263 | 194 973 | 232 490 | 367 564 |
| Logement | 101 201 | 126 758 | 174 660 | 213 493 | 258 707 | 306 757 | 352 582 | 393 687 | 462 185 | 615 898 |
| Autres | 99 342 | 120 688 | 138 283 | 155 195 | 172 251 | 193 540 | 220 755 | 246 405 | 319 965 | 475 804 |
| Secteur public | 144 441 | 193 804 | 272 838 | 330 679 | 443 181 | 577 920 | 823 487 | 1 113 063 | 1 382 478 | 1 695 014 |
| Entreprises publiques | 107 206 | 136 070 | 175 535 | 205 226 | 294 173 | 363 940 | 464 088 | 586 621 | 666 090 | 792 374 |
| Collectivités publiques | 19 627 | 29 908 | 67 940 | 95 567 | 143 089 | 214 843 | 353 612 | 492 067 | 644 618 | 780 660 |
| Organismes d'achat de l'Etat | 17 608 | 27 826 | 29 363 | 29 886 | 5 919 | -863 | 5 787 | 34 375 | 71 770 | 121 980 |
| Par organismes prêteurs | | | | | | | | | | |
| Banque de Grèce | 21 266 | 26 486 | 16 954 | 11 767 | 11 447 | 13 416 | 13 721 | 6 832 | 7 189 | 9 280 |
| Banques commerciales | 492 943 | 634 279 | 776 784 | 877 018 | 1 076 086 | 1 284 859 | 1 543 831 | 1 706 004 | 2 008 078 | 2 478 844 |
| Institutions de crédit spécialisées | 468 014 | 617 108 | 831 907 | 1 033 196 | 1 270 292 | 1 554 144 | 1 846 086 | 2 119 884 | 2 543 524 | 3 127 912 |

1. Non compris les dépôts des collectivités publiques, conformément à la Loi 1611/50.

Source : Bank of Greece, *Monthly Statistical Bulletin*.

Tableau K. Structure de la production et indicateurs de performance

| | 1970 | 1980 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 ¹ | 1988 ¹ | 1989 ² |
|--|----------------------------------|------|------|------|------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Part dans le PIB | | | | | | | |
| A. Structure de la production | | | | | | | | |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 18.2 | 17.7 | 17.6 | 17.3 | 16.2 | 15.7 | 16.5 | 17.0 |
| Industries extractives | 1.4 | 1.5 | 2.3 | 2.2 | 1.6 | 1.8 | 1.6 | 1.5 |
| Industries manufacturières | 19.1 | 19.5 | 18.3 | 18.2 | 18.7 | 17.9 | 17.5 | 17.1 |
| <i>dont :</i> | | | | | | | | |
| Alimentation, boissons et tabac | 3.6 | 3.6 | 3.7 | 3.9 | 3.9 | 3.5 | 3.5 | 3.6 |
| Textiles | 2.7 | 3.2 | 3.1 | 3.0 | 3.3 | 3.2 | 2.8 | 2.5 |
| Produits chimiques et connexes | 2.1 | 2.3 | 2.2 | 2.3 | 2.3 | 2.2 | 2.4 | 2.5 |
| Poterie, céramique et verrerie | 1.4 | 1.7 | 1.4 | 1.3 | 1.4 | 1.4 | 1.4 | 1.3 |
| Métallurgie, industries mécaniques et appareils électriques | 1.4 | 2.1 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | 1.7 | 1.6 | 1.6 |
| Electricité, gaz et eau | 2.0 | 1.6 | 2.3 | 2.6 | 2.9 | 2.9 | 2.7 | 2.5 |
| Construction | 8.9 | 8.5 | 6.4 | 6.4 | 6.5 | 6.0 | 6.1 | 6.0 |
| Services échangeables ³ | 22.1 | 23.2 | 23.5 | 23.1 | 23.9 | 24.0 | 23.6 | 23.3 |
| Services non échangeables ⁴ | 21.5 | 21.0 | 22.2 | 22.6 | 22.3 | 23.4 | 23.9 | 24.5 |
| Autres | 6.8 | 7.0 | 7.5 | 7.7 | 7.8 | 8.4 | 8.2 | 8.1 |
| | Part dans l'investissement total | | | | | | | |
| B. Performance économique | | | | | | | | |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 10.6 | 6.7 | 10.4 | 10.2 | 7.2 | 6.2 | 6.3 | 6.1 |
| Industries extractives | 2.1 | 5.8 | 4.5 | 4.6 | 2.5 | 2.5 | 2.0 | 2.1 |
| Industries manufacturières | 14.2 | 15.9 | 14.8 | 12.8 | 16.5 | 17.3 | 17.8 | 17.8 |
| Electricité, gaz et eau | 7.2 | 6.7 | 12.0 | 13.5 | 10.1 | 7.4 | 7.2 | 7.3 |
| Services échangeables ⁵ | 36.7 | 31.1 | 35.4 | 37.6 | 38.2 | 38.3 | 40.1 | 41.2 |
| Services non échangeables ⁶ | 29.1 | 33.8 | 23.0 | 21.4 | 25.5 | 28.4 | 26.6 | 25.6 |

1. Chiffres provisoires.

2. Estimations.

3. Transports et communication, commerce de gros et de détail, banques, assurances et affaires immobilières.

4. Logements, administrations publiques et défense, santé et éducation.

5. Transports et communication et autres services.

6. Logements et administrations publiques.

Source : National Statistical Service of Greece, *Provisional Accounts of Greece 1989*.

Tableau L. Secteur public

| | 1975 | 1980 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|--|------------------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Indicateurs budgétaires: comptes des administrations publiques | | | | | | | |
| (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes primaires (hors intérêts) | 24.7 | 27.9 | 32.2 | 33.6 | 34.4 | 32.4 | 30.4 |
| Dépenses primaires (hors intérêts) | 19.5 | 30.8 | 43.4 | 42.1 | 41.2 | 40.9 | 42.6 |
| Solde budgétaire primaire | 5.3 | -2.9 | -11.2 | -8.5 | -6.8 | -8.5 | -12.2 |
| Intérêts, nets | 1.0 | -0.1 | -3.3 | -4.1 | -5.6 | -6.9 | -7.0 |
| Solde budgétaire des administrations publiques | 6.3 | -3.0 | -14.5 | -12.6 | -12.4 | -15.3 | -19.2 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | |
| Épargne | 0.7 | -0.1 | -9.1 | -7.4 | -8.1 | -11.3 | -15.8 |
| Structure des dépenses et de la fiscalité (en % du PIB) | | | | | | | |
| Dépenses courantes des administrations publiques | | | | | | | |
| Transferts | 26.4 | 30.3 | 43.3 | 42.7 | 44.3 | 44.8 | 46.5 |
| Subventions | 7.3 | 9.1 | 14.6 | 14.7 | 14.7 | 15.0 | 15.6 |
| Dépenses générales: | 2.5 | 2.4 | 3.0 | 2.8 | 2.4 | 1.6 | 2.0 |
| Éducation | 1.9 | 2.2 | 3.0 | 2.8 | 2.8 | 2.9 | .. |
| Santé | 1.1 | 1.7 | 2.0 | 2.2 | 2.2 | 2.3 | .. |
| Recettes fiscales | | | | | | | |
| Impôt sur le revenu des personnes physiques | 25.5 | 29.4 | 35.1 | 37.0 | 37.5 | 34.8 | 33.2 |
| Impôts sur les sociétés | 2.3 | 4.4 | 4.9 | 4.9 | 4.7 | 4.9 | 4.4 |
| Cotisations de sécurité sociale | 0.9 | 1.1 | 1.0 | 1.5 | 1.7 | 1.4 | 1.5 |
| Impôts sur la consommation | 7.5 | 9.7 | 12.5 | 12.0 | 11.6 | 10.8 | 10.5 |
| dont : Taxe sur la valeur ajoutée ¹ | 11.9 | 12.1 | 15.0 | 16.9 | 17.9 | 16.2 | 15.0 |
| | .. | .. | .. | .. | 8.0 | 8.0 | 8.1 |
| Taux d'imposition (%) | | | | | | | |
| Impôt sur le revenu en % du total des impôts | 13.3 | 19.4 | 17.5 | 17.6 | 17.5 | 18.4 | 18.3 |
| Elasticité de l'impôt sur le revenu | 1.5 ² | 1.6 | 0.7 | 1.1 | 0.7 | 1.0 | 0.3 |
| Taux de la TVA ¹ | .. | .. | .. | .. | 16.0 | 16.0 | 16.0 |
| Dette du secteur public, en milliards de drachmes (en fin de période) | | | | | | | |
| Total | .. | 674 | 3 929 | 4 758 | 5 822 | 7 495 | 9 171 |
| (en % du PIB) | .. | 39.4 | 85.1 | 86.5 | 93.5 | 99.9 | 104.2 |
| Administrations publiques | .. | 494 | 2 889 | 3 584 | 4 538 | 6 034 | 7 545 |
| Entreprises publiques | .. | 180 | 1 040 | 1 174 | 1 284 | 1 461 | 1 626 |
| Intérieure | .. | 500 | 2 247 | 2 785 | 3 682 | 5 044 | 6 454 |
| Extérieure | .. | 174 | 1 682 | 1 973 | 2 140 | 2 451 | 2 717 |
| (en millions de dollars) | .. | 3 727 | 11 227 | 14 151 | 16 909 | 16 454 | 17 341 |

1. En vigueur depuis le 1^{er} janvier 1987 seulement.

2. Chiffre de 1976.

Sources : OCDE, *Statistiques de recettes publiques des pays Membres de l'OCDE* et estimations du Secrétariat; données communiquées directement à l'OCDE.

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE: COMPARAISONS INTERNATIONALES

| Unités | Période de référence ¹ | Australie | Autriche | Belgique | Canada | Danemark | Finlande | France | Allemagne | Grèce | Islande | Irlande | Italie | Japon | Luxembourg | Pays-Bas | Nouvelle-Zélande | Norvège | Portugal | Espagne | Suède | Suisse | Turquie | Royaume-Uni | Etats-Unis | Yougoslavie | | |
|--|-----------------------------------|-----------|----------|----------|---------------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|------------|----------|-----------|----------|------------|-----------------|------------------|---------|----------|-----------|-----------|----------|-------------------|-------------|------------|-------------|-----------|--|
| Population | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total | Milliers | 1988 | 16 538 | 7 596 | 9 879 | 25 950 | 5 130 | 4 947 | 55 873 | 61 451 | 10 016 | 250 | 3 538 | 57 441 | 122 610 | 375 | 14 760 | 3 326 | 4 209 | 10 305 | 38 996 | 8 436 | 6 672 | 53 969 | 57 065 | 246 329 | 23 560 | |
| Densité km ² de superficie terrestre | Nombre | 1988 | 2 | 91 | 324 | 3 | 119 | 15 | 102 | 247 | 76 | 2 | 50 | 191 | 329 | 144 | 396 | 12 | 13 | 112 | 77 | 19 | 161 | 69 | 233 | 26 | 92 | |
| Accroissement moyen annuel net sur 10 ans | % | 1987 | 1.4 | 0.0 | 0.0 | 1.0 | 0.1 | 0.4 | 0.4 | 0.0 | 0.7 | 1.0 | 0.8 | 0.7 | 0.3 | 0.6 | 0.5 | 0.3 | 0.5 | 0.7 | 0.2 | 0.5 | 2.2 | 0.1 | 1.0 | 0.8 | | |
| Emploi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Emploi civil net (ECN) ² | Milliers | 1988 | 7 366 | 3 310 | 3 660 (87) | 12 245 | 2 660 | 2 420 | 21 179 | 26 825 | 3 598 (87) | 135 | 1 078 | 20 937 | 60 110 | 174 | 5 934 | 1 503 | 2 079 | 4 280 | 11 780 | 4 399 | 3 481 | 16 550 | 25 555 | 114 968 | .. | |
| Dont : Agriculture | % de l'ECN | | 5.9 | 8.1 | 2.7 | 4.5 | 5.8 | 9.8 | 6.8 | 4.0 | 26.6 | 10.4 | 15.4 | 7.9 | 3.4 | 4.8 | 10.4 | 6.4 | 20.7 | 14.4 | 3.8 | 5.7 | 50.6 | 2.3 | 2.9 | .. | .. | |
| Industrie | % de l'ECN | | 26.4 | 37.4 | 28.4 | 25.6 | 27.2 | 30.6 | 30.3 | 39.8 | 27.2 | 31.1 | 27.8 | 32.4 | 31.6 | 26.4 | 26.0 | 26.4 | 20.7 | 32.5 | 29.5 | 35.1 | 20.4 | 29.8 | 26.9 | .. | .. | |
| Services | % de l'ECN | | 67.8 | 54.5 | 69.3 | 69.8 | 67.1 | 59.6 | 62.9 | 56.1 (87) | 46.2 | 58.5 | 56.8 | 57.7 | 65.0 | 68.8 | 63.6 | 67.1 | 44.2 | 53.1 | 66.7 | 59.2 | 29.0 | 68.0 | 70.2 | .. | .. | |
| Produit intérieur brut (PIB) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Aux prix taux de change courants | Milliards \$EU | 1988 | 247.0 | 127.2 | 150.0 | 484.6 | 107.6 | 105.3 | 949.9 | 1 201.8 | 52.5 | 5.9 | 32.5 | 828.9 | 2 848.9 | 6.6 | 228.3 | 41.8 | 89.4 | 41.7 | 340.1 | 181.8 | 183.7 | 70.7 | 822.8 | 4 817.8 | 62.8 | |
| Par habitant | \$ EU | | 14 937 | 16 748 | 15 180 | 18 675 | 20 926 | 21 287 | 17 002 | 19 581 | 5 244 | 24 031 | 9 182 | 14 430 | 23 235 | 17 592 | 15 461 | 12 568 | 21 241 | 4 265 | 8 722 | 21 546 | 27 581 | 1 305 | 14 413 | 19 558 | 2 664 | |
| Aux prix courants ³ | Milliards \$EU | 1988 | 221.3 | 94.8 | 124.5 | 477.8 | 70.2 | 68.1 | 758.6 | 867.5 | 67.9 | 4.0 | 28.8 | 744.4 | 1 751.5 | 5.8 | 189.1 | 36.5 | 67.0 | 65.9 | 363.6 | 124.4 | 110.8 | 235.6 | 765.1 | 4 817.8 | .. | |
| Par habitant | \$ EU | | 13 383 | 12 482 | 12 599 | 18 413 | 13 655 | 13 772 | 13 577 | 14 134 | 6 786 | 16 087 | 8 131 | 12 960 | 14 285 | 15 528 | 12 807 | 10 972 | 15 916 | 6 737 | 9 325 | 14 743 | 16 641 | 4 348 | 13 402 | 19 558 | .. | |
| Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans | % | 1988 | 4.5 | 2.2 | 2.2 | 4.7 | 2.3 | 3.5 | 2.2 | 2.5 | 2.1 | 4.4 | 3.0 | 4.5 | 4.1 | 2.3 | 1.8 | 3.4 | 2.8 | 3.6 | 2.7 | 2.7 | 6.0 | 3.6 | 4.4 | .. | .. | |
| Formation brute de capital fixe (FBCF) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dont : Machines et autres équipements | % du PIB | 1988 | 25.0 | 23.5 | 17.8 | 22.0 | 18.4 | 25.0 | 20.1 | 19.9 | 17.4 | 18.8 | 17.0 | 19.9 | 30.5 | 24.2 | 21.4 | 19.7 | 29.1 | 26.8 | 22.5 | 19.7 | 26.6 | 24.0 | 19.2 | 17.1 | 17.2 | |
| Construction de logements | % du PIB | | 12.1 | 9.9 | 8.0 | 7.5 | 7.5 | 10.1 | 8.8 | 8.8 | 7.1 | 5.8 | 9.6 | 10.0 | 11.7 | 10.5 | 10.3 | 8.8 | 9.0 | 9.8 (86) | 7.8 (87) | 8.9 | 9.3 | 9.3 (85) | 9.3 | 7.9 | .. | |
| Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans | % | 1988 | 5.9 | 4.9 | 4.1 | 7.3 | 4.2 | 6.5 | 5.2 | 5.2 | 4.7 | 4.0 | 3.7 (87) | 5.0 | 6.3 | 4.4 | 5.7 | 4.3 | 5.0 | 4.8 (86) | 4.1 (87) | 4.8 | 17.3 ⁹ | 3.3 (85) | 4.0 | 4.8 | .. | |
| Taux d'épargne brute ⁴ | % du PIB | 1988 | 6.1 | 3.8 | 5.4 | 8.3 | 5.6 | 3.1 | 3.0 | 2.4 | -1.3 | 5.3 | -2.6 | 3.8 | 6.0 | 6.0 | 0.0 | 3.1 | 3.2 | 3.2 | 7.1 | 5.6 | 6.3 | 6.3 | 7.2 | 6.8 | .. | |
| Ensemble des administrations publiques | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses courantes en biens et services | % du PIB | 1988 | 17.4 | 18.4 | 15.3 | 18.8 | 25.8 | 20.2 | 18.6 | 19.5 | 20.6 | 18.6 | 16.7 | 17.2 | 9.4 | 17.0 | 15.7 | 17.1 | 21.0 | 16.0 | 14.3 | 26.0 | 12.8 | 8.8 | 19.9 | 18.3 | 14.2 | |
| Emplois courants ⁵ | % du PIB | 1988 | 32.0 | 45.8 | 49.0 | 41.7 | 57.3 | 35.9 | 46.9 | 43.1 | 45.7 | 30.5 | 50.0 (87) | 46.1 | 26.8 | 46.2 (86) | 53.3 | .. | 49.7 | 40.4 (86) | 36.1 (86) | 57.2 | 30.4 | .. | 41.2 (87) | 34.8 | .. | |
| Ressources courantes | % du PIB | 1988 | 34.3 | 46.8 | 44.3 | 40.4 | 59.5 | 40.3 | 47.1 | 43.7 | 35.1 | 35.7 | 43.8 (87) | 39.9 | 34.3 | 54.2 (86) | 52.2 | .. | 55.1 | 37.6 (86) | 35.0 (86) | 61.9 | 34.8 | .. | 40.7 (87) | 31.5 | .. | |
| Appports nets d'aide publique au développement | % du PIB | 1988 | 0.41 | 0.21 | 0.44 | 0.48 | 0.88 | 0.55 | 0.73 | 0.39 | .. | 0.05 | 0.20 | 0.37 | 0.31 | 0.10 | 0.98 | 0.27 | 1.10 | 0.08 | 0.06 | 0.88 | 0.32 | .. | 0.30 | 0.20 | .. | |
| Indicateurs du niveau de vie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Consommation privée par habitant ⁶ | \$EU | 1988 | 7 703 | 6 952 | 7 951 | 10 666 | 7 283 | 7 353 | 8 198 | 7 747 | 4 652 | 9 968 | 4 708 | 7 930 | 8 192 | 8 873 | 7 615 | 6 830 | 8 426 | 4 387 | 5 872 | 7 821 | 9 756 | 2 817 | 8 456 | 12 999 | 1 333* | |
| Voitures de tourisme pour 1 000 habitants | Nombre | 1988 | 497 (85) | 370 | 349 | 454 (86) | 321 | 344 | 394 | 457 | 130 | 488 | 201 (86) | 408 | 241 | 443 | 348 | 490 | 388 | 135 (82) | 263 | 400 | 419 | 18 (82) | 318 | 559 | 121 (83) | |
| Postes de téléphone pour 1 000 habitants | Nombre | 1985 | 540 (83) | 460 | 414 (83) | 664 | 783 | 615 | 614 | 641 (86) | 373 | 525 (83) | 448 | 535 (83) | 425 (86) | 410 (86) | 646 | 646 | 622 (84) | 166 (83) | 381 | 890 (83) | 1 334 | 55 (83) | 521 (84) | 650 (84) | 122 (83) | |
| Postes de télévision pour 1 000 habitants | Nombre | 1985 | .. | 300 (81) | 303 (84) | 471 (80) | 392 | 370 (86) | 394 (86) | 377 (86) | 158 (80) | 303 | 181 (80) | 244 | 250 (80) | 336 (83) | 291 | 291 | 346 (84) | 140 (80) | 256 (82) | 390 | 337 | 76 (79) | 336 (84) | 621 (80) | 175 (83) | |
| Médecins pour 1 000 habitants | Nombre | 1985 | .. | 1.7 (82) | 2.8 (84) | 1.8 (82) | 2.5 (84) | 2.3 (86) | 2.2 (86) | 2.8 (87) | 2.8 (83) | 2.4 (84) | 1.3 (82) | 3.6 | 1.3 (82) | 1.9 (86) | 2.2 (84) | 2.4 | 2.2 | 1.8 (82) | 3.4 (86) | 2.5 | 1.4 (84) | 1.5 (83) | 0.5 (83) | 2.0 (85) | 1.6 (82) | |
| Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes | Nombre | 1985 | 9.2 (84) | 11.0 | 9.4 | 9.1 (83) | 7.9 | 5.8 (86) | 7.0 (86) | 9.1 | 14.1 | 5.7 | 8.9 | 10.9 | 5.9 (84) | 9.0 | 9.6 (86) | 10.8 | 8.5 (86) | 17.8 | 7.0 (84) | 6.8 | 6.9 | .. | 9.4 | 10.4 (86) | 31.7 (83) | |
| Salaires et prix (Accroissement annuel moyen sur 5 ans) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Salaires (gains ou taux selon la disponibilité) | % | 1988 | 5.3 | 4.5 | 2.7 | 3.8 | 6.0 | 7.9 | 4.8 | 3.8 | 17.2 | .. | 7.9 | 2.9 | .. | 2.0 | 8.9 | 9.4 | 16.4 | 9.3 | 8.0 | .. | .. | 8.4 | 2.8 | 96.5 | | |
| Prix à la consommation | % | 1988 | 7.1 | 2.8 | 3.0 | 4.2 | 4.6 | 5.1 | 4.3 | 1.2 | 18.1 | 25.7 | 4.6 | 7.1 | 1.1 | 2.3 | 11.3 | 6.9 | 15.6 | 7.8 | 5.9 | 2.1 | 47.8 | 4.7 | 3.5 | 101.3 | | |
| Commerce extérieur | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Exportations de marchandises, fob ⁷ | Milliards \$EU | 1988 | 32 852 | 31 044 | 92 124 ⁷ | 111 600 | 27 108 | 22 176 | 167 508 | 323 244 | 5 484 | 1 416 | 18 576 | 128 484 | 264 864 | .. ⁸ | 103 056 | 8 784 | 22 452 | 10 476 | 40 236 | 49 764 | 50 448 | 11 604 | 144 540 | 322 428 | 12 598 | |
| En pourcentage du PIB | % | | 13.3 | 24.4 | 58.8 | 23.0 | 25.2 | 21.1 | 17.6 | 26.9 | 10.4 | 23.8 | 57.2 | 15.5 | 9.3 | .. | 45.1 | 21.0 | 25.1 | 25.1 | 11.8 | 27.4 | 27.5 | 16.4 | 17.6 | 6.7 | 20.0 | |
| Accroissement annuel moyen sur 5 ans | % | | 10.3 | 15.0 | 12.1 | 8.7 | 11.0 | 12.1 | 12.0 | 13.8 | 6.6 | 13.7 | 16.6 | 12.5 | .. | 9.8 | 10.2 | 4.6 | 18.0 | 15.3 | 12.6 | 14.5 | 15.2 | 9.5 | 9.9 | 9.5 | .. | |
| Importations de marchandises, caf ⁸ | Milliards \$EU | 1988 | 33 276 | 36 564 | 92 436 ⁷ | 106 512 | 25 920 | 21 972 | 173 016 | 250 332 | 12 408 | 1 584 | 15 444 | 138 588 | 187 668 | .. | 99 288 | 7 320 | 23 088 | 15 744 | 60 432 | 45 792 | 56 388 | 14 412 | 189 012 | 440 952 | 13 154 | |
| En pourcentage du PIB | % | | 13.4 | 28.7 | 59.0 | 22.0 | 24.1 | 20.9 | 18.2 | 20.8 | 23.6 | 26.7 | 47.5 | 16.7 | 6.6 | .. | 43.5 | 17.5 | 25.8 | 37.8 | 17.8 | 25.2 | 30.7 | 20.4 | 23.0 | 9.2 | 21.0 | |
| Accroissement annuel moyen sur 5 ans | % | | 12.4 | 13.5 | 10.8 | 11.6 | 9.7 | 11.3 | 11.3 | 10.4 | 7.6 | 14.1 | 11.0 | 8.3 | .. | 10.4 | 6.5 | 11.4 | 14.2 | 15.8 | 11.9 | 14.1 | 8.9 | 13.7 | 11.3 | 6.0 | .. | |
| Réserves officielles totales⁹ | Milliards DTS | 1988 | 10 105 | 5 475 | 6 935 ⁷ | 11 437 | 8 000 | 4 733 | 18 849 | 43 486 | 2 690 | 216 | 3 780 | 25 798 | 71 879 | .. | 11 945 | 2 132 | 9 510 | 3 810 | 27 550 | 6 310 | 17 985 | 1 758 | 32 773 | 27 305 | 1 774 | |
| En ratio des importations mensuelles de marchandises | ratio | | 3.6 | 1.8 | 0.9 | 1.3 | 3.7 | 2.6 | 1.3 | 2.1 | 2.6 | 1.6 | 2.9 | 4.6 | .. | 1.4 | 3.5 | 4.9 | 2.9 | 5.5 | 1.7 | 3.8 | 1.5 | 2.1 | 0.7 | 1.6 | | |

(*) Aux prix et taux de change courants.
 1. Sauf indication contraire.
 2. Suivant définition retenue dans *Statistiques de la Population active de l'OCDE*.
 3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'achat (PPA) courantes.
 4. Épargne brute = Revenu national disponible brut moins consommation privée et consommation des administrations.
 5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.
 6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.
 7. Y compris le Luxembourg.

8. Inclus dans la Belgique.
 9. Y compris

OFFRES D'EMPLOI

Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE

Le Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité recouvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macro-économiques que micro-économiques; il a par ailleurs pour tâche d'assurer la collecte, le traitement et la diffusion d'une vaste gamme de statistiques comparables sur le plan international. D'un point de vue purement économique, sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- Préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres;
- Publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales;
- Analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques et des statistiques élaborées par le Département sont publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Études économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, la série *Documents de travail* du Département, et toute une gamme de publications à caractère statistique.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses économiques et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 100 économistes et statisticiens confirmés de formation diverse venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions, des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

Qualifications recherchées par le Département des affaires économiques et statistiques :

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie micro-économique et macro-économique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer et d'interpréter les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.

- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.
- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Être capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues peut aussi constituer un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes d'économistes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une expérience professionnelle différente et d'effectuer les travaux dans les délais requis.

Informations générales

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 252 888 ou FF 312 036 pour les administrateurs (économistes), et de FF 353 012 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des affaires économiques et statistiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

Assistant exécutif
Département des affaires économiques et statistiques
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence « ECSR » à l'adresse suivante :

Chef du Personnel
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

WHERE TO OBTAIN OECD PUBLICATIONS - OÙ OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Argentina - Argentine

CARLOS HIRSCH S.R.L.
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires, Tel. 30.7122, 331.1787 y 331.2391
Telegram: Hirsch-Baires
Telex: 2112 UAPE-AR. Ref. s/2901
Telefax: (1)331-1787

Australia - Australie

D.A. Book (Aus.) Pty. Ltd.
64 Whitehorse Road, P.O. B 163
Mitcham, Victoria 3132
Telefax: (03)873.5679

Tel. (03)873.4411

Austria - Autriche

OECD Publications and Information Centre
Schodstrasse 7
D-W 5300 Bonn 1 (Germany)
Telefax: (49.228)26.11.04

Tel. (49.228)21.60.45

Gerold & Co.

Graben 31
Wien I
Tel. (0222)533.50.14

Belgium - Belgique

Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles
Telex: 632220
Tel. (02)538.51.69/538.08.41
Telefax: (02) 538.08.41

Canada

Renov Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, ON K1B 3W8
Telex: 053-4783
Stores:
61 Sparks Street
Ottawa, ON K1P 5R1
211 Yonge Street
Toronto, ON M5B 1M4

Tel. (613)741.4333
Telefax: (613)741.5439

Tel. (613)238.8985

Tel. (416)363.3171

Federal Publications
165 University Avenue
Toronto, ON M5H 3B8
Telefax: (416)581.1743
Les Publications Fédérales
1185 rue de l'Université
Montréal, PQ H3B 3A7

Tel. (514)954-1633

Les Éditions La Liberté Inc.

3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 2V6
Telefax: (418)658.3763

Tel. (418)658.3763

Denmark - Danemark

Munksgaard Export and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K
Telex: 19431 MUNKS DK
Tel. (45 33)12.85.70
Telefax: (45 33)12.93.87

Finland - Finlande

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki
Telex: 125080
Tel. (358 0)121.41
Telefax: (358 0)121.4441

Tel. (358 0)121.41

France

OECD/OCDE
Mail Orders/Commandes par correspondance:
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cédex 16
Bookshop/Librairie:
33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris
Telex: 620 160 OCDE
Telefax: (33-1)45.24.85.00 (33-1)45.24.81.76

Tel. (33-1)45.24.81.67
(33-1)45.24.81.81

Librairie de l'Université

12a, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence
Telefax: 42.26.63.26
Tel. 42.26.18.08

Germany - Allemagne

OECD Publications and Information Centre
Schodstrasse 7
D-W 5300 Bonn 1
Telefax: (0228)26.11.04

Tel. (0228)21.60.45

Greece - Grèce

Librairie Kauffmann
28 rue du Siade
105 64 Athens
Telex: 218187 LIKA Gr
Tel. 322.21.60

Hong Kong

Swindon Book Co. Ltd.
13 - 15 Lock Road
Kowloon, Hong Kong
Telex: 50 441 SWIN HX
Tel. 366.80.31
Telefax: 739.49.75

Iceland - Islande

Mál Mog Menning
Laugaveg 18, Pósthólf 392
121 Reykjavík
Tel. 15199/24240

India - Inde

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001
Telex: 31 6190 AM IN
Telefax: (11)332.5993
17 Park Street
Calcutta 700016
Tel. 240832

Indonesia - Indonésie

Pdri-Lipi
P.O. Box 269/JKSMG/88
Jakarta 12790
Telex: 62 875
Tel. 583467

Ireland - Irlande

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street
Dublin 1
Telex: 33530 TDCP EI
Tel. 744835/749677
Telefax: 748416

Italy - Italie

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Benedetto Fortini, 120/10
Castella Post. 552
50125 Firenze
Telex: 570966
Via Bertolini 29
20155 Milano
Tel. 36.50.83

Tel. (055)64.54.15
Telefax: (055)64.12.37

La diffusione delle pubblicazioni OCSE viene assicurata dalle principali librerie ed anche da:
Editorie e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma
Telex: NATEL 1 621427
Tel. 679.46.28

Libreria Hoepli

Via Hoepli 5
20121 Milano
Telex: 31.33.95
Libreria Scientifica
Dot. Lucio de Biasio 'Aeion'
Via Meravigli 16
20123 Milano
Telex: 800175
Tel. 805.68.98

Japan - Japon

OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107
Telex: (81.3)3584.7929
Tel. (81.3)3586.2016

Korea - Corée

Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul
Telex: 735.0030
Tel. (REP)730.78.91

Malaysia/Singapore - Malaisie/Singapour

Co-operative Bookshop Ltd.
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Malaysia
Telex: 757.3661
Tel. 756.5000/756.5425

Information Publications Pte. Ltd.

Pei-Fu Industrial Building
74 New Industrial Road No. 02-06
Singapore 1933
Telex: 284.8875
Tel. 283.1786/283.1798

Netherlands - Pays-Bas

SDU Uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA 's-Gravenhage
Voor bestellingen:
Telex: 32486 stdu
Tel. (070 3)78.99.11
Tel. (070 3)78.98.80
Telefax: (070 3)47.63.51

New Zealand - Nouvelle-Zélande

GP Publications Ltd.
Customer Services
33 The Esplanade - P.O. Box 38-900
Petone, Wellington
Tel. (04)685-555
Telefax: (04)685-333

Norway - Norvège

Narvesen Info Center - NIC
Bertrand Narvesens vei 2
P.O. Box 6125 Etterstad
0602 Oslo 6
Telex: 79668 NIC N
Tel. (02)57.33.00
Telefax: (02)68.19.01

Pakistan

Mirza Book Agency
65 Shahrah Quaid-E-Azam
Lahore 3
Telex: 44886 UBL PK. Attn: MIRZA BK
Tel. 66839

Portugal

Livraria Portugal
Rua de Carmo 70-74
Apart. 2681
1117 Lisbon Codex
Telex: (01) 347.02.64
Tel. 347.49.82/3/4/5

Singapore/Malaysia - Singapour/Malaisie

See Malaysia/Singapore - Voir Malaisie/Singapour

Spain - Espagne

Mundi-Preesa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001
Telex: 49370 MUNDI
Tel. (91) 431.33.99
Telefax: 575.39.98

Libreria Internacionaal AEDOS

Consejo de Intercio 391
08009-Barcelona
Tel. (93) 301.86.15

Sri Lanka

Centre for Policy Research
c/o Mercantile Credit Ltd.
55, Janadipathi Mawatha
Colombo 1
Telex: 21138 VAVALEX CE
Tel. 438471-9, 440346
Telefax: 94.1.448900

Sweden - Suède

Fritzes Fackboksföretaget
Box 16356
Regeringsgatan 12
103 27 Stockholm
Telex: 12387
Tel. (08)23.89.00
Telefax: (08)20.50.21

Subscription Agency/Abonnements:

Wennergren-Williams AB
Nordenlychtavägen 74
Box 30004
104 25 Stockholm
Tel. (08)13.67.00
Telefax: (08)618.62.32

Switzerland - Suisse

OECD Publications and Information Centre
Schodstrasse 7
D-W 5300 Bonn 1 (Germany)
Telefax: (49.228)26.11.04
Tel. (49.228)21.60.45

Librairie Payot

6 rue Grenus
1211 Genève 11
Telex: 28356
Subscription Agency - Service des Abonnements
Naville S.A.
7, rue Lévrier
1201 Genève
Tel. (022) 738.48.03
Tél. (022) 732.24.00

Madite S.A.

Chemin des Palettes 4
1020 Renens/Lausanne
Telefax: (021)635.07.80
Tel. (021)635.08.65

United Nations Bookshop/Librairie des Nations-Unies

Palais des Nations
1211 Genève 10
Tel. (022)734.60.11 (ext. 48.72)
Telex: 289696 (Attn: Sales) Telefax: (022)733.98.79

Taiwan - Formose

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei
Tel. (02) 394.9176
Tel. 391.7396/391.7397

Thailand - Thaïlande

Suksit Siam Co. Ltd.
1715 Rama IV Road, Siamyan
Bangkok 5
Tel. 251.1630

Turkey - Turquie

Kültür Yayınları İst-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat. 21
Kavaklıdere/Ankara
Dolmabahçe Cad. No. 29
Beşiktaş/İstanbul
Telex: 43482B
Tel. 25.07.60
Tel. 160.71.88

United Kingdom - Royaume-Uni

Gen. enquiries
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Personal Callers HMSO Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Telex: 297133
Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh,
Manchester

United States - États-Unis

OECD Publications and Information Centre
2001 L Street N.W., Suite 700
Washington, D.C. 20036-4910
Tel. (202)785.6323
Telefax: (202)785.0350

Venezuela

Libreria del Este
Avenida F. Miranda 52, Aptdo. 60337
Edificio Galipin
Caracas 106
Tel. 951.1705/951.2307/951.1297
Telegram: Librestre Caracas

Yugoslavia - Yougoslavie

Jugoslavenska Knjižica
Knez Mihajlova 2, P.O. Box 36
Beograd
Tel. (011)621.992
Telex: 124666 jk bgd Telefax: (011)625.970

Orders and inquiries from countries where Distributors have not yet been appointed should be sent to: OECD Publications Service, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cédex 16, France.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à: OCDE, Service des Publications, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cédex 16, France.

IMPRIMÉ EN FRANCE



LES ÉDITIONS DE L'OCDE

2 rue André-Pascal

75775 PARIS CEDEX 16

n° 45654

(10 91 16 2) ISBN 92-64-23534-5
ISSN 0304-3363



ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE

Etudes récentes :

ALLEMAGNE, *JUIN 1990*
AUSTRALIE, *FÉVRIER 1990*
AUTRICHE, *MARS 1991*
BELGIQUE-LUXEMBOURG, *DÉCEMBRE 1990*
CANADA, *SEPTEMBRE 1990*
DANEMARK, *MAI 1990*
ESPAGNE, *DÉCEMBRE 1990*
ÉTATS-UNIS, *NOVEMBRE 1990*
FINLANDE, *AOÛT 1989*
FRANCE, *MAI 1991*
GRÈCE, *JUIN 1991*
IRLANDE, *MAI 1991*
ISLANDE, *JUIN 1991*
ITALIE, *MAI 1990*
JAPON, *DÉCEMBRE 1990*
NORVÈGE, *FÉVRIER 1991*
NOUVELLE-ZÉLANDE, *FÉVRIER 1991*
PAYS-BAS, *SEPTEMBRE 1990*
PORTUGAL, *JANVIER 1991*
ROYAUME-UNI, *JUILLET 1990*
SUÈDE, *DÉCEMBRE 1990*
SUISSE, *JUILLET 1990*
TURQUIE, *MARS 1991*
YOUgosLAVIE, *JUIN 1990*

(10 91 16 2) ISBN 92-64-23534-5
ISSN 0304-3363

Au numéro : FF 60
Abonnement : FF 850